

# S BALKANS

REVUE MENSUELLE

MARIE-GRÈCE-ROUMANIE-TURQUIE-YOUGOSLAVIE

Troisième année

Août 1933.

## SOMMAIRE :

	Morale internationale et morale interbalkanique .....	p. 393
	Les origines de la République Turque .....	p. 408
<b>Imo Dro :</b>	Le journalisme en Albanie .....	p. 436
<b>L. L. Asserin :</b>	Figures littéraires: Nyegush et la « Couronne de la montagne » .....	p. 438
<b>Informations politiques,</b>	p. 448.—La vie économique et sociale (Chronique financière pour la Turquie de M. C. Gaziadis), p. 451. — Arts et lettres, p. 459. — Le Mouvement vers l'Union p. 461. — La coopération internationale p. 462.	

### Documents

publiés avec l'appui de la Dotation Carnegie pour la Paix Internationale.

Mémoires soumis à la troisième Conférence (fin) :

<b>Groupe Turc:</b> Régime des ressortiments balkaniques (Musliheddin Adil bey) .....	p. 464
Projet de statuts d'un Office de Travail (Dr Nizamettin Ali Bey) .....	p. 467
La Charte de l'Enfant (Efzayis Suad Hanim) .....	p. 469
La Traite des Femmes (Efzayis Suad Hanim) .....	p. 471
Sur les communications (Rechit Saffet bey) .....	p. 473
<b>Groupe Yougoslave:</b>	
La collaboration des pays balkaniques au développement du crédit agricole (Dr Antoine Novakovitch) .....	p. 476
La législation du travail et les institutions sociales en Yougoslavie (Dr S. Popovitch) .....	p. 491
La situation de la femme en Yougoslavie (M <sup>me</sup> Anna Gotjevatz) .....	p. 503
Nationalité de la femme dans la nouvelle loi yougoslave (M <sup>me</sup> Anna Gotjevatz) .....	p. 515
Sur la lutte contre la tuberculose (Dr Zika B. Markovic) .....	p. 521
Les conventions sanitaires et vétérinaires entre les états balkaniques (Dr Z. B. Markovic) .....	p. 527
Aperçu sur la protection du nourrisson (Dr Ouroch S. Rougititch) .....	p. 529
La législation se rapportant à la réglementation de la prostitution et à la traite des femmes et des enfants en Yougoslavie (M <sup>me</sup> Vera Kitcevat) .....	p. 541

(V. suite au verso)

Editions "FLAMMA,"

Rue Voulis 8

ATHÈNES

# LES BALKA

REVUE MENSUELLE

Publiée sous les auspices de la Conférence balkanique  
et avec l'appui de la Dotation Carnegie pour  
l'Union Internationale.

Organe de rapprochement interbalkanique.— Etude des questions balkaniques et du problème de l'Union sous tous les aspects politiques, Droit, Finances, Agriculture, Questions économiques et sociales, Histoire, Linguistique, Ethnologie, Archéologie, Sciences, Arts et Lettres.—Sports.

Publie tous les mois plusieurs pages d'informations sous rubriques spéciales suivantes :

*Informations politiques.— La Vie Economique et Sociale.— et Lettres.— Le Féminisme dans les Balkans.— Le Mouvement de l'Union.— La coopération internationale.*

La seule revue publiant les textes authentiques et intégraux des documents officiels relatifs à la Conférence balkanique. (Procès-Verbaux, Mémoires, Résolutions etc.).

## Abonnements :

Albanie : . . . . .	10 francs or.	Roumanie : . . . . .	325 Léi.
Bulgarie : . . . . .	265 Léva.	Turquie : . . . . .	4 Livres turq.
Grèce : . . . . .	150 Drachmes.	Yougoslavie : . . . . .	110 Dinars.
Autres Pays : . . . . .		2 Dollars.	

Editions "FLAMMA,"

Rue Voulis 8  
Athènes

X. LEFCOPARIDIS  
directeur

---

Les enfants et les adolescents devant la loi en Yougoslavie ( <i>M<sup>lle</sup> Milena Atanatskovitch</i> ) . . . . .	p. 545
Rapport sur les routes ( <i>Stanislas Iosifovitch</i> ) . . . . .	p. 553
La Navigation fluviale ( <i>Milojko Trebinjac</i> ) . . . . .	p. 557
Le problème des communications aux pays des Balkans ( <i>Slavko Štiriscenic</i> ) . . . . .	p. 560
Organisation des communications ferroviaires entre les pays balkaniques ( <i>D<sup>r</sup> Louis Karmansky</i> ) . . . . .	p. 563
La collaboration des pays balkaniques dans le domaine de l'activité maritime ( <i>Vuk Krajac</i> ) . . . . .	p. 570
Esquisse des statuts de l'Institut de recherches historiques ( <i>M. C. C. Giurescu</i> ) . . . . .	p. 579
La Radiodiffusion comme moyen de rapprochement des peuples balkaniques ( <i>Radio-station de Belgrade</i> ) . . . . .	p. 579
Films cinématographiques balkaniques ( <i>Groupe yougoslave</i> ) . . . . .	p. 581

# La Coopération Internationale

## BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

### **La situation du chômage dans le monde.**

Suivant une communication du Bureau international du Travail, les statistiques reçues pour les mois de janvier, février et mars 1933 contiennent à marquer une aggravation générale du chômage par rapport à la période correspondante de l'année 1932.

La comparaison des chiffres d'un hiver à l'autre fait ressortir, dans la plupart des pays, un accroissement du nombre des chômeurs. L'accroissement qui atteint 116 % pour le Chili, 77 % pour l'Esthonie et la Suède, 61 % pour la Tchécoslovaquie, 35 % pour la Belgique, 30 % pour le Danemark, 26 % pour les Pays-Bas, 22 % pour la Suisse. Pour l'Etat libre d'Irlande, ce chiffre serait même de 199 % ; mais, là, l'augmentation constatée est due en partie à un changement dans les méthodes d'établissement des statistiques. L'accroissement du nombre des chômeurs apparaît moindre en Autriche (11 %), en Finlande (11 %), en France (9 %), en Grande-Bretagne (4 %), en Italie (12 %), en Nouvelle-Zélande (13 %), en Norvège (11 %), dans la Sarre (6 %) et dans la Ville libre de Dantzig (10 %).

Dans quatre pays seulement : Allemagne, Australie, Canada, Pologne, s'observe une diminution du nombre des chômeurs d'une année à l'autre. Pour la Pologne et, dans une certaine mesure, pour l'Allemagne, cette diminution doit être attribuée au fait que beaucoup de chômeurs ont épuisé leur droit à indemnité et n'ont pas été maintenus sur les listes.

Il importe, d'ailleurs, de rappeler à ce sujet que les chiffres recueillis ne sont pas comparables de pays à pays. Certains Etats, en effet, donnent le chiffre de chômeurs indemnisés ; d'autres, le nombre de chômeurs enregistrés. Ailleurs, beaucoup de chômeurs ne sont pas indemnisés, et les statistiques sont très inférieures à la réalité. En outre, presque nulle part, les évaluations ne tiennent compte du chômage partiel créé par le travail à temps réduit (*shorttime*) qui s'est très probablement accru fortement durant l'année 1932.

---

## BUREAU INTERNATIONAL DE LA PAIX

### **Un appel.**

Le Bureau International de la Paix a adressé aux membres de la Conférence du Désarmement et aux Gouvernements l'appel que voici :

Le danger que représenterait l'échec de la Conférence du Désarmement engage le Bureau International de la Paix à adresser un appel à tous les Etats représentés à la dite Conférence, laquelle doit aboutir de

Concernant le second point, la commission a unanimement adopté le projet de résolution que voici, proposé par M. Mylonas, délégué grec :

«Vu que, dans beaucoup de pays, en particulier de l'Europe, il y a surpopulation, en d'autres termes il y a des hommes auxquels les possibilités productrices de leur pays ne laissent pas un espoir de travail, soit parce que ces pays subissent la concurrence de la production étrangère, soit parce que la mortalité a diminué, soit parce que la main d'œuvre a augmenté par le fait du travail des femmes, ou encore parce que les progrès techniques et les méthodes scientifiques et la systématisation économique ont amené une augmentation du rendement de la production avec une diminution simultanée du travail et du coût, nous proposons d'élargir les portes de la circulation, de l'émigration et de la colonisation entre les pays à population dense et ceux dont la population est clairsemée, et peuvent être plus largement exploités pour leur propre bien aussi. Entre ces pays devront être conclues des conventions spéciales sauvegardant les intérêts de part et d'autre, aussi bien en ce qui concerne le travail et le traitement des émigrants et des indigènes que l'espèce et les directives de la production, afin qu'il ne résulte pas de surproduction pour certains de ces produits. On conviendra aussi des charges financières pour l'exécution de divers travaux indispensables à l'émigration et la colonisation. Ces conventions doivent être conclues sous les auspices de la S. d. N. et spécialement du Bureau International du Travail qui s'occupe déjà de la question démographique. L'Union Interparlementaire incitera les divers Etats à conclure des conventions de ce genre».

Notre revue avait publié, en juin 1932, le premier rapport que M. Mylonas avait soumis à ce sujet à l'Union interparlementaire (1). Voici, pour compléter la documentation du lecteur, le mémoire supplémentaire soumis à la Commission économique de l'Union par M. Mylonas.

### Le rapport de M. Mylonas.

Dans le mémoire que j'ai eu l'honneur de soumettre en juin 1932 à la Commission pour l'Etude des questions économiques sur le problème démographique et son importance dans la crise économique internationale, j'ai exposé que dans plusieurs pays, surtout en Europe, on a remarqué une augmentation excessive de la population et particulièrement de la population urbaine, et que cette augmentation a résulté du fait que l'Europe industrielle travaillait pendant de longues années pour une clientèle répandue dans le monde entier et de cette façon concentrait et retenait une plus grande population ouvrière, tandis qu'en même temps elle importait des matières premières des autres continents. Graduellement les clients devinrent des producteurs concurrents et ébranlèrent les anciens centres industriels de l'Europe, dont la population se trouva dans une disproportion défavorable relativement à ses possibilités d'occupation. D'autre part, les progrès techniques, ainsi que les méthodes scientifiques, tant dans le domaine de l'industrie que dans celui de l'a-

(1) Voir «Les Balkans», No 21, IIème année, p. 395.

toute façon à une réduction substantielle des armements actuels. L'échec de la Conférence, — et il faudrait considérer comme un échec les maigres résultats acquis au cours de l'été dernier, ou son ajournement prolongé — serait un véritable désastre. Ce serait à nouveau la course aux armements, qui rendrait plus profonde et plus douloureuse encore la crise dont souffre présentement le monde. L'Allemagne se prévaut du fait que les Alliés n'auraient pas rempli leurs obligations, pour se libérer définitivement des clauses militaires du Traité de Versailles. La France et ses alliés accuseraient l'Allemagne d'avoir violé ses engagements. Il résulterait de ce conflit une tension internationale qui mettrait certainement la paix en péril et à tout le moins constituerait un obstacle insurmontable à cette collaboration loyale des peuples qui serait l'unique moyen de mettre un terme à la crise et au chômage. Nous n'exagerons rien en affirmant que l'échec de la Conférence, c'est la chute dans le chaos.

Le Bureau International de la Paix ne saurait cependant se borner à cet avertissement. Il déclare une fois de plus qu'une réduction des armements, même substantielle, ne sera qu'un simple palliatif tant que subsisteront les armées nationales. Le seul, l'unique moyen d'assurer définitivement la paix en matière de désarmement, c'est d'une part le désarmement total des nations, l'abolition complète non seulement des armées de terre, mais de toutes les marines de guerre et de toute aviation militaire, — d'autre part la création d'une force exécutive confiée à un organisme international à l'action duquel ne pourrait s'opposer aucun Etat en rupture de Pacte».

Pour la Comité Directeur :

Le Président **H. La Fontaine**, Le Secrétaire Général **H. Golay**

### Union interparlementaire.

La commission économique permanente de l'Union interparlementaire s'est réunie du 13 au 15 Mars, à Venise, pour arrêter les projets de résolutions qu'elle soumettra au prochain congrès de l'Union, convoqué à Madrid,

La commission avait notamment à délibérer :

a) sur le problème de la réglementation internationale de la production et son adaptation aux besoins de la consommation (sur rapport du sénateur hongrois M. Sterenyi, ancien ministre).

b) sur la réglementation de l'émigration et de la colonisation dans les pays à population clairsemée (sur rapport de M. A. Mylonas, député grec, ancien ministre).

Les débats sur le premier point n'aboutirent pas à une conclusion unanime. Le président de la commission et quelques membres se sont prononcés en faveur du retour graduel en principe à la libre économie et à la libre concurrence dans les relations internationales, tout en reconnaissant la nécessité temporaire, en raison de la crise, de l'intervention des Etats. Par contre, les délégués polonais, français, yougoslave et grec, sur la proposition de ce dernier, ont expressément soutenu le principe d'une économie raisonnablement dirigée qui n'étoufferait pas l'initiative privée et qui n'aurait pour limite que l'intérêt social.

griculture, ont multiplié le rendement de la production et ont en même temps diminué l'utilisation d'ouvriers. Le grand déséquilibre entre la production et la consommation ont donné lieu à une politique protégeant les produits indigènes dans tous les pays, à de plus grandes difficultés dans l'économie nationale, à une intensification de la crise et à l'extension du chômage.

La statistique de ces événements est assez connue pour qu'il ne soit pas nécessaire que je cite ici les chiffres relatifs; j'ai, d'ailleurs, fait usage de plusieurs ayant trait à la population, dans mon premier mémoire.

En corroboration de mon point de vue, j'invoquerai uniquement les arguments de certaines autres personnes compétentes qui se sont occupées de ce problème. Ainsi, le député, M. A. Fraenkel, dans un article fort intéressant, portant le titre «Émigration européenne» (paru dans le *Bulletin Interparlementaire* No 5 & 6 de 1929, v P. 148) dit :

«Pour se faire une idée du niveau des revenus qui sont nécessaires à l'entretien des individus habitués au niveau de culture européen comparé à celui des peuples qui, pour la plupart, vivent encore d'une manière primitive et se contentent de peu, il suffit de se remémorer les faits suivants: Tandis que l'Europe qui, avant la guerre, comptait environ 450 millions d'habitants, plaçait pour 55 milliards de francs-or dans les pays d'outre-mer afin de pouvoir vivre, le total des exportations de l'Asie entière — qui comprenait à peu près le double du chiffre de la population européenne — s'élevait à douze milliards et demi, autant que l'Empire allemand à lui seul.

«Nous avons dit que l'Europe ne pouvait pas vivre de ses propres ressources, mais elle ne pourra plus livrer à ses anciens clients d'outre-mer des marchandises pour la somme de 55 milliards francs-or comme elle le faisait avant la guerre.

«Et pourquoi pas? Parce que, déjà avant la guerre mondiale, une transformation était en train de se faire, c'est-à-dire que ses clients allaient devenir eux-mêmes des producteurs et, par conséquent, les concurrents de leurs fournisseurs européens. Ce développement assez naturel en soi n'a pas été provoqué par la guerre, mais cet événement l'a précipité. Je dis que ce développement est naturel et je prétends qu'il n'a pas été la suite de la guerre»,

M. Fraenkel prouve par des statistiques l'échelle croissante de la production et de l'exportation du Japon, des Indes, des Etats-Unis d'Amérique etc. Appuyant plus loin sur le fait qu'environ la moitié du globe est inhabité et se trouve sous la domination de la race blanche, il recommande que ce soit elle qui résolve le problème afin, d'empêcher l'extension des autres races et poursuit :

«C'est dans cet état d'esprit qu'il faudrait s'efforcer de considérer la question de l'émigration européenne dans toute son étendue et toute son importance. Il faudrait surtout éviter de ne voir dans l'émigration que l'idée de se débarrasser de quelques individus. Ce serait là une mission philanthropique, mais certainement pas une tâche économique. Par contre, une émigration qui a pour but, au cours d'une génération et, probablement, encore plus rapidement, d'ouvrir de nouveaux marchés à

l'Europe, représente un problème très vaste et très difficile à résoudre. mais c'est la tâche économique la plus urgente qui incombe à notre région culturelle».

Quant à la méthode que doivent suivre l'Union Interparlementaire et la Société des Nations sur la question de l'émigration, Fraenkel donne les opinions ci-dessous qui sont, vu l'expérience qu'il a acquise pendant un long séjour aux colonies, dignes d'être citées.

«A mon avis, ce sont les Etats européens eux-mêmes qui devraient être chargés de l'organisation pratique de l'émigration européenne. Cette organisation pourrait se faire par des associations privées en relations avec des banques, mais avec l'appui de l'Etat et sous sa surveillance générale. Cependant, les caractères nationaux sont si différents qu'ils entraînent des politiques coloniales différentes. Il sera donc nécessaire de s'en remettre à chaque Etat séparément afin qu'il soit le seul juge de la méthode qu'il doit employer à l'égard de ses ressortissants. En ce qui concerne le Danemark, par exemple, il me semble que la méthode la plus juste serait de faire examiner en premier lieu le terrain à acquérir par des experts bien au courant de la vie coloniale et, suivant leurs conseils, de le faire acheter par des sociétés en relations avec les banques que nous avons citées plus haut. Il est bien entendu qu'au préalable, par des accords avec les gouvernements d'outre-mer, il faudrait être assuré que l'émigration serait réellement autorisée, puis il faudrait stipuler les conditions exactes que les dits gouvernements feraient aux émigrants et obtenir des détails précis au sujet des droits de propriété et beaucoup d'autres encore. Après l'acquisition du terrain, il faudrait s'occuper d'établir les voies de communication les plus nécessaires et de diviser les terres en parcelles qui conviennent à une exploitation agricole. De plus, la question de l'eau, si importante pour la colonisation, devrait être résolue et des logements provisoires devraient être installés. En outre, il faudrait qu'existât la possibilité de se procurer, au moyen de prêts, les instruments de travail les plus indispensables. La somme représentant le prix de la parcelle devrait être fixée d'avance. Toutefois, personne ne serait autorisé à la considérer comme étant sa propriété avant d'avoir donné la preuve de son aptitude au travail colonial, par exemple en travaillant pendant trois ans sa future propriété ou chez d'autres colons. Si, durant ces trois ans, l'émigrant travaille sur sa future propriété, il faudra qu'il puisse le faire en qualité de fermier et en ayant le droit d'abrégé cette période en versant par acomptes une partie de la somme destinée à l'acquisition du terrain, des bâtiments et de l'outillage. Au cas où, après ces années d'essai, il serait reconnu comme ayant les qualités désirables d'un bon colon, il pourrait faire un contrat analogue à celui d'un «fermier censier» jusqu'à extinction complète de sa dette, ce qui lui permettrait alors d'entrer en possession de son terrain.

«J'estime que ni l'Union ni la Société des Nations ne pourraient s'occuper de ces questions-là. Mais ce qu'elles pourraient faire, et ce qui hâterait beaucoup la solution de tout le problème, ce serait de prendre position d'une manière décisive et, en intéressant l'opinion publique, tout en se déclarant pour ou contre la manière d'envisager le problème.

qui se présente, d'exercer son métier ou de faire des travaux agricoles jusqu'à ce qu'il voie où il peut se frayer un chemin. Je pourrais aussi parler des « fils prodigues », cas très intéressants et pas aussi désespérés qu'on le croit habituellement, mais cette question est si vaste qu'elle exigerait non seulement quelques lignes, mais bien un mémoire entier. La catégorie dont l'étude est importante à notre point de vue est surtout celle des ouvriers agricoles ou de ceux qui veulent et peuvent le devenir dans l'intention de s'installer une fois ou l'autre sur une terre qui leur appartienne. A ce propos, je désapprouve le préjugé généralement répandu dans tous les pays et selon lequel il faut être né dans la plaine et avoir été habitué au travail agricole pour devenir un agriculteur capable. En raison des expériences que j'ai faites pendant plusieurs années au milieu des colons d'outre-mer, je m'oppose formellement à cette affirmation. En outre, je ferai remarquer à mes lecteurs qu'il y a une grande différence entre l'agriculture « extensive » et l'agriculture « intensive ».

Notre sujet a déjà intéressé la Société des Nations pendant l'examen du projet de l'Union européenne. Les éléments suivants ont été récemment portés à ma connaissance : Le rapport du Secrétaire Général de la Société des Nations à l'Assemblée, sur l'œuvre accomplie par la commission d'études pour l'Union Européenne (No officiel A 17, Genève le 16 juin 1931) comprend un supplément V avec un résumé du mémoire du directeur du Bureau international de travail, M. Albert Thomas, sur le chômage. Ce mémoire proposait d'une part la constitution d'une Bourse de travail européenne qui organiserait le placement de l'ouvrier et d'autre part l'exécution de grands travaux publics en Europe. L'étude de ces questions fut remise à une commission qui, en conclusion, proposa entre autres « de conserver une collaboration internationale politique pour la libre circulation et le placement des hommes dans des endroits inexploités dans le but d'étendre les marchés de consommation ». Cette proposition fut acceptée. (No Officiel C. 275 M. 127, Genève le 5 mai 1931). Voir le Procès-verbal de la 3me Session de la Commission d'études pour l'Union Européenne, page 199 (No Off. C. 395 M. 158, Genève le 25 juin 1931).

Enfin la Commission sur le chômage formée sous la présidence de M. de Michélis, a proposé la convocation d'une conférence technique pour le placement des ouvriers (No Off. C. 437 M. 184 1931 VII),

Le rapport du Directeur du Bureau International du Travail à la Conférence Internationale du travail (16e Session, Genève 1932, page 32 suiv. « Migrations - Travaux Publics ») présente également de l'intérêt pour la question que nous traitons.

L'étude du dit membre du Conseil Administratif du Bureau International du travail, M. Giuseppe de Michelis, « Un programme de reconstruction organique de l'Economie Mondiale » (dans la Revue internationale du travail Vol. XXIV No 5, Nov. 1931) constitue une excellente synthèse de tout le problème économique. Elle examine les facteurs de la reconstruction (population et main-d'œuvre, terre et matières premières, capitaux et crédit, programme de collaboration concertée) Nous détachons les extraits suivants de cet article :

« Ces deux institutions pourraient prier une ou plusieurs personnalités qui, à côté des connaissances économiques nécessaires posséderaient aussi l'expérience pratique de la vie coloniale, de faire un exposé dans lequel le problème serait traité dans tous ses détails, suivant les données indiquées ci-dessus. Cet ouvrage, traduit dans les langues principales, pourrait ensuite être soumis aux gouvernements et aux parlements européens. En même temps, l'Union et la Société des Nations pourraient discuter le problème dans ses grandes lignes avec les États européens et ceux d'outre-mer qui disposent de territoires inhabités afin d'apprendre où et à quelles conditions on pourrait acquérir des terres en vue d'une émigration européenne telle que nous l'avons décrite. Mais, comme je l'ai déjà dit dans l'introduction à mon exposé, d'autres que moi, mieux au courant de l'organisation de la Société des Nations et de l'Union interparlementaire et connaissant les personnalités qui les dirigent, pourront indiquer la voie que ces institutions devront suivre, afin de préparer la solution pratique du problème. Je répète encore une fois que la question principale est de savoir si les institutions que je viens de nommer approuvent ma manière d'envisager le problème, puis, au cas où elles seraient d'accord avec moi, si elles peuvent faire la distinction entre la préparation et l'exécution de cette tâche, toujours selon la méthode indiquée. Ce que j'appelle préparation, c'est en réalité l'œuvre d'enquête poursuivie par les États intéressés et certaines démarches diplomatiques qui pourraient peut-être se terminer par une conférence vouée exclusivement à cette question. Il appartiendrait ensuite aux États aux-mêmes de décider dans quelles conditions et comment il mettraient à profit ces travaux préliminaires.

« Avant de conclure, j'aimerais encore ajouter quelques mots au sujet de l'autre aspect de la question.

« En parlant ici de colons et de colonisation, je ne pense pas à l'émigrant individuel appartenant à la classe intellectuelle en Europe et qui se rend à l'étranger en qualité d'ingénieur, de médecin, de commerçant etc. afin de chercher à y faire fortune. Il arrive que ces émigrants-là atteignent leur but, et s'ils réussissent, ils peuvent être d'une grande utilité à leur pays d'origine. Au Danemark nous avons des exemples remarquables parmi cette classe d'émigrants. Mais ce sont des individus qui font leur chemin d'une manière tout à fait individuelle et en se plaçant au point de vue de l'ancienne société; il faut les considérer comme des phénomènes individuels, dont la politique ne s'occupera pas, si utiles qu'ils puissent être à leur patrie. Un autre groupe d'émigrants comprend les artisans. Si le métier qu'ils exercent n'a pas été accaparé par la grande industrie et s'ils y excellent, ils feront également leur chemin en obtenant de bons résultats. En général, l'artisan moyen cherche à se placer dans les villes, ce qui n'est pas recommandable, car même dans les pays très peu peuplés, tels que l'Australie (1 habitant par km<sup>2</sup>), les villes sont surpeuplées. Le concurrent étranger n'y est pas accueilli avec plaisir, il ne trouve pas d'aide, il est obligé de changer de métier et tombe alors dans la grande masse des ouvriers incapables dont il peut sortir à force de travail, mais où il se perd souvent. Il serait préférable pour lui d'aller dans les campagnes et, selon l'occasion

le nombre d'ouvriers que l'Italie s'engage à fournir aux mines susdites : la même proportion est prévue à l'égard de toutes les facilités que s'accordent les deux pays pour les intérêts connexes. Il ne manque pas d'exemples attestant que ces accords constituent une base sur laquelle on peut utilement s'appuyer pour ériger le grand édifice futur. On pourrait commencer par établir une convention générale, qui comporterait les principes essentiels des accords bilatéraux ou plurilatéraux possibles, relativement à l'émigration organisée de la main-d'œuvre en vertu de contrats collectifs, à l'échange de la main-d'œuvre et des matières premières, aux formes diverses de colonisation et aux systèmes de garanties. Dans ce cadre général s'inscriraient les accords bilatéraux et multilatéraux particuliers, différents selon les formes de collaboration choisies et selon les buts visés, mais susceptibles, eux aussi, d'être ramenés à des conventions types.»

Et plus loin M. de Michelis ajoute relativement aux activités auxquelles doit procéder le Bureau International de travail :

«Mais ce n'est pas seulement là qu'il faut puiser ces énergies. Il est en effet des pays où, même s'ils ne sont pas frappés gravement par le fléau du chômage, la forte tension démographique dépasse les possibilités prévisibles d'exploitation intérieure et qui, par conséquent, constituent des réservoirs de forces d'autant plus appréciables qu'elles renferment en général des éléments le plus hautement qualifiés et des techniciens-dirigeants. Il ne s'agit pas de dresser l'état civil de la population colonisatrice par le monde, tâche qui dépasserait singulièrement nos possibilités actuelles. Le Bureau International du Travail devrait pour le moment s'imposer une tâche plus modeste, mais toutefois assez étendue : évaluer dans les pays à fort chômage ou à forte densité démographique le volume de la main-d'œuvre disponible en vue d'un déplacement et d'une installation permanente à l'étranger. Cette recherche acquerrait chemin faisant une précision de plus en plus grande à mesure que progresserait d'autre part l'enquête corrélative sur les terres aptes à recevoir ces masses laborieuses et susceptibles, de ce fait, de subir une profonde transformation économique. Pour le moment l'investigation du Bureau International du Travail devrait permettre d'établir approximativement sur quels contingents transférables ou peut compter pour cette grande œuvre de reconstruction sociale.

«Nous avons mentionné à côté de l'enquête que mènerait le Bureau International du Travail celle qui parallèlement, aurait pour objet de recenser les pays où pourraient s'installer les groupes colonisateurs, ainsi que les entrées prises et exploitations que ces derniers pourraient y créer. La question relève à la fois, en tout cas, de la compétence du Bureau International du Travail et de diverses organisations de la Société des Nations — Organisation économique et financière, Mandats, Transit et Communication, Hygiène — ainsi que de la compétence de l'Institut International d'Agriculture.

On sait que le Bureau International de Travail et l'Institut International d'Agriculture ont déjà conjugué leurs efforts, pour les questions qui les intéressent en commun, par la création d'un organisme permanent : la Commission consultative mixte agricole. L'étude de ce nou-

le nombre d'ouvriers que l'Italie s'engage à fournir aux mines susdites : la même proportion est prévue à l'égard de toutes les facilités que s'accordent les deux pays pour les intérêts connexes. Il ne manque pas d'exemples attestant que ces accords constituent une base sur laquelle on peut utilement s'appuyer pour ériger le grand édifice futur. On pourrait commencer par établir une convention générale, qui comporterait les principes essentiels des accords bilatéraux ou plurilatéraux possibles, relativement à l'emigration organisée de la main-d'œuvre en vertu de contrats collectifs, à l'échange de la main-d'œuvre et des matières premières, aux formes diverses de colonisation et aux systèmes de garanties. Dans ce cadre général s'inscriraient les accords bilatéraux et multilatéraux particuliers, différents selon les formes de collaboration choisies et selon les buts visés, mais susceptibles, eux aussi, d'être ramenés à des conventions types.»

Et plus loin M. de Michelis ajoute relativement aux activités auxquelles doit procéder le Bureau International de travail :

«Mais ce n'est pas seulement là qu'il faut puiser ces énergies. Il est en effet des pays où, même s'ils ne sont pas frappés gravement par le fléau du chômage, la forte tension démographique dépasse les possibilités prévisibles d'exploitation intérieure et qui, par conséquent, constituent des réservoirs de forces d'autant plus appréciables qu'elles renferment en général des éléments le plus hautement qualifiés et des techniciens-dirigeants. Il ne s'agit pas de dresser l'état civil de la population colonisatrice par le monde, tâche qui dépasserait singulièrement nos possibilités actuelles. Le Bureau International du Travail devrait pour le moment s'imposer une tâche plus modeste, mais toutefois assez étendue : évaluer dans les pays à fort chômage ou à forte densité démographique le volume de la main-d'œuvre disponible en vue d'un déplacement et d'une installation permanente à l'étranger. Cette recherche acquerrait chemin faisant une précision de plus en plus grande à mesure que progresserait d'autre part l'enquête corrélative sur les terres aptes à recevoir ces masses laborieuses et susceptibles, de ce fait, de subir une profonde transformation économique. Pour le moment l'investigation du Bureau International du Travail devrait permettre d'établir approximativement sur quels contingents transférables ou peut compter pour cette grande œuvre de reconstruction sociale.

«Nous avons mentionné à côté de l'enquête que mènerait le Bureau International du Travail celle qui parallèlement, aurait pour objet de recenser les pays où pourraient s'installer les groupes colonisateurs, ainsi que les entrées prises et exploitations que ces derniers pourraient y créer. La question relève à la fois, en tout cas, de la compétence du Bureau International du Travail et de diverses organisations de la Société des Nations — Organisation économique et financière, Mandats, Transit et Communication, Hygiène — ainsi que de la compétence de l'Institut International d'Agriculture.

On sait que le Bureau International de Travail et l'Institut International d'Agriculture ont déjà conjugué leurs efforts, pour les questions qui les intéressent en commun, par la création d'un organisme permanent : la Commission consultative mixte agricole. L'étude de ce nou-

«Quant à la force représentée par le travail, c'est un fait presque de sens commun que tels pays, souffrant d'une grave pression démographique, sont dépourvus de l'un des deux autres ou des deux autres facteurs de la production, tandis que certains, mieux partagés en matières premières ou en capitaux, ont encore une très faible densité de population. Alléger cette pression, décongestionner les pays trop peuplés en déversant leur surplus sur des territoires dépeuplés, signifie donner au potentiel économique du monde toute sa force d'expansion et de perfectionnement, prévenir les maux inhérents aux transformations techniques, aux profondes innovations mécaniques, réabsorber immédiatement les excédents de main d'œuvre que ces innovations produisent. Par ce moyen l'on peut, en un mot, atteindre la richesse, le bien-être, et l'on peut supprimer les causes plus graves des mouvements économiques et sociaux convulsifs. Nombreux sont les territoires non exploités ou insuffisamment exploités qui sont susceptibles d'absorber une population considérable et qui peuvent se prêter au développement de son activité sous les formes les plus complexes et les plus diverses

«Cet allègement démographique est singulièrement indiqué pour l'économie européenne, étant donné le déséquilibre qui est appelé à s'accroître en Europe, entre populations ouvrières et disponibilités de matières premières. Les masses agricoles européennes à leur tour y sont intéressées au premier chef. En effet, les perfectionnements de la mécanisation sont encore loin d'atteindre leur maximum dans l'agriculture des pays d'Europe, et c'est bien là l'une des causes, peu être la plus forte, qui maintiennent à un niveau élevé les prix de revient des produits agricoles et les exposent à la concurrence toujours plus âpre des marchés exportateurs d'outre-mer. Mais, cette disparité éliminée, surgit un autre grave péril : le chômage des masses paysannes des zones agricoles mécanisées, qui viendront grossir la débordante marée démographique du continent européen.

«Il suffit de ces indications concises pour montrer que, même à propos de reconstruction européenne, le problème de l'écoulement et de l'emploi de la main d'œuvre se relie aux autres problèmes d'organisation et doit tenir compte des perspectives et des exigences de développement des autres continents.»

Plus bas l'auteur continue : «Pour ce qui concerne la distribution de la main-d'œuvre l'utilisation permanente de terre et l'approvisionnement en matières premières, nous estimons qu'on pourrait élargir et perfectionner le système d'accords bilatéraux qui est déjà en vigueur, mais qui ne concerne encore qu'un nombre restreint de pays. A titre d'exemple seulement, nous citerons l'accord conclu en 1927 entre la Pologne et l'État de San-Paulo du Brésil, concernant les facilités que le second de ces pays pourra accorder au premier, pour la vente de terrains de colonisation à des familles polonaises qui s'y établiraient et y créeraient des exploitations agricoles autonomes. Citons encore l'accord de 1926 entre la France et l'Italie relatif aux phosphates tunisiens. Le principe heureusement appliqué par cette convention économique est un principe de rigoureuse réciprocité et de parallélisme entre le contingent de matière première extraite des mines de l'Afrique française et cédée à l'Italie, et

«Quant à la force représentée par le travail, c'est un fait presque de sens commun que tels pays, souffrant d'une grave pression démographique, sont dépourvus de l'un des deux autres ou des deux autres facteurs de la production, tandis que certains, mieux partagés en matières premières ou en capitaux, ont encore une très faible densité de population. Alléger cette pression, décongestionner les pays trop peuplés en déversant leur surplus sur des territoires dépeuplés, signifie donner au potentiel économique du monde toute sa force d'expansion et de perfectionnement, prévenir les maux inhérents aux transformations technique, aux profondes innovations mécaniques, réabsorber immédiatement les excédents de main d'œuvre que ces innovations produisent. Par ce moyen l'on peut, en un mot, atteindre la richesse, le bien-être, et l'on peut supprimer les causes plus graves des mouvements économiques et sociaux convulsifs. Nombreux sont les territoires non exploités ou insuffisamment exploités qui sont susceptibles d'absorber une population considérable et qui peuvent se prêter au développement de son activité sous les formes les plus complexes et les plus diverses

«Cet allègement démographique est singulièrement indiqué pour l'économie européenne, étant donné le déséquilibre qui est appelé à s'accroître en Europe, entre populations ouvrières et disponibilités de matières premières. Les masses agricoles européennes à leur tour y sont intéressées au premier chef. En effet, les perfectionnements de la mécanisation sont encore loin d'atteindre leur maximum dans l'agriculture des pays d'Europe, et c'est bien là l'une des causes, peu être la plus forte, qui maintiennent à un niveau élevé les prix de revient des produits agricoles et les exposent à la concurrence toujours plus âpre des marchés exportateurs d'outre-mer. Mais, cette disparité éliminée, surgit un autre grave péril : le chômage des masses paysannes des zones agricoles mécanisées, qui viendront grossir la débordante marée démographique du continent européen.

«Il suffit de ces indications concises pour montrer que, même à propos de reconstruction européenne, le problème de l'écoulement et de l'emploi de la main d'œuvre se relie aux autres problèmes d'organisation et doit tenir compte des perspectives et des exigences de développement des autres continents.»

Plus bas l'auteur continue : «Pour ce qui concerne la distribution de la main-d'œuvre l'utilisation permanente de terre et l'approvisionnement en matières premières, nous estimons qu'on pourrait élargir et perfectionner le système d'accords bilatéraux qui est déjà en vigueur, mais qui ne concerne encore qu'un nombre restreint de pays. A titre d'exemple seulement, nous citerons l'accord conclu en 1927 entre la Pologne et l'Etat de San-Paulo du Brésil, concernant les facilités que le second de ces pays pourra accorder au premier, pour la vente de terrains de colonisation à des familles polonaises qui s'y établiraient et y créeraient des exploitations agricoles autonomes. Citons encore l'accord de 1926 entre la France et l'Italie relatif aux phosphates tunisiens. Le principe heureusement appliqué par cette convention économique est un principe de rigoureuse réciprocité et de parallélisme entre le contingent de matière première extraite des mines de l'Afrique française et cédée à l'Italie, et

### La Conférence pour les tabacs d'Orient à Genève.

La session de la Commission pour la protection des tabacs tenue à Genève a terminé ses travaux. Elle avait été convoquée à la suite d'un vœu de la Conférence de Stresa et ses conclusions seront soumises au comité financier de la S. d. N., pour être finalement portées devant la Conférence économique de Londres.

Au point de vue balkanique cette réunion offrait la remarquable particularité que, pour la première fois et grâce aux travaux préliminaires des Conférences balkaniques, les trois États particulièrement intéressés—Bulgarie, Grèce, Turquie—s'y sont présentés réunis, après avoir arrêté en commun leur attitude, au cours de rencontres préliminaires que leurs représentants avaient eu à Athènes, à la veille de la Conférence de Genève.

Le mémoire commun de ces trois délégations a constitué la base des débats. La Commission commença par limiter l'appellation de «tabac d'Orient» et, par conséquent, les mesures de protection, aux tabacs de Bulgarie, de Grèce et de Turquie, seuls tabacs de choix atteints par la crise de dépréciation. Elle a aussi admis le point de vue des trois délégations pour recommander aux pays consommateurs d'accroître graduellement, à l'exemple de la France, la proportion des tabacs d'Orient qu'ils importent.

La Commission a, de plus, exprimé le vœu que l'Office balkanique pour la protection du tabac, proposé par les Conférences balkaniques, soit fondé au plus tôt. Elle a examiné également un plan de création d'une réserve régulatrice de 10 à 15% sur la production annuelle du tabac de trois pays, dont l'absorption se ferait dans l'espace de deux ans.

Pour le succès de cette mesure, il faudrait, de l'avis de la commission, faire un effort d'une part pour adapter la production des tabacs d'Orient aux besoins des marchés; d'autre part pour que les pays consommateurs, par leurs monopoles et leur libre industrie des tabacs, assurent la consommation du stock régulateur, si le besoin s'en présente, par une augmentation éventuelle de leurs achats normaux en tabacs d'Orient.

Nos lecteurs trouveront dans la «Chronique financière» pour la Grèce, publiée dans ce même cahier par M. C. Karanikas, un exposé plus circonstancié des conclusions de cette conférence.

---

veau problème et les nombreuses investigations qu'elle comporte pourraient s'effectuer au sein de cette Commission, à laquelle pourraient être adjoints, à cette fin spéciale, les experts que désigneraient les Organisations techniques de la Société des Nations. Il appartiendrait naturellement à la Commission de fixer elle même, le plan de son travail».

Il est certain qu'une répartition systématique de la population dans le monde entier pourrait amener un soulagement social et économique et un progrès. Comme l'a déjà reconnu la Société des Nations, il faudrait que, sous son égide, ainsi que je le proposais dans mon premier mémoire, on arrive à conclure des conventions entre deux ou plusieurs pays, dont les uns d'une part désireraient envoyer des émigrants et les autres, d'autre part, seraient en état et désireraient en recevoir, comme en Amérique du Sud, en Afrique et ailleurs. Outre Joseph Caillaux, Georges Valois (*L'Amérique Chantier de l'Europe*) Yves le Troquer, ancien ministre des finances, et d'autres hommes d'Etat et économistes préconisent en France la mise en valeur et la colonisation de l'Afrique, comme un débouché de l'Europe, sur un plan économique à dresser. Dans leurs articles et études on peut suivre en détail leurs pensées et propositions relatives.

D'autre part des personnalités sud-américaines s'expriment en faveur de l'émigration et de la colonisation européenne à l'Amérique du Sud, ayant en vue principalement l'intérêt économique de ces pays d'outre-mer. Dans un article remarquable, paru dans *Le petit Parisien* (3 & 4 mars 1933, «La République Argentine et la crise économique») M. Georges Caen Salvator fait ressortir les avantages économiques qu'aurait l'Argentine à attirer les chômeurs avec l'appui des Etats qui payent des indemnités de chômage, pour exploiter les richesses et les terres encore incultes de ce pays immense et fertile—son territoire est plus que 5 fois plus grand que la France avec une population de 12 millions seulement d'habitants!

Toutes les conditions économiques et les obligations mutuelles des pays contractants pour l'émigration et la colonisation devraient être stipulées dans des accords spéciaux. Ainsi que Fraenkel le fait très justement remarquer plus haut, il ne faudrait pas exclure de la colonisation agricole les ouvriers non agriculteurs. Car ceux-ci peuvent aisément se transformer en agriculteurs d'autant plus que la plupart d'entre eux sont d'origine campagnarde, s'étant éloignés de la campagne et établis dans des centres urbains pour devenir des ouvriers. Les conditions donc du pays où se dirigeront les émigrants ou les colons, ainsi que les conditions de leur pays d'origine, détermineront les détails et les clauses des conventions. Je ne crois pas qu'on puisse à priori formuler un projet général de convention. D'individuelle et non systématisée qu'elle était auparavant l'émigration doit être rendue collective par les Etats. La Société des Nations et tout particulièrement le Bureau International du Travail, ainsi que l'Union Interparlementaire, devraient mettre en contact les Etats intéressés et les pousser à s'entendre.

Al. Mylonas

ron deux milliard et demi de drachmes stabilisées. Cela ne résout pas la question de notre balance de comptes, considérablement déficitaire, comme on sait.

La question se complique du fait que l'urbanisme est en progrès constant. En 1879 la population urbaine atteignait 18 % de la population totale du pays ; en 1907 elle avait passé à 28 % ; en 1928 elle atteint 33 %. De quoi s'occupent donc tous ces gens ? Ce sont forcément, pour la très grande majorité, des intermédiaires, des parasites, vivant au jour le jour, d'expédients que la néce sité leur suggère et leur dicte. Tristes populations dont les conditions d'existence sont souvent un défi à l'hygiène la plus élémentaire ; aussi gros danger pour l'ordre social. Il est urgent de leur trouver une occupation, de les absorber. L'agriculture, on vient de le voir, ne peut plus rendre ce service. L'émigration, jadis si régulière en Grèce, est actuellement impraticable. Il faut donc, selon Léon Maccas, se tourner nécessairement vers l'industrie. Parmi ces branches, il en est une qui est, pour l'instant, presque totalement inexploitée en Grèce : l'industrie des étrangers. Le tourisme, voilà, pense l'auteur, la solution du problème.

La Grèce, avec son climat merveilleux, ses magnifiques paysages, ses richesses artistiques et ses souvenirs historiques devrait être le pays de prédilection des touristes. Qu'en est-il en fait ? Elle reçoit à peine chaque année, sur son territoire, une cinquantaine de mille étrangers, dont la majeure partie n'y font, du reste, que de fugitives apparitions. Ils ne lui rapportent qu'à peine un demi million de livres sterling par an. Voyez ce qui se passe ailleurs dans le même domaine. La France, par exemple, a encaissé en 1926, 2 milliards 600 millions et la Yougoslavie, pour citer un pays voisin, 29 millions de francs or. Il faut faire effort pour développer cette source de richesses. L'exemple d'autres nations est encourageant. Aussi, grâce à une propagande soutenue et intelligente, le Canada a vu ses recettes du chef du tourisme passer de 83 millions de livres sterling en 1920, à 309 millions en 1929. Certes, cela ne va pas sans quelques sacrifices. Mais ils seraient largement compensés par les recettes, lesquelles, selon M. Léon Maccas, pourraient facilement atteindre, au bout de trois ans d'efforts, cinq millions de livres sterling.

On trouvera dans cet ouvrage bref mais rempli de chiffres et de faits concrets un plan complet de réorganisation de tous les services susceptibles d'aider au développement du tourisme, ainsi qu'un projet de financement des travaux nécessaires.

L'action civilisatrice d'une pareille oeuvre ne serait pas le moindre des fruits à en recueillir. Elle se ferait sûrement sentir par le double effet du contact plus régulier et plus continu avec une classe élevée d'étrangers et par l'amélioration des conditions de vie de toute une catégorie de populations urbaines actuellement dans la misère et à qui l'industrie des étrangers fournirait du travail.

M. Maccas ouvre des horizons sur une question de grand intérêt pour le pays. Les pronostics ne sont-ils pas trop beaux, surtout dans les circonstances actuelles ? A la façon dont il traite son sujet on est bien tenté de partager son optimisme.

*P. Mamopoulos*

## Bibliographie

### Journaux et Revues.

Anne Lacroix : *La Saint-Michel et le Pont Euxin*. (Grasset. Paris).

C'est sous ce titre, un peu curieux, que Mme Anne Lacroix vient de publier un roman qui est son premier livre. L'auteur qui a longtemps séjourné en Turquie ne s'est pas arrêtée à la description des beautés ni des mœurs du pays. Elle en a plutôt étudié la mentalité. Mais sa connaissance a surtout porté sur un milieu restreint : «le monde», plus ou moins cosmopolite et plus ou moins levantinisé de Constantinople, le monde des ambassades et des salons où fréquentait l'auteur sous son vrai nom. La psychologie du vrai peuple turc a donc nécessairement échappé à sa perspicacité. Et qui sait pourtant, si dans telle ville de la province anatolienne elle n'aurait peut-être pas rencontré bien des gens qui lui rappelleraient Morezat, pays natal de la narratrice ...

Ce monde, si restreint soit-il, l'auteur a su le dépeindre avec un art admirable. Presque pas de descriptions pour morceaux d'anthologie. Point d'analyse systématique. A peine une trame. Tout y est conté avec une nonchalance orientale, sans aucun souci d'attacher le lecteur par l'intérêt du récit. Qu'est-ce donc qui fait le charme indéniable de ce livre ? C'est sans doute la sincérité de l'auteur, cette sincérité qui caractérise tous les écrivains de race. C'est aussi son style aussi impeccable que vivant. C'est aussi, peut-être, ses pages romanesques, car il n'en manque point. Cette émouvante Aïché ne semble-t-elle pas échapper à l'auteur des «Désenchantées». Ce souffle traverse tout le livre et l'on sent que l'auteur regrette la vieille Turquie qui s'en va sous l'impulsion de Moustapha Kémal.

Notons que, depuis deux ans, Grasset n'a présenté aucun nouvel écrivain. L'exception faite en faveur de Mme Lacroix n'est pas faite pour surprendre ceux qui auront lu son beau livre. C. E.

Léon Maccas, ancien sous-secrétaire d'Etat : *Le problème hellénique: un projet de solution*.

La plume élégante et fertile de M. Léon Maccas nous vaut un nouvel ouvrage. Le titre en indique l'intérêt et l'actualité.

Sur la Grèce pèse lourdement un double problème : problème démographique, problème économique et financier. Nous sommes une nation de 6.600 000 âmes qui augmentent d'une centaine de mille par an. La superficie totale du pays est de 130.199 Km. carrés et la densité moyenne de sa population est de 50 habitants par km. carré (en Attique 160). Malheureusement cette étendue de terre est loin d'être utilisable. Trop de montagnes, trop de régions rocheuses, trop d'îles, trop de côtes enfin font qu'il reste relativement peu de chose pour l'agriculture. Même après l'achèvement des grands travaux d'assèchement actuellement en cours en Macédoine, le lot de terre moyen de chaque cultivateur passera des 10,93 stremmes actuels à 12,45 et le revenu national augmentera d'envi-

*O Aghonas tis Gynaiikas*: (La Lutte de la Femme) Organe bi-mensuel de la Ligue pour les droits de la femme. Athènes.

*International Affairs*: publié tous les deux mois par le «Royal Institute of International Affairs» de Londres.

*Libre*: revue de critique et de bibliographie néo grecque, publiée tous les deux mois par M. L. Roussel, professeur à la Faculté de Lettres. Montpellier.

*Bucarest* politique, littéraire et social, publié par M. A. Clarnet. Au sommaire du N° 17-18 article de son directeur sur la IIIème Conférence. Nous y relevons les lignes que voici sur le rôle de la presse :

«Il semble que la Conférence balkanique qui tint ses assises à Bucarest en octobre dernier n'a pas eu le succès de publicité des ses deux devancières. C'est ce dont se plaint particulièrement notre éminent ami M. Papanastasiou, promoteur du mouvement pour l'Union balkanique, dans un article que publie. «Les Balkans», le moniteur averti et documenté du mouvement.

La presse «n'a pas donné» parce qu'elle était absente et elle était absente parce que les délégations l'ont ignorée. Aucune ne comptait parmi ses membres des journalistes professionnels, ce qui est autre chose que des hommes politiques ou des professeurs qui collaborent aux différents journaux de leur pays. Pas de journalistes grecs, pas de yougoslaves, pas de bulgares, pas de turcs non plus, les quelques confrères d'Istanbul se trouvant à Bucarest au moment de la Conférence s'y étant rendus à titre privé. Dans la délégation roumaine, rien que l'auteur de ces lignes qui a été empêché de défendre devant la Commission de rapprochement intellectuel son rapport sur la Presse interbalkanique par la hâte singulière que cette commission avait mise à clore ses débats sans aborder le chapitre Presse.

Celui-ci passait cependant en tête, avec un droit de priorité ce me semble, le mouvement pour l'Union balkanique étant, d'abord et surtout, un mouvement d'opinion publique. On avait compris cela fort bien à Athènes, où naquit l'Association interbalkanique de Presse; on le comprit déjà moins bien à Istanbul, où la première assemblée générale ne put se réunir, les journalistes turcs et grecs d'une part, turcs et bulgares de l'autre, s'étant attelés, entre les deux Conférences, à des ententes de presse bilatérales, — une étrange marotte, avouons-le, qui, malheureusement domine, depuis, l'esprit même de la Conférence. Que ce fut là un mal, on s'en aperçoit fort bien maintenant, après la Conférence de Bucarest, où le Conseil qui se réunit ces jours-ci «aura à en connaître».

*Buletinul Camerei de Comert si Industrie din Bucuresti*:—Mensuel.

*Affaires étrangères*: revue mensuelle de documentation internationale et diplomatique. (Arbert Mousset et Jean Ray, directeurs).

*L'Economiste d'Orient*: organe des intérêts économiques et financiers de la Turquie. Istanbul.

*Nouvelle revue de Hongrie*: mensuelle à Budapest. Au sommaire de mars: «Le problème des minorités» par Erik Moren. Au sommaire d'avril: «Les minorités nationales» par J. van Overbeke.

«*L'Echo de Belgrade*», hebdomadaire de langue française. Belgrade.

*Ph. Kendros: L'anarchie de la vie internationale.* : Vol. de 300 pages—Athènes 1933, chez «Pyrros» L'ouvrage est divisé en trois sections dont la première examine les problèmes économiques et sociaux du temps présent, la deuxième étudie les conditions de développement des sociétés modernes et la troisième expose les projets d'une «réelle Société des Nations».

*L'oeuvre du Gazi* par Jean Weimberg, officier d'Académie. Bel album contenant les photos des hommes politiques turcs et celles des ambassadeurs et ministres étrangers accrédités à Ankara ainsi qu'un grand nombre d'autres photos et paysages qui servent à illustrer la rénovation de la Turquie. Le travail consciencieux de M. Weimberg lui a valu de grands éloges qui honorent cet artiste.

*Léon Savadjian: Bibliographie balkanique, 1931—1932.* L'ouvrage impatientement attendu de M. Léon Savadjian vient de paraître. C'est un beau volume de 152 pages qui fait suite à la «Bibliographie balkanique 1920—1930», parue l'an dernier. L'auteur se propose de poursuivre tous les ans cette publication.

Le volume qui vient de paraître, précédé d'une préface de M. M. Muret, de l'Institut, contient une nomenclature aussi complète que possible des ouvrages publiés dans tous les pays sur les Balkans en général et sur chaque pays balkanique en particulier. L'ouvrage comprend en outre, une longue liste des principaux articles parus dans les grandes revues du monde entier sur des questions balkaniques. — A ces deux divisions fondamentales de son ouvrage, M. Savadjian ajoute plusieurs tableaux complémentaires qui en augmentent l'intérêt: listes des thèses sur les Balkans soutenues dans les Universités allemandes, publications concernant les Balkans de la S. d. N., de la Cour permanente de La Haye, de l'Institut d'Agriculture à Rome, etc.

L'ouvrage est en vente au prix de 75 frs à Paris, rue de Rennes 71 (S. G. d'imprimerie et d'éditions).

*La coopération intellectuelle en 1931-32* (Compte rendu du Secrétariat de la Commission polonaise de coopération intellectuelle. — 68 pages, Varsovie 1933. — Texte en polonais suivi d'un résumé en français.

*Dim. P. Pascu: Les emprunts forcés sur la circulation monétaire* (deux expériences monétaires en Grèce) 16 pages, Bucarest. Publié en roumain par l'Institut économique de Bucarest.

*Europäische Gespräche:* cahiers de politique étrangère publiés à Hambourg.

*Bulletin des Chambres bulgares de Commerce et d'Industrie:* Mensuel. Sofia.

*Bulletin mensuel de renseignements économiques et sociaux:* publié par l'Institut d'Agriculture. Rome.

*O Synétairistis* (Le Coopérateur). Coopération, mutualité questions agricoles et ouvrières. Athènes.

*Istanbul Ticaret ve Sanayi Odasi:* (Bulletin de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Istanbul) en turc, avec annexe en français. Mensuel. Istanbul.

Nous regrettons de n'avoir pu trouver des données statistiques concernant tous les pays, afin de pouvoir spécifier séparément les diverses catégories de cultures indiquées ci-dessus, mais la surface totale de 86.881.183 ha, de ces cultures est impressionnante et justifie amplement l'utilité d'une Institution préoccupée exclusivement de coordonner l'action déployée par les gouvernements et par les organisations agricoles des six pays, en vue d'augmenter qualitativement la production agricole, végétale et animale.

Lors de la rédaction de l'avant-projet de statuts de la Chambre d'Agriculture Interbalkanique, nous n'avons tenu compte que du côté technique, c'est à dire scientifique et de propagande pour l'augmentation de la production sous sa forme brute ou travaillée, vu que nous avons estimé à propos de laisser à la Chambre de Commerce et d'Industrie Interbalkanique le côté commercial, ainsi que tout ce qui concerne la politique douanière en liaison avec le commerce extérieur.

Le domaine ainsi réservé à la Chambre d'Agriculture projetée est, toutefois, très vaste et les organes directeurs de cette Institution, c'est à dire le Conseil d'administration, le Secrétariat et les Commissions techniques, qui devront être constitués selon les circonstances et dans les limites des disponibilités financières mises à la disposition du Secrétariat, auront énormément de besogne, s'ils veulent réellement accorder aux questions considérées toute l'attention nécessaire.

Pour les débuts, nous serions très satisfaits si nous pouvions assurer l'apparition régulière, ne fût-ce que quatre fois par an, du Bulletin Informatif prévu au par.c) de l'article 1-er, et qui comprendrait dans chaque numéro un matériel documentaire aussi complet que possible sur les questions à l'ordre du jour et intéressant la production agricole, végétale et animale de chaque pays, vu que, de cette façon, nous réussirions rapidement à connaître suffisamment—avec des moyens pécuniaires relativement restreints—les mesures à prendre par nos pays en vue de l'encouragement, de l'augmentation et de la défense de cette production, et nous pourrions faire, entre nous, un très intéressant échange d'expérience.

Nous songeons également à un échange de professeurs et d'étudiants des Institutions supérieures d'enseignement agricole et à des facilités à accorder pour des voyages d'étude—qui ne réclament pas non plus de sacrifices financiers, les expositions et congrès agricoles, à organiser sur des bases scientifiques à l'occasion des Assemblées générales de notre Chambre, et ayant lieu dans les villes où se tiendront les Conférences Balkaniques, pouvant devenir, dans quelques années, des manifestations de haute valeur de ladite Chambre.

Le Groupe roumain sollicite l'honneur de voir fixer le siège de la Chambre d'Agriculture Interbalkanique à Bucarest, promettant d'accorder à cette Institution, toute l'attention nécessaire pour lui assurer une activité aussi féconde que possible.

# CONFÉRENCE BALKANIQUE

## DOCUMENTS

Publiés avec l'appui de la Dotation Carnegie  
pour la Paix Internationale.

### M É M O I R E S

soumis à la Troisième Conférence

#### II. Groupe roumain (suite)<sup>1</sup>

### La création d'une Chambre d'Agriculture Interbalkanique (accompagné d'un avant-projet de statuts de cette Chambre)

#### Présenté au nom du Groupe Roumain.

Dans le cadre des préoccupations de rapprochement intellectuel et économique qui animent les six pays représentés à cette Conférence, l'idée de la création d'une Chambre d'Agriculture Interbalkanique, proposée à la Conférence d'Istanbul par MM. les Prof. I. Raducano et Cardas, au nom du Groupe Roumain, a été accueillie avec une sympathie toute particulière.

A l'ordre du jour de la Commission Économique de la Conférence de cette année figure également le vote d'un projet de statuts en vue de la constitution d'une Chambre d'Agriculture Interbalkanique.

L'utilité — au point de vue pratique — de cette Institution ressort du fait que la surface utilisée pour l'agriculture, c'est à dire cultivée en céréales, en plantes industrielles, en légumes, en arbres fruitiers, en pâturages, dans les six pays considérés, est de 86.881.183 ha. Nous reproduisons ci-dessous, d'après «L'Annuaire Bleu» pour l'année 1932, (Paris, Société des Editions Françaises) les détails de ces chiffres :

P A Y S	Population	Surfaces totales en Ha.	Surf. ara- bles en Ha.	Pâturages et prairies naturelles Ha.	Forêts Ha.
Albanie . . . .	1.050.000	2.753.800	500.000	700.000	1.200.000
Bulgarie. . . .	6.006.000	10.314.600	3.500.000	2.200.000	2.787.000
Grèce . . . . .	7.000.000	12.733.700	2.072.000	1.300.000	1.550.000
Yougoslavie .	13.980.000	24.800.000	7.076.481	5.915.475	7.500.000
Roumanie . .	18.500.000	29.492.400	13.470.752	4.054.575	7.224.071
Turquie . . . .	13.660.275	76.273.600	21.252.000	24.840.000	12.880.000
Totaux . .	60.196.275	156.148.100	47.871.233	39.009.950	33.141.071

<sup>1</sup>) La publication des rapports soumis par le groupe roumain a commencé dans le cahier de décembre 1932.

## **Assemblée Générale.**

### *Article 3.*

L'assemblée générale de la Chambre se réunit une fois par an dans la localité où se tient la Conférence Balkanique, afin de donner décharge de sa gestion, au Conseil d'administration et d'établir le programme d'activité et le budget de l'exercice suivant de la Chambre.

## **Conseil d'administration.**

### *Article 4.*

Le Conseil d'administration de la Chambre se compose de trois délégués de chaque pays, qui seront désignés par les Comités nationaux respectifs.

Le Conseil élit, chaque année, un président et deux vice-présidents dans son sein.

Les attributions du Conseil sont :

a) d'administrer les fonds et de diriger les travaux de la Chambre conformément aux décisions de l'Assemblée générale et aux dispositions du Règlement qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale à la fin de la première année de fonctionnement de la Chambre ;

b) de nommer et de congédier le personnel prévu dans le budget de la Chambre ;

c) de donner délégation au secrétariat concernant les attributions qu'il aura à remplir et de ratifier les travaux de ce secrétariat.

Le Conseil a le droit de constituer des commissions techniques pour l'étude de certaines questions spéciales. Les membres de ces commissions seront recommandés par les Comités nationaux.

## **Secrétariat.**

### *Article 5.*

Le secrétaire général sera désigné par l'Assemblée générale et aura les attributions qui lui seront déléguées par le Conseil d'administration. Il sera aidé par le personnel nécessaire.

## **Fonds social.**

### *Article 6.*

Le fonds social se compose :

a) des cotisations des membres ;

b) des subventions et donations.

Les cotisations sont fixées par l'Assemblée générale proportionnellement à la surface arable des pays respectifs, la répartition des cotisations entre les membres de chaque Comité national se faisant par ce dernier.

Les subventions et donations qui ne seront pas accordées dans un but déterminé, seront versées au budget ordinaire de la Chambre.

## **Congrès et Expositions.**

### *Article 7.*

A l'occasion des Assemblées générales de la Chambre, le Conseil d'administration pourra organiser, avec le concours de tous les membres du pays où se tient l'Assemblée générale, un congrès agricole et

## AVANT-PROJET DE STATUTS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE INTERBALKANIQUE

### Siège et but de la Chambre.

#### *Article 1<sup>er</sup>*

Sous le nom de *Chambre d'Agriculture Interbalkanique* est créée une association, ayant son siège à Bucarest, fonctionnant sur la base de la loi roumaine des personnes juridiques, et dont la circonscription territoriale comprendra l'Albanie, la Bulgarie, la Grèce, la Roumanie, la Yougoslavie et la Turquie.

Le but de cette Chambre est :

- a) de coordonner l'activité des Unions des Chambres d'Agriculture, ou des Institutions agricoles correspondantes des six pays susnommés, en ce qui concerne les questions techniques se rapportant à l'organisation et à la défense de la production agricole, végétale et animale, comme : l'encouragement de l'initiative particulière par des associations, des syndicats ou des coopératives ; l'enseignement agricole et la propagande dans les écoles ; les cours ; les expositions ; la radiodiffusion, les excursions, etc. ; l'interprétation et la mise en valeur des statistiques agricoles ; le régime du crédit et des transports ; les expériences de culture ; les mesures phytopathologiques sanitaires et vétérinaires etc., en vue de faciliter l'échange d'informations et d'expériences aux fins d'une collaboration tendant à une action commune ;
- b) de faciliter l'échange de professeurs et d'étudiants entre les Instituts supérieurs d'enseignement agricole, ainsi que les voyages d'étude des spécialistes et des étudiants ;
- c) d'éditer un « Bulletin Informatif » rédigé en langue française et qui publierait des informations sur les mesures de politique agraire, les initiatives les plus intéressantes prises par les membres de la Chambre, ainsi que toutes données statistiques concernant la production agricole et sa mise en valeur à l'intérieur et à l'exportation.

### Membres de la Chambre.

#### *Article 2.*

Peuvent être membres de la Chambre, les Unions des Chambres d'Agriculture ou des Institutions ayant les mêmes attributions, les Unions fédérales centrales ou régionales d'associations, les syndicats et coopératives, les instituts de recherches agronomiques, les Académies et les écoles supérieures d'agriculture, les fermes et pépinières reconnues comme productrices de variétés sélectionnées et toutes autres institutions, organisations ou entreprises agricoles qui auront intérêt à être tenues au courant de l'activité de la Chambre et à collaborer aux travaux de celle-ci par leurs spécialistes.

Tous les membres d'un pays constituent un Comité national de la Chambre d'Agriculture Interbalkanique.

Comme produit d'exportation, vient en premier lieu, à côté des Mérinos et leurs croisés, la race Tzigaia. Cette dernière offre de grandes possibilités d'amélioration.

Les moutons de la race Caracule, répandus en petit nombre, dans la partie orientale du pays ne doivent pas être considérés comme bêtes de boucherie.

Actuellement on prend des mesures sérieuses pour augmenter les possibilités d'exportation, en activant l'engraissement des agneaux et des moutons.

Si l'on compare le nombre d'animaux existants à l'étendue des surfaces disponibles pour l'agriculture, on doit reconnaître qu'il y a encore de grandes possibilités de développement. Les possibilités de vente, n'ont malheureusement pas correspondu, pendant les dernières années, et ne correspondent surtout nullement aujourd'hui, aux facultés de développement de nos animaux.

Il appert des données statistiques que la Roumanie a exporté, jusqu'en 1929, presque exclusivement sur les marchés d'Autriche et de Tchécoslovaquie.

Au début de l'année 1930, les possibilités d'exportation de gros bétail en Autriche diminuèrent et l'année suivante l'exportation des mêmes espèces en Tchécoslovaquie baissa presque au quart, tandis que l'exportation totale tomba à la moitié de celle de l'année antérieure.

Cette baisse a été d'une part, la conséquence de la réduction de la faculté d'achat du public des deux pays mentionnés et, d'autre part, celle des mesures prises par ces deux pays, pour protéger leurs propres produits.

L'exportation de bêtes vivantes n'a pourtant pas diminué, en ce qui concerne le nombre, pendant cet intervalle de temps, le chiffre ayant été, au contraire, plus élevé, car dans la même période la France et l'Italie avaient offert de nouveaux débouchés.

L'exportation des porcs présente en même temps une augmentation, mais qui est loin de correspondre aux possibilités d'exportation du pays.

Au début de l'année 1932, les perspectives de notre exportation de bétail, devinrent de plus en plus mauvaises. A cause de la fixation du contingent et de la limitation de la circulation des devises, nous ne pûmes presque plus exporter de gros bétail en Tchécoslovaquie et le contingent de gros bétail fixé pour l'Autriche et la France fut réduit à un chiffre pratiquement insignifiant.

Il en résulta une telle diminution de la possibilité d'achat pour la population du pays, que même l'importation des articles manufacturés et industriels baissa à un degré des plus petits.

A l'occasion de l'introduction du système de fixation du contingent on suggéra de compenser les faibles possibilités d'importation, par le maintien et même l'élévation du prix du bétail. Les faits ont prouvé que le moyen était inefficace. La différence des prix entre les pays exportateurs et les pays importateurs est extrêmement grande et tout le profit en est tiré exclusivement par les exportateurs.

---

une exposition de produits agricoles, afin de faciliter le rapprochement entre les membres et l'étude des questions agricoles à l'ordre du jour et qui intéressent également les membres des six pays constituant la Chambre.

### Annexe I

## L'EXPORTATION DU BÉTAIL DE ROUMANIE

La Roumanie, pays agricole par excellence, ayant de vastes cultures de grande étendue, est très appropriée à l'élevage du bétail.

Les produits de l'élevage dépassent aujourd'hui, dans plusieurs grandes régions, les autres produits agricoles.

Lesdites conditions, de même que le changement de forme de la propriété agricole, comme suite de la loi agraire, conduisent de plus en plus à porter l'élevage du bétail au rang d'une principale branche d'exploitation agricole.

La Roumanie possède à présent encore un disponible de bêtes de boucherie, devant suffire à l'exportation. C'est pourquoi, l'entretien et l'élargissement des possibilités d'exportation constituent un des principaux problèmes de l'agriculture roumaine.

La Roumanie a plus de 4 millions de têtes de gros bétail, dont la plus grande part appartient aux races donnant les meilleures bêtes de boucherie, notamment, la race tachetée et la race brune.

Comme bêtes de boucherie, destinées à l'exportation, il faut considérer en premier lieu, les boeufs. L'engraissement des boeufs est une occupation très répandue, s'effectuant avec beaucoup de compréhension dans les petites et grandes exploitations agricoles, de même que dans les entreprises industrielles.

Un grand nombre de boeufs est élevé directement pour l'engraissement, les autres en nombre non moins grand, sont employés comme bêtes de somme, pendant un temps assez court, et engraisés ensuite, les animaux étant encore jeunes.

En second lieu, au point de vue de l'exportation, viennent les porcs, au nombre de plus de 3 millions. La plupart appartient à la race de porcs gras «Mangalitz», mais il y a encore des établissements assez grands et en voie d'agrandissement continu pour l'élevage de la race de porcs à viande. La plus grande partie du matériel nécessaire à cet élevage provient d'Angleterre et d'Allemagne.

Les porcs gras sont soumis à l'engraissement à l'âge mûr (12-15 mois) et arrivent à avoir un poids de 150-300 kilos; ceux à viande sont engraisés en bas âge.

Dans les derniers temps, même les porcs appartenant à la race «Mangalitz» ont été soumis à l'engraissement précoce, pouvant arriver à la fin de leur première année à un poids de 100-120 kilos.

Une exploitation insuffisante pour la boucherie est l'élevage des moutons. La Roumanie a plus de 12 millions de moutons. Les races les plus répandues sont les races originaires du pays appelées: Tzigaia et Tzurcana. La race importée des moutons Mérinos est un produit du croisement de cette dernière avec l'espèce de «Tzigaia», appelée «Spanca».

- a) Oeufs standardisés ;
- b) Oeufs non standardisés ;
- c) Oeufs non comestibles, cassés et exportés en bidons ou tonneaux.

Les oeufs standardisés comprennent les catégories suivantes d'oeufs de poule : a) oeufs frais, n'ayant subi aucune conservation ; b) oeufs conservés dans l'eau de chaux ; c) oeufs conservés dans les différentes glaciers du pays ; d) oeufs conservés par d'autres moyens.

Les oeufs standardisés doivent remplir les conditions suivantes :

1) ne pas être sales ou fêlés ; 2) ne pas être lavés ou frottés, mais être naturellement propres et non lavés. A l'éclairage, la chambre d'air doit être immobile et ne pas dépasser 7 mm. Le blanc d'oeuf doit être transparent, gluant, sans tâches et clair. Le jaune d'oeuf doit être compact et ne doit pas adhérer à la coque ; les chalazes ne doivent pas être déchirées.

En ce qui concerne le poids, les oeufs forment les classes suivantes : oeufs de 46 — 48 gr ; de 48 — 50 gr ; de 50 — 52 gr ; de 52 — 54 gr ; de 54 — 55 gr ; de 55 — 56 gr ; de 56 — 60 gr ; de 60 et plus. Les oeufs pesant moins de 46 gr. ne sont pas considérés comme oeufs standardisés.

Le prix de vente pour les oeufs roumains a été variable.

Dans les années de 1910—1911 la pièce était évaluée à 6—7 pfennig-or ; de 1924 à 1928, le prix était de 17 — 18 pfennig-or ; de 1928 à aujourd'hui le prix a continuellement baissé sur le marché de Berlin et, en 1931, pendant les mois de septembre à décembre, il était tombé à 8, 2—8, 5 pfennig-or, la pièce.

A l'intérieur du pays les prix ont varié selon les saisons et les différentes régions. Le prix moyen a été de 0,70 lei au printemps et de 1,80 lei, en automne et en hiver. Dans les différentes régions le prix suivait les variations du coefficient d'exportation.

*Exportation de la viande.* L'exportation de la viande de volaille a pris un grand développement en ces derniers temps, surtout en Italie, grâce aux maisons exportatrices italiennes, qui ont organisé une Union spéciale en Roumanie.

Comme meilleures stations d'exportation nous pouvons citer, celle de Sallonta (département de Bihor) et celle de N. Sulitza, (département de Cernautzi). L'année dernière a été construit à Jassy un troisième grand abattoir pour volaille.

Nous donnons ci-dessous le tableau des chiffres concernant la valeur en lei et le nombre de volaille vivante ou tuée, exportée par la Roumanie, en 1930, dans différents pays :

Pays d'importation	Volaille vivante		Volaille tuée	
	Pièces	Valeur en lei	Pièces	Valeur en lei
Angleterre . . . . .	687	56,334	—	—
Autriche . . . . .	39	3,198	1,638,963	80,309,187
Belgique . . . . .	6	492	33,031	1,618,470
Bulgarie . . . . .	35	2,870	—	—
Tchécoslovaquie . . . . .	11,324	128,568	68,664	3,364,536
Egypte . . . . .	45	3,690	—	—
France . . . . .	356	29,192	18	882
Allemagne . . . . .	999,606	81,967,692	820,484	40,203,717

Annexe II

## L'ÉLEVAGE DE LA VOLAILLE EN ROUMANIE

Il y a en Roumanie, conformément à la statistique officielle, 32 millions de poulets, 6,7 millions d'oies, 4,2 millions de canards, appartenant à 3,5 millions d'agriculteurs. En général l'élevage se pratique d'une façon extensive ; il existe cependant dans différentes régions du pays, des éleveurs ayant des établissements à organisation moderne, intensive, syndicalisés. Des syndicats de ce genre existent à : *Arad, Bucarest, Bistritza, Brasov, Cernautzi, Kishinau, Cluj, Lugos, Oradea-Mare, Sighisoara, Timisoara*, dont les membres sont les éleveurs des départements respectifs. Un institut officiel, pour l'élevage de la volaille, propriété de l'Union des Chambres de Commerce, existe à Baneasa, près de Bucarest. On y pratique surtout l'élevage de la race Rhode-Istand, d'où elle est répandue dans tout le pays, et encore la race au cou déplumé de Transylvanie. Afin de répandre les connaissances pratiques, concernant l'élevage de la volaille, on reçoit à cet Institut des personnes y faisant un stage préparatoire, pour appliquer ensuite, dans leurs entreprises, les connaissances acquises.

Les produits résultant de l'élevage de la volaille destinés à l'exportation sont : les oeufs et la viande.

*Exportation des oeufs.* La quantité d'oeufs exportés par la Roumanie pendant l'année 1931 a été de 1.334 wagons, soit 220.893.840 pièces. La presque totalité des oeufs (95 %) a été exportée en Allemagne et seulement un faible pourcentage en Autriche, Suisse, Italie et Hongrie. L'exportation d'oeufs de la Roumanie, pendant les années de 1928—1931, a été la suivante : (nombre des pièces par pays d'importation) :

Pays d'importation	Année 1928	Année 1929	Année 1930	Année 1931
Autriche . . . . .	7.200.978	12.703.163	13.786.262	8.794.900
Suisse . . . . .	681.626	1.502.830	1.924.540	1.525.320
Allemagne . . . . .	140.816.892	169.729.133	262.173.657	209.274.740
Italie . . . . .	148.017	74.700	173.200	1.219.680
Hongrie . . . . .	4.174.295	11.123.954	9.359.796	1.219.680
Divers pays . . . . .	1.143.024	1.379.647	1.034.274	79.200
Total . . . . .	154.164.832	196.513.427	288.451.734	220.893.840

.924.540

D'après le chiffre de l'exportation, la Roumanie occupe le 4-e rang, dans la statistique d'importation de l'Allemagne, après la Hollande, la Bulgarie et la Russie.

Les oeufs pour l'exportation pourraient être fournis par les régions suivantes de Roumanie : la Moldavie, la Bucovine, la Bessarabie, la région comprise entre Dej-Targu-Mures, une partie du Banat et une partie du sud de la Dobroudja.

Les oeufs destinés à l'exportation sont choisis d'après leur poids, leur dimension et leur fraîcheur. Conformément à la loi du 15 mai 1930, pour l'exportation des oeufs, les oeufs destinées à l'exportation sont divisés en 3 groupes :

de l'Agriculture, ont été exportés 100.000 wagons de blé, sur lesquels ont été prélevées et analysées 574 preuves, donnant pour chaque pays d'importation, les résultats suivants :

Pays d'Importation	Nombre des preuves	Poids hectolitrique	Humidité %	Matières azotées <sup>1)</sup> %	Gluten sec
Angleterre. . . . .	67	71,54	11,58	10,30	8,74
Autriche. . . . .	23	77,21	11,31	10,45	9,76
Belgique. . . . .	97	76,00	11,35	10,11	10,40
Tchécoslovaquie. . . .	161	77,36	11,29	10,29	10,52
France. . . . .	46	75,37	11,36	9,72	9,19
Allemagne. . . . .	22	76,46	12,13	10,58	10,51
Grèce. . . . .	12	77,40	12,34	10,87	10,27
Italie. . . . .	4	75,72	11,47	8,04	9,36
Hollande. . . . .	38	75,72	11,39	10,45	9,77
Turquie. . . . .	3	76,80	11,73	10,16	9,15
Hongrie. . . . .	19	77,26	11,65	9,52	9,66
Divers pays. . . . .	82	77,98	11,86	10,56	10,20

Considérant d'une part que les récoltes de 1930 et 1931, ayant servi de base à l'exportation et aux susdites preuves ont été des récoltes faibles, vu le temps défavorable (hivers moyens, printemps humides), et d'autre part que les céréales exportées n'avaient nullement été nettoyées et classées, nous constatons que les analyses citées plus haut sont très satisfaisantes, donnant des poids hectolitriques relativement élevés et un assez grand pourcentage de gluten, étant donné surtout la qualité supérieure de celui-ci.

Le maïs cultivé en Roumanie a également des qualités supérieures, surtout en ce qui concerne sa richesse en matières azotées et son acidité. On cultive généralement les variétés suivantes: Commun, Cincantino, Pignoleto, Hangan, Szekely, Scorbumbie et Dinte de cal (Dent de cheval). Dans le commerce et pour l'exportation, on a plutôt des variétés croisées, dont la variété nommée Galfox (cultivée dans la région de Galatzi-Focsani), est préférée pour l'exportation, de même que les variétés ou grain petit et jaune (Pignoleto, Szekely, Cincantino, etc.).

Les variétés du maïs roumain ont été étudiées par *Munteano* et *Roman*, *Enesco*, *Andronesco* et *Antinesco*. Selon le Docteur Antinesco la composition chimique de ces variétés est la suivante :

Variété	Poids hectolitrique	Humidité %	Matières azotées %	Matières grasses %
Commun. . . . .	79,12	13,24	10,15	5,21
Cincantino. . . . .	81,75	11,81	11,06	4,42
Pignoleto. . . . .	80,92	14,10	11,54	4,96
Hangan. . . . .	75,70	12,73	10,20	5,05
Dinte de cal. . . . .	73,48	13,32	9,98	4,96
Croisé. . . . .	74,60	12,70	9,42	5,15

De ce qui vient d'être exposé ci-dessus, on constate que le blé et le maïs sont les céréales de base de l'agriculture roumaine et que, du point de vue commercial et industriel, ce sont des matières premières de qualité supérieure, pouvant soutenir toute concurrence sur le marché mondial.

<sup>1)</sup> Les matières azotées ont été calculées à 12,5 % d'humidité et N x 5,7.

Pays d'importation	Volaille vivante		Volaille tuée	
	Pièces	Valeur en lei	Pièces	Valeur en lei
Grèce . . . . .	683	56.006	—	—
Italie . . . . .	2.559	209.838	7.211	353.339
Yougoslavie . . . . .	55	4.510	—	—
Hollande . . . . .	134	10.988	59.330	2.907.170
Norvège . . . . .	38	3.116	—	—
Pologne . . . . .	10	820	7	343
Suède . . . . .	78	6.396	—	—
Etats Unis . . . . .	114	9.348	—	—
Turquie . . . . .	63	5.116	—	—
Hongrie . . . . .	293	24.026	134.458	6.588.442
Suisse . . . . .	—	—	580.707	28.454.643
Divers pays . . . . .	2.311	189.748	—	—
Total . . . . .	1.018.430	83.511.998	3.342.873	163.800.728

### Annexe III

## LE BLÉ ET LE MAÏS ROUMAINS AU POINT DE VUE COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

Le blé et le maïs sont les principales céréales de l'agriculture roumaine ; ils couvrent plus de 50 % de la superficie du terrain arable et constituent l'article le plus important destiné à la consommation intérieure et à l'exportation.

De nombreux hommes de science étrangers, tel que : Balland, Girard et Fleurand, Percival, Maurizio, Amann, Akermann, Timishenko etc., ont démontré que le blé roumain possède des qualités de panification supérieures, pouvant ainsi rivaliser avec les meilleures céréales du monde.

Des études détaillées concernant la composition physico-chimique du blé roumain, ont été faites par Enesco Roman, Zaharia et Andronesco.

Il résulte des susdites recherches que le blé roumain est riche, entre autres, en matières azotées et en gluten. Le gluten du blé roumain se distingue spécialement par sa couleur et surtout par son élasticité, propriétés réclamées par la fabrication du pain de qualité supérieure. Ceci fait que le blé roumain soit recherché par tous les Etats de l'Europe occidentale et centrale, où on le mélange avec les céréales indigènes, pauvres en matières azotées et en gluten.

Des études faites par la Section Meunière et de Panification de l'Institut de Recherches Agronomiques, il résulte que le blé de Roumanie, surtout celui de Moldavie et de Bessarabie, contient plus de 20 % de gluten sec, dans les années favorables.

Toutes ces propriétés font que la farine provenant du blé roumain, donne un pain d'un très grand volume et dans la plupart des cas on obtient un kilo de pain avec 700 gr. de farine.

Le blé roumain présente en outre l'avantage d'un pourcentage d'extraction de farine blanche dépassant 77 et comprenant 10—16% de farine pour pâtisserie, 20—30 % de farine blanche, 15—20 % de farine noire fine et le reste de farine noire proprement dite.

En 1931, grâce à la prime d'exportation, accordée par le Ministère

blanc-clair et uniforme, ce sel est, depuis longtemps, préféré par le consommateur étranger.

\* \* \*

La Conférence Balkanique, parmi d'autres missions importantes, a également celle d'équilibrer entre eux les divers intérêts des pays qui participent à ses travaux, et il est donc explicable que nous ayons cru opportun de faire figurer à l'ordre du jour de la présente Conférence le problème de l'exportation du sel roumain et de l'approvisionnement des marchés bulgare et yougoslave.

Afin de placer, dès le début, ce problème dans le cadre réel à l'intérieur duquel il doit être discuté, nous précisons que, dans le présent mémoire, nous nous bornerons uniquement au sel gemme qui est le produit d'exportation de la Roumanie.

*La Bulgarie* exploite les sources salées reliées au seul gisement de sel gemme récemment découvert sur le territoire de la commune de Provadia.

Comme la qualité du sel, qui pourrait être extrait ici par les procédés miniers connus, serait inférieure — le sel étant rougeâtre ou gris foncé, mêlé de nombreuses intercalations d'argile violacée, rouge ou cendrée, — la compagnie concessionnaire se contente d'obtenir par l'évaporation des eaux salées, un sel sauné employant dans ce but, comme combustible, des charbons indigènes produits par une mine située aux environs. Ce sel est de bonne qualité, mais revient cher, bien que, en vue de l'encouragement de l'industrie nationale, la société concessionnaire jouisse d'une série d'avantages spéciaux de la part de l'Etat.

D'autre part, la Bulgarie dispose d'exploitations de sel marin à Anhialo et à Atanaskioi. Ces dernières ont pris un grand développement pendant la guerre, la Bulgarie ne pouvant plus, par suite de l'interruption de ses relations commerciales, s'approvisionner en sel qu'en Allemagne, ce qui n'était guère avantageux vu la distance trop grande qui séparait les deux pays.

Le sel marin produit dans ces entreprises ne peut se comparer, au point de vue de la qualité, avec le sel gemme, vu que, en dépit de toutes les opérations de nettoyage, il contient encore des traces de sels de magnésium et de calcium qui lui donnent un goût légèrement amer.

Afin de conquérir les régions de la Bulgarie où les habitants sont habitués à employer du sel gemme, pour la nourriture de leur bétail, la société concessionnaire a essayé, dès 1927, de fabriquer des briquettes de ce sel. Mais la population rurale a reçu ces produits sans aucune faveur, de telle sorte que, malgré toute la propagande faite, il est douteux que l'on puisse s'attendre, pour l'avenir, à une augmentation de la consommation de ces briquettes.

La consommation annuelle de sel, en Bulgarie, est d'environ 75.000 tonnes, dont 22.000 tonnes sont importées de Roumanie, de Pologne, d'Allemagne et de Russie, le reste étant couvert par la production indigène de sel marin.

En ce qui concerne la *Yougoslavie*, elle ne possède aucun gisement de sel gemme en exploitation. Les seules exploitations salines dignes

## Le problème du sel

présenté par RADU TEODORU

Ingénieur en chef, Directeur à la Caisse Autonome  
des Monopoles de l'État

La Roumanie est, en ce qui concerne les gisements de sel gemme, un des pays les plus riches du monde entier. Jusqu'à présent, des recherches géologiques ont permis l'identification de plus de deux cents massifs de sel gemme, avec — d'après des évaluations d'experts — une réserve certaine de 15.635.000.000 tonnes

Si nous tenons compte de ce que rien qu'à Slanic, se trouvent 12.000.000.000 de tonnes de cette réserve, y formant un gisement de la composition chimique la plus favorable, nous pouvons conclure que les massifs salins de notre pays constituent en même temps une richesse pour la Roumanie et pour la Péninsule Balkanique, vu qu'ils peuvent approvisionner abondamment également des marchés plus éloignés en Europe, ou même hors de notre Continent.

L'extraction du sel est effectuée actuellement dans huit salines et notamment :

Slanic .....	dans le département de	Prahova
Ocele Mari .....	„ „	Valcea
Targou Ocna .....	„ „	Bacau
Cacica .....	„ „	Campulung
Uioara .....	„ „	Alba
Ocna Dej .....	„ „	Somesh
Praid .....	„ „	Odorhei
Ocna Sugatag .....	„ „	Maramouresh

soit trois salines dans l'ancien Royaume, une en Bucovine, et quatre en Transylvanie, avec une production annuelle moyenne de 300.000 tonnes.

De toutes ces salines, la plus importante au point de vue de la qualité du gisement en exploitation, ainsi qu'au point de vue de la situation géographique, étant placée à une minime distance de la Mer Noire et du Danube, est celle de Slanic.

Le sel gemme exploité actuellement dans les salines de Slanic se compose de 99,808 % de NaCl, ce qui indique incontestablement la supériorité du sel roumain sur celui de tous les autres Etats européens producteurs, comme sont la Pologne, l'Allemagne et la Russie, où le pourcentage de NaCl varie entre 93 et 99.

Plus encore: alors que dans les autres pays, le sel de qualité supérieure n'existe qu'en quantités réduites, dans des «nids» où l'extraction est difficile et coûteuse, — dans les salines roumaines les gisements de sel de qualité tout à fait supérieure sont largement ouverts et disposés de telle façon, qu'ils permettent une exploitation aussi rationnelle que facile.

De plus, l'aspect physique du sel roumain est des plus parfaits: bien cristallisé, inodore, non friable, sans aspérités tranchantes, d'une couleur

## La collaboration des Etats balkaniques dans le domaine des sciences agricoles

Présenté, au nom du groupe roumain,

par M. CHIRITZESCO-ARVA

Député, professeur à l'Académie des Hautes Etudes Agronomiques.

La crise agricole que nous traversons a, à sa base, certaines causes d'ordre extérieur, qui sont ressenties, de façon générale, par tous les pays ayant un caractère agricole prononcé. Ces causes ont été suffisamment commentées au cours des dernières années, et nous estimons donc superflu d'en encore y revenir. A la cessation de la guerre mondiale, qui avait, dans une large mesure, paralysé la production agricole des pays européens, plusieurs pays des deux Amériques et de l'Australie, incités par les prix favorables offerts sur les marchés consommateurs, ont continué à cultiver des céréales sur les mêmes surfaces étendues que pendant la guerre, et ont même, parfois, augmenté encore cette surface. Les européens, tant ceux à caractère industriel que ceux à caractère agricole ont—dès la fin du grand cataclysme mondial—procédé de toute leur énergie—et ceci était naturel—au réveil et à la réorganisation de leur agriculture, afin de lui rendre sa capacité de production normale d'avant guerre. Parallèlement à la réorganisation de l'agriculture des pays européens et au rétablissement du niveau de production antébellique, est né un déséquilibre entre la masse des produits agricoles offerts sur les marchés consommateurs et la puissance de consommation des populations.

D'autre part, l'agriculture russe qui fut toujours un facteur déterminant dans le commerce mondial des céréales et des produits agricoles, faisait défaut sur le marché mondial. Pendant plus de dix ans les produits de l'agriculture russe sont restés à l'intérieur du pays, en vue de la satisfaction des besoins de la population. Parallèlement toutefois à la réorganisation des organisations agricoles, et plus spécialement à la suite de la réorganisation de l'agriculture soviétique sous forme d'entreprises collectives, les produits agricoles russes ont recommencé à apparaître sur les marchés et à disputer—à juste titre—la place qu'ils avaient occupée dans le commerce international avant la guerre. Dans la reconquête des marchés consommateurs, le dumping pratiqué par l'Union des Soviets a constitué un moment décisif, tant en ce qui concerne la quantité de produits agricoles jetés sur le marché, qu'en ce qui concerne la détermination des prix.

En même temps, dans les pays européens à caractère industriel, où—au point de vue de l'importance—la production agricole se trouve au second plan, ne pouvant même pas satisfaire entièrement la consommation intérieure, a été inaugurée une politique de protection douanière ou d'augmentation de la production agricole propre, qui a contribué dans une large mesure à aggraver la crise. Alors qu'en temps normaux

d'être prises en considération sont celles de Kréka où, par l'évaporation de l'eau des sources salées qui s'y trouvent, on obtient un sel sauné de bonne qualité. mais coûtant cher.

Les exploitations de sel marin des côtes de la Dalmatie sont primitives et ne donnent qu'un rendement insignifiant.

Tout comme la Bulgarie, la Yougoslavie est un pays importateur de sel gemme. Actuellement l'approvisionnement en sel de sa population se fait de trois façons, et notamment : pour l'ancienne Serbie et les régions qui furent autrefois sous la domination hongroise, on utilise du sel gemme ; pour la Macédoine yougoslave, du sel marin importé, et pour la Bosnie, du sel sauné de Kréka.

Nous croyons que, tenant compte des prix de beaucoup inférieurs du sel gemme, un calcul approximatif du prix de revient du sel gemme et du sel marin, franco aux diverses régions de la Macédoine yougoslave, indiquerait que la ligne de démarcation entre les régions approvisionnées en sel gemme et en sel marin, pourrait être déplacée vers le sud, à l'avantage du sel gemme.

\* \* \*

Il résulte de ceci que le sel gemme est un article de première nécessité, tant pour la Yougoslavie que pour la Bulgarie.

Il reste alors à établir quel serait le pays qui serait le plus indiqué pour devenir le fournisseur de ces deux Etats. Cette question doit être considérée de trois points de vue :

a) celui des relations commerciales naturelles. La Yougoslavie, la Bulgarie et la Roumanie, étant des pays voisins, il est dans l'intérêt de tous trois de développer le plus possible les rapports de commerce existants entre eux ;

b) celui de la qualité du sel. A ce point de vue, et comme le sel roumain est, qualitativement, de beaucoup supérieur à celui des autres pays exportateurs, la Roumanie, apparaît comme un fournisseur tout indiqué de la Bulgarie et de la Yougoslavie ;

c) celui du prix. En ces derniers temps presque tous les pays exploitant le sel ont cherché à réduire le prix de production par la rationalisation des exploitations, et la Roumanie se place, à ce point de vue, au tout premier plan.

Si, à ce prix réduit, on ajoute le prix du transport jusqu'en Yougoslavie ou en Bulgarie — prix infiniment moindre pour les produits roumains, à cause de la situation géographique du pays exportateur — on pourra constater qu'au point de vue du prix également il paraît tout indiqué que les pays importateurs — Yougoslavie Bulgarie — s'approvisionnent en Roumanie.

duction, ou, plus exactement, la crise de production qui s'est toujours manifestée dans les pays agricoles balkaniques, à la suite des rapports nouveaux créés dans l'organisme économique européen, et à la suite d'une concurrence inconnue jusqu'à présent, est en grande partie cause de la crise économique que ces pays traversent et qui réclame toute notre attention.

Il pourrait paraître paradoxal de parler d'une crise de production dans les limites des États balkaniques, alors que sur les marchés de consommation du monde nous assistons à une surproduction qui a mené en grande partie à la chute des prix et à l'ébranlement de la rentabilité des entreprises agricoles. Et pourtant, c'est ainsi que se présente la situation. L'agriculture des États balkaniques est en grande partie primitive et les entreprises agricoles sont, généralement, petites. Dans cette situation une petite agriculture, dans laquelle les procédés de rationalisation et d'intensification sont beaucoup plus limités que dans les grandes entreprises, ayant des moyens parfois primitifs de labourer la terre, la production agricole, obtenue à l'unité de surface, est, d'une part, en un complet désaccord avec la capacité des différentes régions agricoles, et d'autre part, insuffisante pour récompenser les efforts des agriculteurs dans les cadres des prix actuellement obtenus pour la production agricole. La science agronomique, grâce à laquelle l'agriculture d'autres pays a pris, en ces derniers temps, un essor remarquable, n'a pas encore été mise à contribution, comme il l'eût fallu, dans les pays danubiens. Alors que dans les États de l'Occident européen, où l'agriculture ne vient qu'en second lieu—après l'industrie—le concours de la science agricole, en ce qui concerne la technique du labourage, l'amélioration des espèces de plantes cultivées, l'emploi de machines de plus en plus perfectionnées, l'amélioration et la spécialisation des races d'animaux, a—au cours des dernières dizaines d'années—doublé ou même triplé la capacité de production des différentes régions agricoles par unité de surface,—dans les pays agricoles danubiens, la plus grande partie des forces productives de la nature, telles que l'énergie solaire et les qualités productives du sol, ne sont—comme une conséquence de la technique agricole primitive—employées que dans une mesure très réduite. Alors que dans les pays agricoles transocéaniques et dans l'Union des Républiques Soviétiques Russes, l'agriculture a tendance à s'organiser sous forme d'unités puissantes de production, afin de pouvoir utiliser dans une mesure aussi grande que possible, le machinisme moderne, de s'approprier une technique aussi intensive que possible du labourage, d'arriver à un niveau de rationalisation aussi avancé que possible, l'agriculture des États balkaniques s'appuie, principalement, sur la petite propriété qui, avec ses moyens techniques primitifs, en ce qui concerne la captation de la puissance de production des facteurs naturels, avec une capacité d'intensification visiblement réduite, et avec des possibilités de rationalisation limitées, se trouve dans un état d'infériorité de plus en plus marqué.

Si nous considérons le problème de l'agriculture des pays balkaniques sous cet angle, nous estimons que ce n'est pas un paradoxe que de dire que la cause principale de la crise que nous traversons, en ces temps de surproduction agricole mondiale, gît dans une crise de production de

les produits agricoles circulent plus ou moins librement, étant absorbés naturellement vers les grands centres de consommation, nous assistons actuellement à une tendance de plus en plus grande d'isolement des différents pays consommateurs, à l'intérieur de leurs frontières, avec la tendance de faire face aux besoins de leur consommation, à l'aide des produits de leur propre agriculture dans une mesure aussi grande que possible.

En dehors de ces circonstances, auxquelles on pourrait en ajouter incontestablement encore d'autres, le phénomène connu sous le nom de sous-consommation fait son apparition sur les marchés de grande consommation et dans les pays industriels en général. La crise économique dans le domaine industriel donne naissance au chômage dans une mesure inconnue jusqu'à présent, et qui abaisse sensiblement la puissance de consommation de centaines de millions d'individus. L'équilibre avec le volume des produits agricoles offerts sur le marché se rompt de plus en plus, les prix de ces produits baissent de façon désastreuse, les agriculteurs des différents pays produisent dans des conditions de moins en moins favorables, jusqu'à perdre totalement toute rentabilité.

Comme une conséquence naturelle de ce procès qui s'est développé de plus en plus au cours des quatre dernières années, nous constatons que, dans tous les pays agricoles danubiens et de la Péninsule balkanique, les entreprises agricoles sont grevées de dettes de plus en plus importantes. Vu la chute des prix, la plus grande partie de ces dettes dépassent même parfois la valeur totale de toute l'exploitation et constituent un fardeau impossible à supporter. Dans ces conditions, les agriculteurs deviennent insolvable, ayant leurs entreprises grevées jusqu'à l'extrême limite, ou même au-delà, la circulation de l'argent est paralysée, le crédit cesse de remplir sa fonction économique.

Il en résulte que, la crise économique s'approfondissant de plus en plus, elle a donné naissance à une crise financière et budgétaire dans tous les Etats agricoles producteurs. Ainsi qu'il était naturel, et comme une conséquence du manque de rentabilité des entreprises, les pays agricoles rencontrent des difficultés de plus en plus grandes. Les impôts ne peuvent être payés que dans une mesure très réduite, ce qui entraîne un déséquilibre budgétaire de plus en plus marqué.

Dans ces circonstances, la situation des agriculteurs devenant de plus en plus difficile, les gouvernements ont senti le besoin d'intervenir dans les rapports entre les débiteurs et les créanciers agricoles, au risque d'ébranler encore plus le crédit public, réduisant une partie des créances, ou échelonnant leur paiement sur un long espace de temps, dans le but de sauver les entreprises agricoles d'une liquidation certaine. Ce problème, ayant un caractère de haute gravité, a concentré en ces derniers temps toute l'attention des facteurs dirigeants et a fait se répandre de plus en plus la croyance que le côté le plus important de la crise agricole que nous traversons est le côté bancaire et financier.

Au contraire des économistes, qui ont cherché à étayer ce point de vue par un luxe d'arguments, nous estimons que l'agriculture de la Roumanie et de tous les pays balkaniques, traverse une crise de pro-

social, nées du caractère encore patriarcal de notre vie rurale, font que la diffusion des plantes cultivées soit désordonnée et que l'on ne puisse obtenir, en conséquence, le maximum possible de produits végétaux ou animaux, dans le cadre fixé par les conditions naturelles. Dans cette direction il faut faire tous les efforts possibles, il faut trouver les moyens nécessaires pour que dans chaque région on ne cultive que les plantes indiquées et on n'élève que les animaux adéquats à cette région, stimulant ensuite l'échange de produits entre les diverses régions naturelles, conformément aux besoins de la production et de l'industrie.

b) *La rationalisation économique.* — Dans le cadre de la rationalisation géographique, qui pourrait être réalisée après la détermination, sur la base de recherches scientifiques, des caractères et des qualités d'ordre naturel de chaque région — servant à déterminer la production de cette région, — on doit tendre à une rationalisation économique aussi complète que possible. L'agriculture, grande ou petite, doit s'approprier de plus en plus l'expérience de l'industrie, l'agriculteur devant devenir, à son tour, un facteur de plus en plus actif et orienté en ce qui concerne le but économique de son entreprise. De la sorte, dans le cadre de chaque région agricole, et conformément au plan conscient de rationalisation géographique, nous devons donner un développement de plus en plus grand à ces branches de la production agricole qui peuvent procurer un bénéfice aussi grand que possible à l'agriculteur. Si, dans le cadre de la rationalisation géographique, il faudrait établir des zones de culture des diverses plantes agricoles et des centres de diffusion de leurs différentes variétés, nous devons, sur la base de la politique de rationalisation économique, répandre la culture des plantes et des variétés le plus demandées sur les marchés de consommation. Il est bien entendu que dans ce but il faut poser le problème de la vente des produits agricoles en vue de la satisfaction des marchés de consommation.

c) *La rationalisation technique.* Elle constitue le troisième groupe de problèmes qui doivent être examinés en vue de la direction future de la production agricole. Dans le cadre de la rationalisation géographique établie, et conformément aux directives imposées par la rationalisation économique, nous devons faire tous nos efforts pour que, à l'intérieur de chaque région naturelle, nous parvenions à l'utilisation de tous les moyens techniques, grâce auxquels l'agriculture peut arriver à l'obtention de produits d'une qualité aussi bonne que possible, afin de pouvoir soutenir la concurrence contre les produits similaires des autres pays et, enfin, à l'obtention de produits de qualité autant que possible uniforme, afin de pouvoir être commercialisés le plus facilement possible. Si, en ce qui concerne la rationalisation géographique et la rationalisation économique, on peut dire que l'agriculture de nos diverses régions s'est soumise, naturellement, par évolution, à un processus d'adaptation, on doit toutefois reconnaître qu'en ce qui concerne la rationalisation technique, nous nous trouvons dans un état d'évidente primitivité. Les différentes régions agricoles qui se trouvent à l'intérieur de nos pays exigent, de par les conditions naturelles qu'elles présentent, une technique déterminée, par exemple en ce qui concerne le labourage et les soins à donner aux plantes cultivées, afin d'obtenir une production aussi élevée

l'agriculture nationale. De ce point de vue le problème se présente sous un même aspect dans tous les pays balkaniques et sa solution doit être recherchée par les mêmes voies.

Les Etats agricoles danubiens et ceux de la Péninsule balkanique, conscients de leur intérêt commun, ont tenté—au cours de ces dernières années—de s'associer pour défendre ensemble les intérêts de leur agriculture, à l'occasion des différentes conférences internationales. Dans cette direction on a fait des efforts louables et, bien que l'on n'ait pu atteindre des résultats pratiques immédiats, on a réussi toutefois à faire reconnaître ce problème dans le cadre des autres problèmes économiques européens. Le front commun réalisé par les Etats agricoles, au cours des conférences internationales, a abouti à la reconnaissance du besoin d'aider les Etats agricoles danubiens et ceux de la Péninsule balkanique, par voie de crédits, en vue de la réorganisation de leur agriculture, tandis qu'en ce qui concerne la vente des produits agricoles, on a établi les principes d'une politique de tarifs préférentiels, tendant à l'établissement de rapports naturels entre les pays agricoles et les pays industriels, en ce qui concerne l'échange de leurs produits par voie de compensation. Mais ces efforts ne sont encore qu'à leur début et, pour pouvoir aboutir à des résultats pratiques sensibles, ils devront incontestablement être intensifiés à l'avenir.

Pour arriver à un résultat satisfaisant, en ce qui concerne la solution de la crise agricole, nous estimons toutefois que ces efforts sont insuffisants, aussi longtemps que l'agriculture des pays danubiens et balkaniques restera dans l'état d'infériorité évidente par rapport à l'agriculture des pays concurrents. En dehors de la lutte sur le plan international, les Etats agricoles danubiens et de la Péninsule balkanique, sur la base de l'identité de leurs conditions naturelles, doivent élaborer également un plan de lutte à l'intérieur pour le relèvement de la production agricole. Ceci parce que, plus nous réussirons à relever le niveau de la production à l'intérieur, plus nous pourrions augmenter la puissance de résistance de l'agriculteur, à l'époque de crise que nous traversons, et plus les réalisations sur le plan international auront une répercussion bienfaisante à l'intérieur. La politique commune, menée jusqu'à présent sur la base de conceptions somme toute statiques, en ce qui concerne la fonction productive de l'agriculture, doit, à l'avenir, être fondée sur la base d'une conception dynamique.

Les problèmes d'ordre objectif posés aux pays agricoles en ce qui concerne l'organisation de la production agricole et les directives à lui imprimer dans l'avenir, ainsi que l'a souligné il y a deux ans notre ministre de l'Agriculture, peuvent être résumés en trois groupes principaux :

a) *La rationalisation géographique.*—Jusqu'à présent l'agriculture s'est développée chez nous, dans nos diverses régions, de façon libre, sans une action prononcée de direction. Il en est résulté que la répartition de la culture des diverses plantes agricoles s'est faite, très souvent, de façon désordonnée et en désaccord avec les caractères et la capacité naturelle de production de ces régions. En dehors de considérations d'ordre économique, il arrive souvent que des considérations d'ordre

propriété paysanne — qui constitue la cellule de base de l'agriculture des Etats danubiens —, et le besoin d'élargissement du cadre des entreprises agricoles, en vue de la mécanisation, de l'intensification et de la rationalisation de la production. Dans cet ordre d'idées, nous croyons que, dans les régions de plaines, propres à la culture des céréales, la forme future d'entreprises qui s'imposera de soi-même, sera la forme coopérative.

Les groupes de problèmes esquissés ci-dessus se posent, croyons nous, pour chacun des Etats danubiens et de la Péninsule balkanique, en ce qui concerne la politique future de réorganisation et de directives de l'agriculture. En dehors de leur aspect en liaison avec les besoins spécifiques de chaque Etat séparément, nous croyons que les problèmes ci-dessus esquissés peuvent former un cadre général, également en ce qui concerne le développement d'une politique agronomique future des Etats Balkaniques, en commun. En effet, le principe de la rationalisation géographique en ce qui concerne la stimulation des diverses branches de la production agricole et l'établissement d'un accord aussi prononcé que possible entre le caractère de l'agriculture et les conditions naturelles, peut se poser sur toute l'étendue de la Péninsule balkanique, ayant comme idée directrice l'utilisation maximum de la capacité naturelle de production de chaque région, en étroite liaison avec son caractère naturel et, comme corollaire, la vente plus facile des produits agricoles en résultant, sur les marchés consommateurs ainsi que la suppression—dans ce domaine—de la concurrence entre les Etats agricoles danubiens et de la Péninsule balkanique. Dans cette voie on pourrait faire des efforts sérieux en vue de la rationalisation géographique, en ce qui concerne la culture des principales plantes agricoles telles que les pieds de vigne, les arbres fruitiers, le blé, le maïs, l'orge, l'avoine, le tabac, les plantes oléagineuses, les plantes aromatiques, médicinales, etc.

Sur la base d'un accord à intervenir entre les Etats, en fonction des possibilités de vente, on pourrait mettre également sur le même plan le deuxième groupe de problèmes que comporte la rationalisation économique, en vue de la réalisation de bénéfices aussi grands que possible pour l'agriculture des diverses régions.

Enfin, le troisième groupe de problèmes que comporte la rationalisation technique, pourrait donner naissance, même indépendamment des réalisations auxquelles on pourrait aboutir dans le cadre des deux problèmes précédents, à une collaboration intéressante et féconde en même temps, entre les spécialistes des divers pays.

En effet, si les pays danubiens et de la Péninsule balkanique se sont abreuvés en ces dernières années aux sources de la science agricole occidentale, l'utilisation des connaissances accumulées en Occident n'a pas toujours mené à des résultats réjouissants. L'agronomie est, certes, à l'origine, une science appliquée, puisqu'elle a profité du capital de connaissances accumulées par les sciences pures, et a tendance, en ces derniers temps, à devenir une science indépendante, basée sur des doctrines et des méthodes propres de recherche. Toutefois, l'agronomie, avec ce caractère nouveau qu'elle acquiert, reste une science appliquée, dans le sens que les principes qui la gouvernent doivent être appliqués aux conditions naturelles que présente chaque région agricole. Si les

et aussi bonne que possible. Dans cet ordre d'idées, la science agronomique, utilisant les principes généraux sur lesquels elle s'appuie, sur la base des connaissances détaillées du milieu, doit fixer dans tous leurs détails tous les travaux d'ordre technique agricole qui doivent être appliqués, comme par exemple divers systèmes de labourage et d'ensemencement, la quantité nécessaire de semence, les travaux d'entretien des plantes cultivées, le système de moissonnage, etc. Tenant compte de l'individualisme de nos agriculteurs, de leur esprit conservateur et de la puissance avec laquelle est enracinée la routine en ce qui concerne les divers travaux agricoles, il faudrait étudier les moyens propres non seulement à fixer, mais aussi à assurer, pour chaque région séparément, un minimum de travaux agricoles et un minimum de production végétale et animale. Comme nous disions plus haut, la capacité de rationalisation des petites entreprises, qui dominent chez nous, étant limitée par l'étendue même de l'entreprise, un grand nombre de ces desiderata, et notamment les plus importants et les plus efficaces, ne seront pas réalisés. Le principe de la rationalisation technique, posé de façon intégrale et en fonction de l'obtention d'un maximum de production possible dans une certaine région, implique l'emploi de machines imposantes et perfectionnées, que le petit agriculteur ne peut se procurer et qui ne peuvent être utilisées de façon économique dans une petite entreprise. En liaison avec cette constatation, se pose le problème de l'association des petites entreprises paysannes, pour constituer un complexe plus grand et disposant de surfaces étendues, sur lesquelles on pourrait employer utilement toutes les machines modernes qui sont au service de l'agriculture transocéanique que nous devons concurrencer, comme par exemple les tracteurs et même les moissonneuses et les batteuses. En vue de l'augmentation de la production agricole, de l'amélioration de la qualité des produits et de la standardisation des méthodes de culture — seule voie qui, sous le régime de la petite propriété paysanne, pourra aboutir à une standardisation de la production — il faut absolument trouver le moyen permettant à la petite entreprise paysanne de profiter de tous les avantages d'ordre technique et agronomique qui se trouvent à la disposition de la grande agriculture. Ceci est une nécessité impérieuse si nous songeons que l'agriculture des pays transocéaniques a subi, au cours des dernières dizaines d'années, un procès de mécanisation très prononcé, réalité dont nous devons tenir compte à l'avenir. En ce qui concerne l'agriculture russe, que nous avons pu connaître au cours d'une longue excursion faite il y a deux ans, à l'occasion du Congrès international pour la science de la terre, elle a subi le même procès de réorganisation que l'agriculture américaine et les résultats d'ordre technique auxquels on a abouti sont assez sérieux. Dans la solution de ces problèmes, il faut aussi tenir compte évidemment, des considérations d'ordre social, politique, et parfois même psychologique, concernant l'état d'esprit de la couche paysanne. Nous estimons pourtant que l'aspect technique économique du problème doit prévaloir s'il est question de réaliser une base sérieuse de résistance de notre agriculture dans la lutte économique actuellement engagée. Nous estimons que, dans ce but, la coopération peut constituer la voie conciliant l'intérêt de la conservation de la petite

phénologie sont absolument nécessaires, en vue de l'identification du caractère agricole des régions. Dans ce cadre on pourra poser le problème de la diffusion des différentes variétés de plantes cultivées, de l'échange de variétés de plantes entre les Etats, des tentatives d'acclimation, de la création de variétés nouvelles, de l'amélioration des systèmes de culture, etc.

C'est encore dans ce même cadre que pourra se poser le problème d'un si grand intérêt commun, de la protection des plantes cultivées contre les maladies bactériennes, les maladies cryptogamiques, les attaques des insectes et des animaux destructeurs.

Afin que les efforts faits dans cette direction soient couronnés de succès, il est souvent besoin d'élaborer des plans d'action pour des régions agricoles étendues et qui dépassent les frontières des Etats. Ni l'extirpation des maladies bactériennes et des maladies cryptogamiques, ni celle des animaux destructeurs ne peut être réalisée — avec un résultat — que par une collaboration étroite entre les Etats qui se trouvent groupés dans une région géographique déterminée, collaboration qui porterait tant sur les recherches scientifiques que sur les moyens pratiques à employer.

*La production animale* constitue de même un cadre important à l'intérieur duquel peuvent être développés des efforts communs plus efficaces en ce qui concerne la diffusion de diverses races d'animaux, en rapport avec les conditions naturelles de la région et avec leurs fonctions productives, dans le but d'améliorer ces races, de les entretenir et de mettre en valeur les produits qu'elles fournissent. On peut ici aussi tendre à la même rationalisation géographique que pour les produits végétaux.

En dehors de ces trois groupes principaux d'études de caractère technique, un autre cadre plus large de recherches à caractère économique est fourni par

*l'économie rurale*. En concordance avec les conditions d'ordre naturel et les circonstances d'ordre politique, économique et social, que nous avons vécues au cours des dernières années, nous estimons qu'il serait du plus grand intérêt de commencer, sur la base de méthodes communes, l'étude non seulement de la structure de la répartition du sol, mais surtout l'analyse méthodique des divers types d'entreprise et de leur rentabilité. Sur cette voie on pourra pousser plus loin l'étude de la sociologie agraire dans le but de reconnaître et d'identifier les caractères dominants du milieu rural et des cultivateurs des différentes régions naturelles. Cette étude nous mènera à l'établissement du caractère de l'agriculture dans les diverses régions, pour faire ensuite la liaison entre les étapes qu'elle a parcourues au cours de son histoire. Enfin, dans le domaine économique, il faudra aussi examiner le problème du crédit agricole et de la coopération agricole sous ses diverses formes.

Mais ce cadre général de collaboration implique toutefois des mesures préalables, en vue d'un rapprochement et du commencement de cette collaboration. Je crois que, dans ce but, la tendance générale qui doit être inaugurée doit être celle d'établir, en premier lieu, un rapprochement et des rapports de collaboration aussi étroits que possible entre

Etats danubiens et de la Péninsule balkanique ont fait, indépendamment, des efforts remarquables pour s'approprier les principes et les enseignements de la science agricole occidentale, leurs efforts sont à peine à leur début, en ce qui concerne l'adaptation de ces enseignements aux nécessités spécifiques des pays et des diverses régions agricoles considérées séparément. En dehors des considérations d'ordre politique et économique qui ont fait que les Etats danubiens et de la Péninsule balkanique se rencontrent sur la même voie, l'évolution historique, économique, politique et culturelle de ces pays, ainsi que leur voisinage et les réalités d'ordre géographique, orographique, climatérique, etc., constituent autant d'arguments sérieux en plus qui doivent être pris en considération en ce qui concerne une collaboration aussi étroite que possible, dans le domaine du développement futur des sciences agronomiques.

Dans cet ordre d'idées, nous n'avons qu'à examiner les principaux facteurs de production qui se trouvent à la base de la production agricole pour que la collaboration dans le domaine des sciences agronomiques apparaisse non seulement comme une possibilité, mais même comme une nécessité impérieuse, tant pour des considérations purement objectives d'ordre scientifique, que pour les considérations d'ordre subjectif et politico-économique énumérées ci-dessus.

A titre d'exemple, nous esquisserons brièvement quelques uns des domaines dans lesquels la science agronomique pourrait commencer dès maintenant une collaboration précieuse.

*Etude du sol.* — Le problème de l'étude du sol, au point de vue de la formation, sous l'action des facteurs d'ordre naturel, s'est posé dès avant la guerre, après la diffusion de la doctrine pédologique russe, et par suite de l'organisation de la conférence internationale pour l'étude du sol, devenue aujourd'hui l'Association Internationale pour l'Etude du Sol, qui groupe des savants du monde entier. Comme une conséquence à ce genre d'activité, on a abouti, dans divers Etats, à l'établissement de cartes du sol, plus ou moins complètes. Cette science s'est développée, en ce derniers temps, de telle sorte qu'il est absolument nécessaire qu'elle se régionalise, afin de pouvoir aboutir à des méthodes de recherches unitaires, adaptées aux différentes grandes régions géographiques. Dans le cadre de cette activité de recherches, sur la base de méthodes unitaires, il faudrait arriver à l'établissement de cartes agronomiques de toutes les régions agricoles, cartes sur lesquelles devraient être représentés tous les types de sols, non seulement au point de vue de leur origine, mais aussi au point de vue de leur capacité de production. C'est également dans ce même cadre qu'il faudra étudier le problème de la réaction des différents sols, de la possibilité de l'emploi d'engrais et de la détermination de la technique agricole la plus adéquate en ce qui concerne l'entretien et l'augmentation de la capacité de production de la terre.

*Plantes cultivées.* — Les plantes cultivées constituent de même un important chapitre qui doit être étudié dans le cadre de la rationalisation géographique, selon des méthodes unitaires, afin que les résultats à obtenir puissent être facilement comparés. En liaison avec les conditions naturelles du climat, des recherches concernant la

## Vers une entente balkanique<sup>1)</sup>

**Présenté, au nom du groupe roumain, par STEL. J. POPESCO**  
**Licencié de l'Académie des Hautes Études Commerciales**  
**et Industrielles de Bucarest.**

Les circonstances plus que précaires dans lesquelles se trouve actuellement l'économie mondiale, et plus spécialement l'économie européenne, exigent impérieusement un système capable de ranimer la vie économique agonisante.

La tendance d'autarchie économique observée après la guerre dans tous les Etats organisés, a mené, par un procès inverse, à la nécessité évidente de chercher à réaliser des transactions avec le monde d'au-delà des frontières, dans le but de rendre au procès économique le cadre spatial exigé par son bon fonctionnement.

Progressivement, le monde sera forcé de mettre fin aux contradictions économiques dans lesquelles il se complait et qui, dans leur développement final, lui seront fatales.

Des collaborations et des ententes économiques, sur le plan international, ont existé fréquemment avant la guerre (p. ex. le Zollverein allemand, les diverses Unions internationales à caractère économique).

Le mouvement pan-européen du compte R. Coudenhove-Kalergi a familiarisé l'opinion publique avertie des Etats européens avec l'idée de fédéralisation de l'ancien Continent, selon le système des Etats-Unis de l'Amérique de Nord.

Lorsqu'en septembre 1929, Briand lançait, à la Société des Nations, la formule de «l'Union Européenne», une grande partie de cette opinion publique l'accueillit avec enthousiasme.

Mais l'oeuvre était trop vaste pour pouvoir être facilement réalisée. Bien que tous les Etats aient, à l'unanimité, répondu favorablement au memorandum du gouvernement français, il semblait, depuis mai 1930, que des obstacles insurmontables s'opposaient à la réalisation de l'Union Européenne.

On a repris alors une idée plus ancienne, celle des *ententes régionales*, comme une phase intermédiaire, en vue de l'entente européenne. Dans le mémoire constructif du gouvernement français de mai 1931, ce genre d'accords est signalé, parallèlement à une formule nouvelle, imaginée par les représentants des Etats du sud-est: le *régime préférentiel*.

Voilà pourquoi on discute moins, actuellement, la possibilité de la réalisation de l'Union européenne, alors que l'idée des ententes régionales est discutée avec insistance.

Parmi les unions régionales du sud-est de l'Europe, notons celle—présentée avec beaucoup d'insistance en ces derniers temps—d'une *Entente balkanique*.

Les Balkans ne seront pas aux peuples balkaniques aussi longtemps

<sup>1)</sup> Résumé d'un ouvrage paru, sous le même titre et édité par „Cartea Romaneasca, (Bucarest, 1932).

les institutions agricoles d'Etat ou privées, ayant un caractère scientifique ou de direction, d'une part, et les associations scientifiques ou professionnelles, d'autre part.

Les institutions d'enseignement supérieur agricole de chaque Etat pourront collaborer à l'inauguration et à l'établissement de ces rapports, et constituer même les noyaux autour desquels pourra se développer, dans chaque Etat, la réalisation du programme à établir. Par un échange aussi actif que possible de travaux à caractère scientifique ; par un échange de professeurs -- par voie d'invitations, -- en vue de l'organisation d'un cycle déterminé de conférences ; par un échange d'étudiants, surtout en vue de leur spécialisation ou de la pratique agricole, on pourra créer plus facilement la conscience de la nécessité d'une semblable collaboration, on pourra aboutir à l'unification des méthodes de recherches, à la formation de spécialistes accomplis dans les différents domaines, on pourra aboutir enfin, à une circulation plus active du capital de connaissances agronomiques entre les Etats danubiens et de la Péninsule balkanique. Sur la base de l'échange de travaux et à la suite de recherches entreprises au moyen de méthodes unitaires, on pourra arriver à la création de musées près des Académies d'Agriculture, musées dans lesquels apparaîtraient les caractères agricoles des divers Etats balkaniques, et à l'organisation de séminaires où seraient discutés les différents problèmes qui intéressent l'agriculture balkanique.

Dans le cas où l'on pourrait organiser un congrès du personnel enseignant et scientifique des institutions d'enseignement et de recherches agricoles, on pourrait jeter les bases d'une publication périodique à caractère scientifique et économique, rédigée en une langue européenne, dans les colonnes de laquelle seraient discutés les divers problèmes de l'agriculture balkanique.

Les Chambres d'Agriculture, comme aussi toutes les organisations professionnelles à caractère agricole pourraient travailler, dans une très large mesure, à l'établissement de rapports de collaboration nécessaires, dans le but de parvenir, elles aussi, à des méthodes unitaires, ou, en tous cas, à s'inspirer réciproquement quant aux méthodes de propagande et aux moyens de défense des intérêts des agriculteurs. Ce contact pourrait être pris par des congrès et des excursions organisées dans les différents pays.

Les associations agronomiques des divers Etats devraient, de même, étudier le problème de leur rapprochement, afin de mieux se connaître et de discuter ensemble non seulement les différentes questions d'intérêt professionnel, mais aussi celles intéressant l'agriculture des divers pays, par des congrès, des excursions, etc.

Dans ce cadre, rapidement esquissé, nous croyons que peut se poser le grave problème de la réorganisation de l'agriculture des Etats balkaniques et des directives à lui donner pour l'avenir, afin que les efforts qui se font en commun sur le plan international soient aussi efficaces que possibles.

---

**Tableau de la production de céréales des  
États Balkaniques, en moyenne, pour les cinq dernières  
années (1927 — 1931 inclusivement)**

Céréales	Roumanie	Yougoslavie	Bulgarie	Turquie	Grèce
	en milliers de quintaux métriques				
Blé . . . . .	31.266	23.628	13.225	20.213	3.233
Seigle . . . . .	3.329	1.887	2.390	2.124	423
Orge . . . . .	18.597	3.834	3.235	11.820	1.578
Avoine . . . . .	10.069	3.113	1.110	1.075	777
Maïs . . . . .	47.111	29.515	7.519	3.938	1.591

On peut constater du tableau ci-dessus que les pays ayant une production agricole plus importante sont la Roumanie, la Yougoslavie, la Turquie et la Bulgarie. Parmi elles, seules la Roumanie et la Yougoslavie sont grands exportateurs de céréales — la Bulgarie dans une certaine mesure seulement. La quantité de céréales produite par les trois autres pays, Turquie, Albanie et Grèce, ne peut même pas satisfaire aux besoins de la consommation intérieure. Par contre ces États se sont spécialisés dans la culture des plantes industrielles (Turquie et Grèce) dans l'élevage des animaux et l'obtention de produits animaux (Albanie) et la production de fruits. Les plantes industrielles cultivées sur une échelle plus étendue sont le tabac, l'opium, les roses, le coton, les plantes oléagineuses, tandis que les fruits faisant l'objet de cette activité sont les raisins, les prunes etc.

**Tableau de la production de tabac, en moyenne,  
pour les cinq dernières années (1927 — 1931 inclusivement)  
en milliers de quintaux métriques**

Grèce . . . . .	597
Turquie . . . . .	478
Bulgarie . . . . .	244
Roumanie . . . . .	214
Yougoslavie . . . . .	101

Les pays exportateurs de tabac sont la Grèce, la Bulgarie et la Turquie.

*L'industrie* des pays balkaniques est peu développée. Elle est basée — et doit être basée — sur les matières premières qui lui sont fournies par le sol, conservant le caractère d'activité accessoire de l'activité agricole, qui est la base économique de ces pays.

**L'Albanie** est l'État le moins développé, économiquement. Pourtant, grâce à l'influence italienne, la production albanaise commence à s'organiser. L'industrie est à ses premiers débuts. Son économie est essentiellement agricole. La population porte entièrement le caractère paysan. Ce pays produit spécialement du tabac, des olives et de l'huile d'olives, un peu de céréales, du bois et du charbon de bois, du poisson, de la volaille et des oeufs. Les pâturages immenses offerts par les monts font que le métier de pâtre y soit intensément pratiqué. La production animale — et celle qui en dérive — est importante : animaux

que ceux-ci ne s'entendront pas entre eux. Pour vivre et pour prospérer, ces peuples ont besoin de se soutenir mutuellement et d'associer leurs efforts en vue de parvenir à une entente, par la liquidation de tous les litiges et plus particulièrement par la bonne volonté de chaque État, séparément, de vivre en termes amicaux avec ses voisins, ceci dans l'intérêt commun. On pourrait ensuite parvenir à une organisation économique spéciale qui leur permettrait une vie meilleure et des possibilités plus étendues de progrès.

Les États qui forment la Péninsule balkanique se trouvent aujourd'hui dans une situation économique déprimante. Par-dessus une pauvreté chronique se superpose une autre pauvreté provoquée par l'exploitation déficitaire des lopins de terres des paysans, à la suite de la baisse sans précédent des prix des produits agricoles.

Et, ainsi que l'a dit le *Prof. Dr. Walther Hoffmann*, la crise des prix et de la vente des produits agricoles « restera aiguë aussi longtemps qu'on ne trouvera pas une solution efficace de nature économique ».

Les États balkaniques sont à la recherche d'une solution adéquate à leur structure économique.

On ne peut pas encore savoir avec précision, quel sera le sens dans lequel le problème balkanique sera résolu. Les tendances sont nombreuses. Nous ne pouvons insister, avec fruit, sur ces tendances, que lorsque nous connaissons l'état de choses des divers pays qui constituent la région balkanique.

Une entente balkanique, dans un cadre plus large, qui pourrait aller jusqu'à l'union douanière, ou une entente balkanique partielle : union monétaire, ferroviaire, postale, cartels de céréales, de tabac, etc. *supposent certaines possibilités économiques et certaines circonstances politiques.*

L'examen du caractère économique des pays balkaniques, sous l'angle des possibilités d'intégration, est nécessaire. Chaque économie considérée séparément, a quelque chose de spécifique, d'essentiel, à quoi il n'est pas facile de renoncer.

Tous les États balkaniques sont, du point de vue de leur structure économique, *principalement agricoles*, avec certaines caractéristiques spéciales pour chacun d'entre eux. On ne rencontre pas d'homogénéité parfaite. La plus grande partie de l'activité des pays balkaniques est absorbée par l'agriculture. En effet, le pourcentage de la population active, occupée dans l'agriculture, est, comparativement aux autres activités, la suivante :

P A Y S	dans l'agri- culture	dans l'industrie et le commerce	dans les professions libérales et diverses
Roumanie . . . . .	79,90	13,20	6,90
Grèce . . . . .	61,06	31,15	7,80
Bulgarie . . . . .	82,40	12,10	5,50
Turquie . . . . .	81,60	10,40	8,—
Yougoslavie . . . . .	80,—	—	—

Bien que tous les États balkaniques soient des États agricoles, tous ne sont pas de grands producteurs de céréales et, surtout, tous ne sont pas des exportateurs de céréales.

pale est celle des céréales : le maïs et le blé. De plus, la Yougoslavie cultive sur une grande échelle des plantes industrielles telles que le tabac, le chanvre, la betterave à sucre et, plus particulièrement, l'opium, dont elle s'est fait une spécialité. Une autre branche de l'activité yougoslave est la production de fruits : les prunes de Bosnie, fraîches et séchées. L'Etat étant paysan et disposant d'étendues immenses de terres, l'élevage du bétail et de la volaille y est appréciable. Sur d'immenses étendues, le sol yougoslave est couvert de massifs forestiers ; sa variété de chêne de Slavonie est renommée.

Le sous-sol contient une série d'importants gisements.

*L'industrie* yougoslave a des possibilités de développement, vu qu'elle détient deux facteurs essentiels : le charbon et le fer.

**La Turquie**, « au point de vue économique, est un producteur de matières premières agricoles » affirme le *Prof. Dr. Schewket Rachid*, un excellent connaisseur de son pays. La Turquie produit aussi des céréales. Bien que « l'agriculture constitue la base et le point de départ de tout développement économique », la caractéristique de la structure économique turque diffère de celle des autres pays balkaniques. La Nouvelle Turquie manifeste des velléités d'industrialisation. La plus grande partie du sol turc, s'étendant profondément en Asie Mineure, se trouvant donc sous l'influence de conditions climatiques entièrement différentes de celles des autres Etats balkaniques, sa production est différente de celle de ces Etats. La base de la production turque est formée par les plantes industrielles : tabac, opium, noisettes, figues, raisins secs, etc. Le sol est recouvert de riches forêts, tandis que le sous-sol contient de nombreux gisements miniers. La balance commerciale de la Turquie a — jusqu'en 1930 — été constamment passive. A partir de cette année, et à la suite des mesures prises, ainsi qu'à la suite de la diminution de la puissance d'achat, l'exportation dépasse l'importation.

Le sens du développement de l'économie de la République Turque est parfaitement souligné par une des conclusions du Rapport que le ministère de l'Economie Nationale d'Ankara a remis à la Conférence économique mondiale qui a eu lieu à Berlin, au cours de cette année. « Notre politique commerciale, dit le rapport, a pour but de relever le revenu national, de rattraper l'échange et le développement de l'industrie nationale pour rattrapper les autres peuples qui se trouvent dans la même situation, mais ont travaillé avec plus de zèle ».

**La Roumanie** est un pays à production principalement agricole. Cela est prouvé, tant par le grand pourcentage de sa population s'occupant d'agriculture (80 %) que par la structure de son commerce extérieur.

Comparativement aux autres pays balkaniques, la Roumanie se classe parmi les pays producteurs et grands exportateurs de céréales. Elle est le plus grand producteur de blé des Balkans — sauf cette année à la suite de la crise dans la production du blé — et est le plus grand producteur de maïs de toute l'Europe. Ses intérêts sont donc primordiaux dans toute entente internationale qui a pour objet la production des céréales.

Après les céréales sa production la plus importante est celle du

sur pied, produits de laiterie, laines, peaux, etc. Les richesses les plus importantes du sol et du sous-sol sont les forêts, un peu de pétrole, le charbon et le cuivre. La balance commerciale de l'Albanie est, d'habitude, *déficitaire*.

**La Bulgarie** est un Etat agricole qui appartient au groupe des producteurs de céréales, bien que l'exportation de céréales ne constitue pas le poste le plus important de son commerce extérieur. Avant la guerre la Bulgarie était avant tout un Etat producteur de céréales. Après la guerre, un changement s'est produit. La Bulgarie a commencé à cultiver plutôt les plantes industrielles et à accorder une grande attention à la culture des légumes. Parmi les plantes industrielles, le tabac a pris la première place, tant dans la production que dans l'exportation bulgares. Une grande attention est accordée aussi à la rose, produit national. Comme dans tous les pays de petite culture, sa production a un caractère domestique. C'est ainsi que sont produits les cocons de soie, la volaille et plus spécialement les oeufs, et qu'est fabriqué le fromage. Comme richesses du sol, la Bulgarie possède de puissants massifs de collines. En ces derniers temps (1927 et 1930) la balance commerciale de la Bulgarie présente des excédents, après avoir été déficitaire en 1926, 1928 et 1929.

La Bulgarie souffre de la chute des prix des produits agricoles, bien que dans une mesure moindre que ses voisines, la Roumanie et la Yougoslavie. La diminution de prix et, par conséquent, des revenus ruraux a fait ressentir douloureusement le poids des dettes grevant la plupart des entreprises rurales. C'est pourquoi, en Bulgarie aussi, se pose actuellement, avec une grande acuité, le problème de la réduction des dettes agricoles.

**La Grèce** est, de même, un pays principalement agricole. Pourtant son industrie est un peu plus développée que dans les autres Etats balkaniques, tandis que sa structure économique diffère fortement de celle du reste de la Péninsule. Du total de la population active, 61,5% s'occupent d'agriculture et 31,5% d'industrie et de commerce. La Grèce, toutefois, n'en reste pas moins un pays agraire. Comme pays agricole, la Grèce se classe parmi ceux qui cultivent surtout les plantes industrielles. Les céréales ne sont cultivées qu'en quantités insignifiantes qui ne peuvent satisfaire aux besoins du marché intérieur. Parmi les plantes industrielles, la Grèce produit en premier lieu le tabac. Comme fruits: les raisins secs, les olives, ensuite aussi de l'huile d'olives, des vins et des produits animaux (fromage).

*L'industrie* de la Grèce est la plus développée comparativement à celle des autres pays des Balkans. Elle comprend presque toutes les branches de l'activité industrielle. En dehors de l'industrie proprement dite, la Grèce possède encore une *industrie de transports maritimes* très développée.

La balance commerciale—tout comme la balance des paiements—de la Grèce a constamment été *passive*.

**La Yougoslavie**, Etat sud-slave, fait partie du groupe des pays agricoles producteurs et exportateurs de céréales. La production princi-

Afin de donner un aspect économique au système de transports balkaniques, dans le but de créer un stimulant à l'activité et au rapprochement régionaux, il faut réaliser une réforme radicale dans ces deux directions : a) unification matérielle du système et, b) unification formelle, par la création de tarifs comparables, par des tarifs directs, grâce à des modalités de procédure uniforme.

Les marchandises à transporter étant des matières premières d'origine agricole, forestière ou minière (le pétrole roumain) le matériel doit correspondre à ce genre de transport, afin de ne pas subir le désagrément de voir arriver les marchandises à destination, complètement avariées par suite du manque d'un matériel adéquat.

La *système routier* des Balkans est restreint et mal entretenu. Il reste beaucoup à faire dans cette direction. Des villages, des régions entières même, restent isolés, sans aucune possibilité de développement économique.

Les *chemins de fer balkaniques* sont privés d'orientation unitaire, tant intérieure qu'interbalkanique.

La liaison directe entre la Roumanie et la Bulgarie n'existe qu'avec transbordement à Roustchouk, ou par la ligne Medjdia-Oboriste, qui est une ligne secondaire. La Bulgarie n'est reliée à la Grèce que par le territoire yougoslave. En ce qui concerne l'Albanie, elle est complètement isolée du reste des Balkans.

Pour combler les lacunes du système ferroviaire balkanique il faudrait :

1. construire la liaison, sur une courte distance, entre Radomir—Petric, reliant Sofia directement avec Salonique, et donc avec Le Pirée et Athènes.

2. construire un pont sur le Danube :

a) soit à Roustshouk, faisant la liaison entre Danzig (Gdynia', Varsovie, Lwow, Cernautzi, Bucarest, Giurgiu et Sofia, Athènes et Istanbul;

b) soit à Vidin, reliant ainsi la Transylvanie avec Budapest et Sofia.

3. faire la liaison directe entre Bucarest et Belgrade, éventuellement par Tournu Severin (Negotin).

4. construire une ligne allant de Kustendil (Bulgarie) à Koumanovo (Yougoslavie). et la relier à Nish, Skoplje, Salonique et Athènes.

5. établir la liaison avec l'Albanie par Bitolia, en construisant une ligne à écartement normal entre Bitolia-Gradsco. De la sorte l'Albanie aurait une liaison directe avec la ligne Nish-Skoplje, Salonique, Athènes; par Salonique avec Stamboul ; par Belgrade avec le reste de l'Europe.

6. construire des liaisons suffisantes avec les ports yougoslaves (Belgrad-Kotor; Belgrade-Split et Nish-Serajevo-Susak).

7. créer des liaisons entre la Bosnie et la Transylvanie et doubler les lignes qui relient la Roumanie à la Pologne, etc etc.

*Situation des capitaux.*—Tous les Etats balkaniques sont pauvres en capitaux. Les capitaux nationaux sont à peine au début de leur formation, tandis que les capitaux étrangers, pour des motifs variés, ne sont pas en mesure de satisfaire aux besoins de la production nationale. Cette particularité se reflète dans la structure de la production de ces pays, dans leur sensibilité à tous les mouvements de capitaux, dans les

pétrole pour laquelle la Roumanie se classe deuxième en Europe, après l'U. S. S. S.

Le bois constitue le troisième facteur important dans la production de la Roumanie.

Dans ces derniers temps la balance commerciale de la Roumanie s'est clôturée par des excédents.

*Avec les Etats balkaniques, la Roumanie entretient un commerce qui se solde en sa faveur.*

*Transports.* — Pour qu'une entente soit possible dans les Balkans, une certaine connaissance réciproque est nécessaire. Pour que cette connaissance réciproque soit, à son tour, possible, il faut un système correspondant de transports. Or, dans sa situation actuelle, le système de transports balkaniques ne répond en rien à ce besoin.

Les défauts du système balkanique sont capitaux. En premier lieu, manque des moyens mêmes de transport, en second lieu, absence d'une politique unitaire de transports.

Les Balkans, du moins sur terre, n'ont pas connu de politique unitaire de transports, bien que les nécessités de l'échange des marchandises l'exigeaient, et bien que sa réalisation eût été une source de réels bénéfices pour tous les Etats participants. Ce manque d'unité est dû en premier lieu à des circonstances historiques. Les territoires qui appartiennent actuellement aux Etats balkaniques ont fait partie, avant la guerre, d'autres systèmes économiques. Connaissant une politique de transport, dans un sens opposé à leurs intérêts d'aujourd'hui, ces territoires se sont vus, au lendemain de la conclusion de la paix, désorientés en ce qui concerne les moyens de communications. Appartenant à la monarchie austro-hongroise, ces moyens de communications avaient la direction que les intérêts de l'Etat souverain leur avaient imposée, sans aucune liaison rationnelle avec d'autres pays, auxquels, ultérieurement, ces territoires se sont annexés. Après la guerre, ils ont cherché, partiellement, à remédier à cet inconvénient. Il est inutile de dire qu'on n'a réussi que peu de choses dans cette direction. L'absence de moyens financiers a forcé des Etats comme la Roumanie et la Yougoslavie à maintenir ces communications. Ce manque de raccordement est d'autant plus grand dans les autres Etats balkaniques. Ceci à la suite d'un grand nombre de causes, parmi lesquelles aussi la politique intentionnée d'isolement de ces pays.

Il est évident que pour créer un système rationnel de transports il faudra faire un grand effort, par la construction de liaisons nouvelles, de ponts, de lignes nouvelles, etc., qui puissent assurer des correspondances rapides et directes.

Dans les conférences de l'Union Balkanique il faudra insister sur l'importance d'une union de communications qui prenne soin de l'organisation d'un système moderne de transports.

Les tarifs de transports sont très élevés (exception faite pour les lignes bulgares) et établis d'après des critères autres que ceux imposés par les nécessités économiques. La structure technique de ces tarifs rend leur comparaison et leur unification impossibles, vu qu'ils comprennent des classifications et des discriminations chaotiques.

directement, soit par des banques locales, qui ne sont le plus souvent que de simples filiales des banques étrangères.

La dépression économique a arrêté ce faible courant de capitaux étrangers qui affluait encore vers les pays considérés.

Comme toutefois, à l'avenir, les besoins de capitaux seront progressifs, le problème se pose de savoir si l'on ne pourrait trouver des moyens pour écarter les désagréments liés à l'importation de capitaux étrangers, ne conservant que leur influence bienfaisante.

Un des moyens serait incontestablement, et la chose devrait être examinée, la création d'un système commun de crédit pour tous les Etats balkaniques. Dans ce cas, l'obtention de capitaux étrangers serait plus facile, vu la garantie augmentée présentée par le nouveau système. L'approvisionnement se ferait de telle manière et par de tels moyens que ledit système ne se trouve sous l'influence souveraine d'aucun des Etats. Les Etats balkaniques spécialement ont besoin d'un système de crédits agricoles. Pour toute la Péninsule, il faut des sommes énormes. Mais la production ne doit pas être abandonnée aux moyens primitifs actuellement prédominants et qui rendent impossible la concurrence des produits des pays balkaniques avec ceux des autres Etats producteurs.

*Politique économique* — Tous les Etats ont désiré obtenir le plus possible en sacrifiant le moins possible. De la sorte s'est produit un déséquilibre dans la vie économique qui exige, comme une condition sine qua non, l'équité, la parité de concessions. Les Etats ayant fait une politique de rupture de cette parité, la réaction a été, forcément, un rétablissement de celle-ci, mais à des niveaux plus bas, pour le plus grand préjudice de tous.

De la sorte s'est produite une dépression dans la circulation économique internationale. Ce courant d'autarchie artificielle s'est également étendu aux pays balkaniques. Chacun d'entre eux a cherché à créer un cadre légal qui lui permette le développement de ses propres forces tout en vivant isolé du reste du monde. Conception bonne et profitable jusqu'à un certain point, mais erronée et dangereuse lorsqu'on l'exagère. C'est incontestablement la peur de la *dépendance économique* qui a entraîné les Etats balkaniques trop loin dans leurs mesures de protection.

La politique économique des Etats balkaniques est pleine de contradictions. La contradiction principale est que ces pays, dont le fondement économique est l'agriculture, ont concentré toute leur attention sur la création et le développement d'une industrie, qui ne possède aucune des conditions nécessaires à son existence et à son développement. L'agriculture n'a bénéficié d'aucune intervention plus insistante de l'Etat, excepté seulement en ce qui concerne les réformes agraires. Une réforme agraire, pour avoir des conséquences économiques favorables—ce qui, évidemment, n'était pas sans importance—aurait dû être suivie d'une politique agraire tendant à ajouter aux avantages de la petite propriété, ceux de la grande propriété; à organiser la production et surtout la vente des produits qui délient un place importante dans le revenu national, même maintenant, quand la situation est désastreuse.

Le protectionnisme économique se manifeste dans tous les pays balkaniques. Tous ont adopté des tarifs protectionnistes et des systèmes

souffrances au milieu desquelles ils se débattent au cours des crises financières, comme celle que nous traversons actuellement. Tous ceux qui militent en faveur d'une intégration économique balkanique le savent et accordent à ce côté de la question toute l'attention désirable. *Privées de capitaux, les ententes régionales sont illusoire.*

L'explication de ce manque de capitaux dans les pays balkaniques se trouve en premier lieu dans des circonstances de caractère historique. Ces pays se trouvent, sur l'échelle du développement économique, sur un des premiers échelons tenant le milieu entre l'économie naturelle et l'économie de l'argent. Dans certaines régions balkaniques, le troc n'est pas encore passé parmi les notions historiques. *L'argent y est considéré comme une rareté et on ne lui accorde pas la liberté de circulation dont il aurait besoin.* Venant trop tard à l'économie de l'argent, les pays balkaniques n'ont pas traversé la période incipiente, et il est donc naturel que le développement des capitaux soit faible. D'autre part, il n'a jamais existé de politique d'État qui ait encouragé ou facilité la formation de capitaux nationaux.

Tout ce qui, au prix de gros efforts pouvait être accumulé, était absorbé par le fisc. Les besoins réduits de la population qui, dans une proportion de 80 à 90 % est rurale, n'ont pas constitué un stimulant à la formation de capitaux. Mais la cause principale est l'absence de revenus importants. Il est suffisamment prouvé que les pays qui sont parvenus à un degré culminant de développement des capitaux, sont les pays industriels. Or, les États balkaniques sont des États agraires ayant des revenus plus que médiocres, soit du point de vue individuel, soit du point de vue national.

Toutes ces circonstances, ainsi que d'autres sur lesquelles nous ne pouvons insister, expliquent un phénomène très grave du développement d'après guerre de l'économie des Balkans et notamment *l'endettement agricole excessif*, qui a mené, en ces derniers temps, à la nécessité de dégrèvements artificiels par le mécanisme du moratoire, de la réduction de dettes et de leur échelonnement. La gravité de ce procédé git en ce que le développement du crédit et de l'économie de l'argent déjà si jeunes dans ces régions, supportent un nouveau coup capital.

A défaut de capitaux nationaux, les capitaux étrangers avaient pénétré dans ces régions, avant la guerre. Après la guerre, la proportion des capitaux a été—dans une certaine mesure—modifiée. Alors qu'avant la guerre, des États comme l'Allemagne, l'Autriche et la Hongrie exportaient des capitaux dans cette partie de l'Europe, ces pays, privés eux-mêmes de capitaux, perdent, après la guerre, la place prépondérante qu'ils occupaient dans le financement des Balkans. Par contre les capitaux français, italiens, américains, etc., commencent à pénétrer.

La proportion de capitaux étrangers surtout en ce qui concerne l'Albanie, la Bulgarie et la Grèce est considérable. Grâce à ces capitaux, les industries respectives ont pu se développer. C'est encore sur les capitaux étrangers que se base l'activité commerciale et celle des transports. Les capitaux étrangers viennent, sous toutes les formes : investissements, co-intéressements, prêts, le financement se faisant soit

stituant un bloc, les Etats balkaniques peuvent faire en commun une politique commerciale sur la base du système préférentiel accordé à des tiers. Or les Etats balkaniques ne sont pas les seuls en Europe qui aient une production agricole.

Il existerait, en dehors du bloc, toute une série d'Etats ayant une production importante et qui lui feraient la concurrence. De la sorte on n'aurait rien résolu. Un bloc efficace ne serait que celui constitué par tous les Etats exportateurs de produits agricoles.

Par contre, une union douanière aurait des conséquences plus favorables pour l'économie balkanique.

Un territoire disposant d'un régime douanier commun a des possibilités de traiter avec les autres systèmes économiques sur de tout autres bases, faisant éventuellement usage du traitement préférentiel — non pas entre les Etats balkaniques eux-mêmes — mais entre l'Union et des tiers.

Malheureusement, bien qu'une union douanière semble préférable au régime préférentiel, sa réalisation est beaucoup plus difficile. En premier lieu ni l'état d'esprit, ni les circonstances de fait, ne sont préparés pour une semblable modification radicale. Le terrain pour une Union douanière doit être préparé progressivement et par des réformes préalables, convergeant vers le même but. Il faut avant tout écarter les entraves d'ordre politique.

Si ces projets de grand essor rencontrent, comme c'est naturel, certaines difficultés, il reste, à notre avis, toute une série de formules plus modestes, mais qui permettent une réalisation immédiate. Citons les unions balkaniques à caractère économique, comme par exemple : l'Union postale, dont la convention a été conclue mais n'a été ratifiée que par le Parlement grec ; une Union monétaire ; une Union ferroviaire ; un cartel des céréales ; un cartel des tabacs, etc.

Il y aurait lieu d'y ajouter, en vue de la réalisation du rapprochement balkanique dans tous les domaines, les offices et organisations dont se sont occupées les conférences d'Athènes et d'Istanbul : Chambre de Commerce, Bourse de céréales, Bureau du Travail, Confédération touristique, etc.).

Le point IV de l'ordre du jour de la Conférence de cette année prévoit à son premier alinéa, «*la convention concernant une union douanière partielle et la collaboration économique interbalkanique*».

Nous croyons que, pour le succès de l'Union balkanique, cette procédure, tendant à une union partielle, est la bienvenue. Elle concorde avec notre affirmation qu'il ne faut, au début, que des réalisations modestes pour pouvoir aboutir ensuite à une entente régionale balkanique dans le vrai sens du mot.

d'encouragement de l'industrie. Dans leur politique commerciale, ils ont tenu compte du même impératif : le développement et la protection de l'industrie nationale.

\*  
\* \* \*

Et maintenant se pose la question : les Etats balkaniques réunissent-ils les conditions indispensables à assurer l'efficacité d'une éventuelle Union Balkanique ? Ou bien faut-il plutôt songer à des ententes à caractère plus restreint ?

Il faut constater qu'en ce qui concerne les Balkans, il n'existe pas qu'une seule forme d'intégration rigide, mais au contraire une série de possibilités, allant de l'Union Fédérative aux simples ententes économiques balkaniques, privées ou publiques. Les conférences balkaniques elles mêmes ne semblent pas encore bien fixées sur la forme d'organisation de la région balkanique.

Une proposition concrète a été faite, pour la Conférence de cette année, par la délégation hellénique qui, en résumé, préconise une convention de commerce sur des bases préférentielles. L'Union douanière intégrale étant irréalisable, on a recours, en subsidiaire, à cette formule d'entente douanière partielle.

Dans la discussion de ces propositions, nous pouvons nous poser la question : l'affirmation selon laquelle la création d'une union douanière, selon le modèle du Zollverein serait impossible, est-elle fondée ? Ceux qui le croient estiment qu'une union douanière aurait des répercussions économiques dont l'extension, au point de vue financier et social, n'a pas été étudiée. D'autre part les échanges commerciaux balkaniques très réduits, n'offrent aucun avantage économique qui puisse compenser les désavantages ci-dessus soulignés.

Les Etats balkaniques, en tant qu'Etats agricoles, ont une production plus ou moins homogène, et il est donc naturel qu'entre eux les échanges soient réduits. Une union douanière ne doit pas être considérée exclusivement au point de vue des échanges intérieurs, mais dans le cas qui nous occupe - il faut tenir compte de la nécessité qu'ont les Etats balkaniques à se présenter devant l'économie mondiale, sous forme d'un bloc qui puisse efficacement protéger ses produits.

On pourrait objecter que pour cela il n'est pas nécessaire de créer une union douanière, mais simplement d'appliquer un système préférentiel, ou, même une entente économique restreinte au cadre nécessaire (un cartel des céréales, des tabacs, etc.).

Nous estimons que le système préférentiel, admirable comme formule, ne trouve pas son application dans les Balkans. Ce système suppose soit l'autarchie économique, soit une *concentration de tous les Etats* ayant une production homogène.

Les Etats balkaniques ne constituent pas un système économique autarchique.

Un fort pourcentage de leur commerce extérieur se fait avec des pays qui se trouvent en dehors du système.

En ce qui concerne l'homogénéité de la production, cette condition est remplie jusqu'à un certain point (avec les exceptions que nous avons signalées plus haut). Tous ces Etats ont une production agricole. Con-

Au cours de la même année 1929, Aristide Briand présentait à la Société des Nations la fameuse formule de l'*Union Européenne*, qui souleva aussitôt tant d'enthousiasme, mais qui dut, pour certaines raisons, être momentanément abandonnée. La réalisation d'une telle Union devait entraîner une transformation complète de la politique économique européenne, par l'accomplissement d'une «Union douanière Européenne» et d'autres oeuvres, de nature à «sauver les intérêts du vieux continent». En abandonnant ce grandiose projet, comme étant un idéal encore trop lointain, Briand présentait en mai 1931, à la Commission Européenne, son «Memorandum Constructif», qui acceptait le *Système préférentiel*, comme une exception conditionnée de la clause de «la Nation la plus favorisée». C'est une formule *nouvelle*, qui rend possible la réalisation d'*ententes économiques régionales*.

Cette circonstance a fait que les hommes alors préoccupés de la nécessité des ententes, en abandonnant l'idée de l'union Européenne embrassèrent celle des *Unions régionales*, plus facile à réaliser. C'est dans cet état d'esprit qu'est née l'idée des Conférences Balkaniques, qui, dès l'origine, reçurent la pleine adhésion de l'opinion publique de tous les pays participants.

La première «Conférence Balkanique», qui se réunit à Athènes en 1930, fit le premier pas du *rapprochement*. La seconde, qui eut lieu à Istanbul, en 1931, aborda différents problèmes, parmi lesquels celui du «*pacte balkanique*», point de départ de la future Union politique et économique interbalkanique.

Cette conférence s'occupa en outre de l'institution de divers *organismes économiques* :

a) Création de la Chambre de Commerce Interbalkanique, dont le siège est à Istanbul ;

b) Création d'offices interbalkaniques pour les céréales et le tabac.

Ces offices auraient pour mission de s'occuper de la rationalisation de la production et de la valorisation de ces deux principaux produits balkaniques :

1) par la coordination et l'adaptation de la production au niveau des besoins mondiaux ;

2) en faisant la propagande nécessaire pour maintenir la bonne réputation des tabacs d'Orient et lutter contre la concurrence ;

3) par la recherche de nouveaux débouchés ;

4) par l'amélioration et la standardisation des produits ;

5) par l'institution d'offices nationaux destinés à collaborer avec l'Office interbalkanique ;

6) par une politique commune des céréales etc, etc.

Parlant de ces organismes, dont au point de vue des réalisations pratiques, l'importance est capitale pour toute la collectivité des intérêts balkaniques, *M. A. Papanastasiou*, l'un des pionniers de l'idée des conférences balkaniques, disait très justement :

*«Il est hors de doute que la création de ces organismes est très appréciée et peut produire d'excellents résultats, car la concurrence actuelle entre les produits analogues des pays balkaniques a pour conséquence la baisse des prix et permet en même temps aux produits*

## Considérations relatives aux problèmes inscrits à l'ordre du jour de la III<sup>me</sup> Conférence balkanique

**Présenté, au nom du groupe roumain, par M. V.V. STOICOVICI**  
**Secrétaire général de la Chambre de Commerce de Bucarest.**

La III-ème *Conférence balkanique*, dont les Etats du Sud-Est de l'Europe sont heureux de saluer la réunion, se propose, comme les Conférences précédentes d'Athènes et d'Istanbul, de travailler à «un rapprochement et à une collaboration des peuples des Balkans, dans leurs rapports économiques, sociaux, intellectuels et politiques».

L'importance de cette manifestation de solidarité des nations établies dans cette partie de l'Europe, longtemps considérée comme un foyer de luttes et de discordes permanentes, ne saurait échapper à qui que ce soit. C'est une nouvelle affirmation concrète de l'idée de préparation des esprits en vue d'une *entente balkanique*, de nature à permettre la réalisation d'un *Pacte*, puis d'une «*Union Balkanique*», idée surgie des débats du 27-ème Congrès Universel de la Paix, qui se réunit à Athènes en octobre 1929. Les travaux préparatoires et le programme de la Conférence prouvent surabondamment la réalité de l'oeuvre déjà accomplie.

Si, sous le rapport politique, social et intellectuel, les travaux de cette Conférence présentent un intérêt considérable, tant au point de vue théorique qu'au point de vue pratique, ils sont plus importants encore *sous le rapport économique*, particulièrement en présence des multiples difficultés et complications que soulèvent la crise présente et ses graves répercussions sur l'économie de chaque pays. C'est pourquoi les problèmes économiques mis en discussion sont suivis avec un vif intérêt par les commerçants, les industriels et les agriculteurs des six pays participants, qui voient dans la *collaboration économique* un premier pas dans la voie du développement du commerce interbalkanique, dans le sens d'une meilleure valorisation de la production, comme d'une défense mieux assurée de leurs intérêts. Telle est la raison pour laquelle la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bucarest s'est d'ailleurs crue fondée à présenter, au nom de ses commerçants et industriels, le point de vue économique roumain vis-à-vis des différents problèmes envisagés.

\* \* \*

Il est intéressant de savoir d'abord comment nos milieux économiques considèrent ces efforts en vue d'une *entente balkanique*.

Lorsque, en octobre 1929, fut émise l'idée de la première Conférence balkanique, l'opinion publique était préoccupée de la nécessité d'un rapprochement, propre à faire sortir les Etats européens de l'isolement dans lequel ils s'étaient complus jusqu'alors. Une suite de circonstances douloureuses s'était chargée de montrer à tous l'erreur commise par chaque Etat, en croyant qu'il parviendrait, par ses moyens propres, à conserver une indépendance quasi absolue, bien que tous se fussent trouvés dans une interdépendance parfaite, exigeant des accords et des rapprochements.

1) le *Bloc agraire* — Union des pays agraires de l'Est et du Sud-Est de l'Europe — tous les avantages offerts par l'organisation des forces agraires et par l'application du système préférentiel unanimement adopté;

2) le *Bloc danubien* — Union des pays du bassin danubien et du Centre de l'Europe — les avantages résultant d'une intensification des échanges avec nos principaux fournisseurs (Allemagne, Tchécoslovaquie, Autriche, Hongrie), qui sont en même temps acheteurs de pétrole, de céréales, de bois et de produits alimentaires roumains, pour 57 % du total.

3) le *Bloc balkanique* — les avantages résultant d'une politique économique interbalkanique d'un caractère unitaire, d'une politique de valorisation meilleure des céréales, de lutte commune en vue de soutenir les prix des produits agricoles, d'une politique d'entente, de collaboration et de soutien réciproque entre les Etats adhérents.

Bien que nos pouvoirs publics ne se soient définitivement engagés dans le sens ni de l'une ni de l'autre de ces «ententes régionales», ils se sont néanmoins prononcés, *en principe, en faveur de toute entente internationale* de nature à permettre au pays de sortir du marasme économique où il se trouve, préoccupés qu'ils sont, avant tout, de surmonter les *difficultés momentanées*, qui sont communes à tous les pays agricoles d'Europe.

C'est pourquoi le gouvernement roumain a présenté, à la Conférence de Stresa, un *memorandum* préconisant certaines *solutions* dans le cadre de la collaboration internationale, solutions qui ne manquent pas d'intérêt pour les pays agricoles des Balkans eux-mêmes.

Par la voix de M. Madgearu, ministre de l'Industrie et du Commerce, le gouvernement roumain a exprimé l'avis que, dans le cadre des mesures destinées à vaincre les difficultés avec lesquelles les Etats agricoles d'Europe sont aux prises, il est nécessaire :

a) d'organiser le Crédit International à court terme, en l'adaptant aux besoins particuliers des agriculteurs et en le limitant à une durée variant de 9 à 12 mois ;

b) d'organiser le crédit international agricole hypothécaire. A cet égard, le gouvernement roumain a exprimé le vœu que la convention internationale pour la création d'une «Société Internationale de Crédit Agricole Hypothécaire», signée à Genève en 1931, soit ratifiée et mise en application dans le plus bref délai possible.

Le délégué roumain a dit notamment qu'il serait désirable que l'Institut International d'Agriculture reprenne l'étude du problème de la création d'une Banque Internationale pour le crédit agricole à court terme.

En guise de conclusion générale, le gouvernement a déclaré considérer que, dans les mesures destinées à vaincre les difficultés avec lesquelles les pays agricoles d'Europe sont aux prises, il importait d'envisager :

a) la réalisation du *traitement préférentiel* pour les céréales d'origine européenne ;

b) l'organisation rationnelle du commerce des produits agricoles, dans les pays agricoles, tant par la construction de silos et l'outillage mécanique des ports, que par la conclusion d'ententes internationales,

*d'autres pays européens, dont l'offre est mieux organisée et qui disposent de bourses de céréales, de prendre le pas sur eux. Bien plus, en concentrant les offres de céréales des pays balkaniques exportateurs, on obtiendrait une augmentation de la consommation dans ces pays, laquelle contribuerait à l'amélioration de la qualité et permettrait de faire des offres sous une forme plus aisément négociable.*

La troisième Conférence poursuit l'oeuvre commencée et inscrit à son ordre du jour, parmi les 25 sujets qu'elle aura à débattre, les questions à caractère économique suivantes :

- 1) La convention relative à l'Union douanière partielle et la collaboration économique interbalkanique.
- 2) Le développement en commun des communications et transports maritimes des pays balkaniques, y compris la création d'un *Office maritime interbalkanique*, siégeant à Istanbul.
- 3) Les nouveaux projets de raccordement des routes et voies ferrées des réseaux balkaniques.
- 4) La prolongation des voies ferrées au moyen de l'automobile, à l'effet de faciliter les communications entre les capitales balkaniques.
- 5) L'établissement d'un plan de travaux publics interbalkaniques.
- 6) Les communications aériennes.

\* \* \*

Avant d'examiner ces diverses questions, sous le rapport des intérêts que nous représentons, nous allons voir comment nos milieux considèrent ce courant «de convergence économique de l'entente balkanique», ce que représente cette manifestation dans l'orientation de nos relations internationales, et, inversement, quel est l'apport de la Roumanie économique dans les rapports d'échange interbalkaniques et dans la réalisation de l'oeuvre tout entière que poursuivent le «Pacte», d'abord, et l'«Union Balkanique», ensuite.

Les milieux économiques roumains ne peuvent pas ne pas considérer que l'oeuvre de rapprochement et de collaboration, poursuivie en commun, nous est commandée par la *politique de réalités*, que nous impose une communauté indiscutable d'intérêts, résultant immédiatement de la position géographique de notre pays, par sa structure économique, par ses aspirations et par ses besoins.

C'est pourquoi M. Jean Răducanu, Recteur de l'Académie des Hautes Etudes Commerciales, disait avec juste raison, après la clôture de la IIème, «Conférence balkanique» :

*«Il se peut que la Roumanie ait négligé — et assurément pas à son avantage — le fait élémentaire qu'elle fait partie, du point de vue politique et économique, surtout du Sud-Est de l'Europe.*

*D'autres s'occupent beaucoup plus activement du problème du Sud-Est de l'Europe, que beaucoup d'entre nous, qui dirigeons toujours nos regards vers l'Occident lointain et laissons dans l'oubli les réalités plus proches.*

Il est vrai que nous n'avons pas encore eu d'orientation précise dans la politique des «rapprochements», parce que, au point de vue de nos intérêts de pays agricole, les trois formes d'entente régionale présentent, chacune en particulier, des avantages.

**Production**  
(Wagons de 10.000 kgs.)

Céréales	1932	1931	Moyenne 1927—1931	Différences en 1932 par rapport à	
				1931	la moyenne 1927—1931
Blé.....	200.000	368.230	— 314.668	— 45,69 %	— 36,44 %
Orge .....	180.000	141.440	— 185.976	+ 27,26 %	— 3,21 %
Avoine .....	76.260	67.020	— 100.688	+ 13,79 %	— 24,25 %
Seigle.....	33.000	35.460	— 33.690	— 6,94 %	— 2,05 %
Maïs.....	612.000	606.333	— 465.175	+ 0,94 %	+ 31,56 %

**Exportation (Tonnes)**

	Blé	Maïs	Orge	Avoine	Seigle
Total 1931.....	1.076.123	1.026.588	1.029.519	32.201	95.986
„ 1930.....	336.284	1.180.798	1.442.911	94.051	29.113
Moyenne 1927—1931.....	332.608	764.430	949.755	56.030	47.258
I <sup>er</sup> semestre 1932.....	98.738	797.609	132.857	2.227	11.035
„ „ 1931.....	116.925	443.720	448.917	28.466	29.965
Moyenne 6 mois 1927-1931	46.654	554.295	222.825	23.307	12.580

**II.— PÉTROLE**  
**Production (Tonnes)**

Total 1929.....	4.827.278
„ 1930.....	5.744.000
„ 1931.....	6.657.803
„ I <sup>er</sup> semestre 1930.....	2.911.112
„ „ „ 1931.....	3.400.938
„ „ „ 1932.....	3.128.912

• **Production de dérivés (tonnes)**

	Essence	Lampant	Huiles minérales
Total 1929.....	988.768	825.509	505.378
„ 1930.....	1.219.475	1.033.902	602.124
„ 1931.....	1.335.696	1.253.495	792.522
„ I <sup>er</sup> semestre 1932	649.951	493.732	427.750
„ „ „ 1931	677.989	662.084	380.374
„ „ „ 1930	584.145	498.016	288.893

sur le plan européen, entre les Etats agraires exportateurs de certains produits agricoles, en vue de la rationalisation de la vente de ces produits;

c) l'organisation, par voie de collaboration internationale, du crédit agricole à court, moyen et long terme, dans les pays agricoles exportateurs d'Europe.

Evidemment, si l'objectif visé, et qui est celui de la défense de nos intérêts agricoles, peut être atteint dans le cadre des solutions ayant l'ampleur de celles préconisées à Stresa, il ne s'ensuit nullement qu'il ne pourrait être atteint aussi, partiellement mais sûrement, par ces ententes régionales, au premier rang desquelles se place l'idée du bloc balkanique.

C'est pourquoi nos milieux économiques suivent avec un vif intérêt les réalisations pratiques de cette Conférence.

Tel qu'il est conçu, le « bloc balkanique » s'étend, en Europe seulement, à une superficie de 829.000 kilomètres carrés et à une population de 60 millions d'habitants environ. Le pays le plus peuplé est la Roumanie et le plus étendu la Turquie.

Dans le concert balkanique, la Roumanie représente un pays d'une superficie de 294.976 kilomètres carrés et d'une population de 18.022.962 d'habitants.

Ses relations d'échange ne sont pas des plus satisfaisantes. Elle exporte en Turquie, en Grèce, en Bulgarie et en Yougoslavie, 6,19 % environ du chiffre total de ses exportations et elle importe des mêmes pays 2,08 % environ du chiffre total de ses importations.

Les quelques chiffres qui suivent sont de nature à mettre en lumière les richesses nationales de la Roumanie et les chiffres de ses exportations, pour les principaux produits, au cours des dernières années.

## I.—CÉRÉALES

### Superficies Ensemencées

(Milliers d'hectares)

Céréales	1932	1931	Moyenne 1927—1931	Différences en 1932 par rapport à	
				1931	la moyenne 1927—1931
Blé . . . . .	3.144	3.466	3.113	— 9,58 %	+ 1 %
Orge . . . . .	1.782	1.919	1.892	— 7,14 %	— 5,81 %
Avoine . . . . .	801	871	1.074	— 8,04 %	— 25,82 %
Seigle . . . . .	362	407	338	11,06 %	+ 7,10 %
Maïs . . . . .	4.684	4.755	4.530	14,93 %	+ 3,40 %

Au point de vue de la différence existant entre les importations et les exportations, la balance commerciale se présente comme suit :

	Exportations		Importations		Balance Commerciale
	Quantités mille tonnes	Valeurs millions de lei	Quantités mille tonnes	Valeurs millions de lei	En millions de lei
1929.....	7.063	28.915	1.084	29.896	— 982
1930 ...	9.215	28.522	805	23.044	+ 5.478
1931.....	10.051	22.085	564	15.858	+ 6.227

Enfin la balance des paiements pour les trois dernières années se présente de la manière suivante :

**V.—La balance des paiements pour les trois dernières années  
(en millions de lei)**

	1929		1930		1931	
Stock devises B. N. R. au commencement de l'année .....	—	—	—	7.787	—	4.062
<i>Entrées</i>						
Exportation de marchan- dises.....	28.950	—	28.526	—	22.085	—
Exportation d'or.....	—	—	—	—	808	—
Légations étrangères..	350	—	300	—	300	—
Emprunts et crédits par B. N. R. (approx.)....	6.000	35.300	2.177	31.003	3.816	27.009
		35.300	—	38.790	—	31.071
<i>Sorties</i>						
Importation de marchan- dises .....	29.390	—	22.540	—	15.859	—
Importation d'or.....	—	—	—	—	654	—
Paiement des régies au- tonomes .....	—	—	100	—	200	—
Légations roumaines et Consulats .....	300	—	262	—	250	—
Annuité de la dette pu- blique.....	5.700	—	5.713	—	6.133	—
Remboursement des a- vances et des crédits	—	35.390	1.209	29.024	310	23.406
Différences (+ ou -)..	—	90	—	+8.966	—	+7.665
Stock devises B. N. R. à la fin de l'année ..	—	6.790	—	4.062	—	654
Sortie nette de capitaux	—	—	—	4.904	—	7.011
Entrée nette de capitaux	—	6.700	—	—	—	—

## Exportations des dérivés du pétrole

	Essence	Lampant	Huiles minérales	Gaz-Oil	Mazout
Total ..... 1929	55.965	86.956	2.789	30.647	66.656
" ..... 1930	78.149	103.553	3.492	38.306	95.305
" ..... 1931	1.547.472	1.044.962	60.530	775.782	1.128.254
" 6 mois 1932	749.746	407.353	28.078	383.001	634.915
" ..... 1931	818.418	516.317	36.366	351.772	515.808
" ..... 1930	544.381	406.604	37.390	239.943	489.851

## III. — BOIS

## Exportation

	Bois de chauffage	Bois de construction	Planches d'es- sences résineuses
	milliers lei		
1928.....	411.864	344.580	3.883.152
1929.....	541.292	341.784	3.371.748
1930.....	470.232	282.792	2.083.812
1931.....	371.147	232.128	1.640.412
Total 6 mois 1932	52.171	55.500	362.204

## IV. — ANIMAUX VIVANTS

## Production

## Têtes

	1929	1930
Chevaux .....	1.867.397	1.809.211
Bovins .....	4.171.861	3.834.133
Buffles .....	185.252	177.008
Moutons .....	12.092.021	11.020.502
Chèvres.....	362.388	352.854
Porcs .....	2.262.569	2.322.971

## Exportation

	Bovins	Porcs
	milliers lei	
1928.....	1.002.000	1.025.784
1929.....	1.134.000	568.404
1930.....	1.310.916	380.028
1931.....	784.620	592.188
Total 6 mois 1932.....	71.500	274.591

Les importations de la Bulgarie comprennent :

Matières textiles .....	31,60 %	du total
Métaux et produits métallurgiques .....	19,52 »	»
Machines et instruments .....	14,05 »	»
Peaux et ouvrages en peau .....	4,53 »	»
Papier .....	3,80 »	»
Huiles minérales et colorants .....	3,67 »	»
Produits chimiques .....	3,61 »	»

Puis viennent encore parmi les importations : les produits tannants, les véhicules, les huiles végétales, la verrerie, le bois travaillé, les denrées coloniales, les drogues et médicaments, le caoutchouc, etc.

Les principaux fournisseurs de la Bulgarie sont : l'Allemagne (21,92 %), l'Autriche et la Hongrie (37 %), l'Italie (13,58 %), l'Angleterre, la France, la Roumanie, etc,

Le premier obstacle qui s'oppose au développement des relations commerciales bulgaro-roumaines est avant tout l'absence de moyens de communications directs et rationnels. Il manque en outre une propagande commerciale réciproque, propre à faciliter l'écoulement de certains produits, qui, actuellement sont vendus dans d'autres pays.

*Les échanges de marchandises gréco-roumains.* Dans le chiffre total des importations de la Grèce, la Roumanie intervient pour 6,55% et occupe le 5-ème rang, tandis que dans le chiffre général des importations de la Roumanie, la Grèce intervient pour 0,87% et occupe le 14-ème rang. Par contre, dans les exportations totales de la Roumanie, la Grèce vient au 10-ème rang avec un pourcentage de 2,44%. En 1930, les exportations de la Roumanie en Grèce ont atteint 696 millions de lei contre 201 millions de lei aux importations, soit un solde de 494 millions en faveur de la Roumanie. C'est le pétrole et ses dérivés qui constituent le poste principal des exportations roumaines en Grèce, avec un chiffre de 304 millions de lei. En second lieu viennent le bois et les produits des industries dérivées avec environ 300 millions de lei. Ces deux catégories de marchandises représentent ensemble 85% des exportations de la Roumanie en Grèce. Puis ce sont les céréales et leurs dérivés pour 46 millions. Il y a lieu de remarquer ici que, par rapport aux besoins assez considérables de la Grèce en ces matières, la quantité de 938 wagons qu'y exporte la Roumanie est très faible, et que la Grèce s'approvisionne en céréales dans d'autres pays et surtout dans des pays d'outre mer. Le reste des produits exportés en Grèce n'a qu'une importance réduite. La Roumanie, d'autre part, importe de Grèce, en premier lieu, des produits coloniaux pour 121 millions, puis des plantes et parties de plantes pour 22 millions environ (tabac). Le reste est sans importance.

Afin qu'on puisse apprécier les besoins de la Grèce en marchandises, nous indiquons ci-dessous les principaux produits qu'elle importe avec les valeurs en %.

### Les relations de la Roumanie avec les pays balkaniques

D'une manière générale, les échanges de marchandises entre la Roumanie et les pays balkaniques sont assez peu développés, pour une série de motifs parmi lesquels nous citerons les suivants : d'abord les productions de quelques-uns de ces pays sont en grande partie les mêmes que les siennes et ne permettent pas des échanges plus actifs ; ensuite, pour les produits différents d'un pays à l'autre, les pays balkaniques importateurs ne se les procurent généralement pas chez les pays balkaniques producteurs, mais plutôt dans des Etats concurrents, en dehors du système balkanique. Ainsi, par exemple, on importe dans les Etats balkaniques du pétrole et des bois russes, des céréales américaines, etc., etc.

Dans le cas d'une entente économique balkanique sur la base d'un système de traités accordant des possibilités d'échange plus larges entre les Etats respectifs, il est probable que les pourcentages d'échanges seraient plus élevés qu'ils ne le sont aujourd'hui.

*Les échanges de marchandises albano-roumains.* L'Albanie importe des produits alimentaires (tissus, fils de coton, véhicules, essences, machines, moteurs, bois de construction, ciment etc.). Elle exporte des fromages, des oeufs, des olives et de l'huile d'olives, des peaux, des animaux vivants, de la laine, du bitume, etc.

Les principaux fournisseurs de l'Albanie sont : l'Italie (45—50 %), la Yougoslavie (7,50 %), la Tchécoslovaquie (6,3 %), les Etats-Unis, la Grèce etc. Nos relations commerciales avec l'Albanie sont presque inexistantes.

La Roumanie pourrait surtout fournir à l'Albanie, dans des conditions avantageuses, de l'essence, du sucre, et spécialement du bois et du ciment, produits dont ce pays a besoin pour les travaux qu'il entreprend depuis quelques années. En échange, la Roumanie pourrait se procurer en Albanie certains produits tels que : olives et huile d'olives, tabac, etc.

*Les échanges de marchandises bulgaro-roumains.* Les exportations de la Roumanie en Bulgarie représentent la somme de 363 millions de lei, soit 1,27 % de exportations totales roumaines, et placent la Bulgarie au 14-ème rang ; et les importations roumaines de Bulgarie ne représentent que 16 millions, soit 0,27 % des importations totales de la Roumanie, ce qui place la Bulgarie au 17-ème rang sous ce rapport. La balance commerciale se solde par une différence de 340 millions de lei en faveur de la Roumanie. Là encore on peut constater que les importations roumaines de Bulgarie sont pour ainsi dire inexistantes. Le fait est dû en partie à la similitude des productions des deux pays.

La Roumanie exporte en Bulgarie en premier lieu du pétrole, pour 174 millions, puis des bois et des produits dérivés du bois, enfin des eaux minérales et du sel. A l'importation, aucun poste ne présente une importance quelconque.

Le tableau suivant indique la composition du commerce d'importation et d'exportation de la Bulgarie.

cornes, les produits des abattoirs, les produits d'élevage, les maïs pignolato et circantin, la mélasse et le ciment.

Dans ces conditions, les relations d'échanges entre les deux pays sont susceptibles d'une intensification appréciable et spécialement pour nos *importations* de tabac et d'articles orientaux (huile, olives, figues etc.), et pour nos exportations de blé, de bois, d'essence de pétrole, d'animaux, de peaux et de haricots.

*Les échanges de marchandises yougoslavo-roumains.* En dépit des liens d'amitié assidue et soutenue entre les deux pays, le commerce entre la Roumanie et la Yougoslavie est assez peu actif. La première raison en est que les productions yougoslaves ressemblent aux productions roumaines. Les seuls produits qui n'aient pas de semblables d'un pays à l'autre sont le pétrole pour la Roumanie et quelques produits du sous-sol pour la Yougoslavie.

La Yougoslavie occupe dans les exportations roumaines le 12-ème rang, avec 1,79 %, et, dans les importations roumaines le 15-ème rang, avec 0,34 %, après même la Suède, dont le pourcentage correspondant est de 0,63 %. La Roumanie n'exporte guère en Yougoslavie que du pétrole, puisque, sur un total de 509 millions, le pétrole exporté représente une valeur de 450 millions de lei, soit 90 %. Il est encore exporté de Roumanie en Yougoslavie de petites quantités de sel et d'eaux minérales ; puis le reste et sans importance.

En ce qui concerne les importations de Yougoslavie en Roumanie, elles représentent un total de 80 millions de lei, dont 13 millions pour le fer et les ouvrages en fer, 18 millions pour les plantes et les parties de plantes, 20 millions pour le papier et les ouvrages en papier. Ainsi qu'on le sait, nos importations de Yougoslavie sont à peu près nulles. Les échanges entre elle et la Roumanie se soldent par un avantage en notre faveur de 430 millions.

Le tableau ci-dessous indique les chiffres en % des importations et exportations yougoslaves et permet de constater quels articles pourraient notamment donner lieu à des échanges plus actifs entre les deux pays.

En 1930, la Yougoslavie a exporté :

Bois de construction .....	17,06 %
Maïs .....	0,80 »
Oeufs .....	7,34 »
Minerai de cuivre .....	7,34 »
Blé .....	6,99 »
Fruits frais .....	4,30 »
Bovins sur pieds .....	4,55 »
Viande fraîche .....	3,38 »
Ciment .....	2,24 »

Elle a encore exporté des traverses de chemins de fer, de petits animaux, des haricots, du chanvre, du bois de chauffage, des articles en bois, des peaux, de l'opium, et tabac, des produits chimiques, du plomb, etc.

Les principaux clients de la Yougoslavie sont : l'Autriche (17,68 %), l'Allemagne (11,66 %), la Tchécoslovaquie (8,20 %), la Hongrie (8,20 %), la France (4,18 %), la Suisse (2,63 %), la Roumanie (2,95 %) et la Grèce 6,05 %.

Blé . . . . .	20,30 %
Tissus de fils . . . . .	7,50 »
Animaux . . . . .	3,45 »
Charbons de terre . . . . .	3,00 »
Sucre . . . . .	2,45 »
Essence de pétrole . . . . .	2,95 »
Peaux brutes et travaillées . . . . .	2,45 »
Automobiles . . . . .	1,81 »
Haricots . . . . .	1,33 »
Riz et café . . . . .	2,70 »

Enfin elle importe encore : de la farine de blé, du papier, des produits chimiques des matériaux de construction, de la verrerie, etc.

Les principaux fournisseurs de la Grèce sont : les Etats-Unis (15,2 %), l'Angleterre (12,6 %), l'Allemagne (10 %), la France (7,1 %), la Yougoslavie (5,6 %) et la Roumanie (5,6 %).

D'une manière générale, les importations grecques comportent : 50 % de produits industriels ; 40 % de produits agricoles et 10 % de produits divers.

Quant aux exportations grecques, elles se composent de :

Tabac en feuilles . . . . .	56,53 %
Raisins et raisins secs . . . . .	15,10 »
Vins . . . . .	8,13 »
Huiles et olives . . . . .	5,88 »
Peaux brutes . . . . .	2,11 »
Figues . . . . .	1,49 »
Produits indigènes . . . . .	5,90 »

Les principaux clients de la Grèce sont : l'Allemagne (23,1 %), les Etats-Unis (14,3 %), l'Italie (13,8 %), l'Angleterre (12,3 %), la France (6,6 %), l'Egypte (4,6 %), la Roumanie (0,87 %).

Il est certain que la convention de commerce du 1er septembre 1931 aura une influence bienfaisante sur les échanges de marchandises entre la Grèce et la Roumanie. En effet, conclue après de longues et laborieuses négociations, elle marque une date importante dans les rapports gréco-roumains.

Cette convention accorde une série de réductions tarifaires très importantes en faveur des articles grecs, réductions qui vont de 30 à 80 % des droits de douane ordinaires. Ces réductions portent principalement sur l'huile d'olives, les olives, les figues séchées, les cocons de soie, les éponges, les citrons, le talc, les amandes, les caroubes, le colophane. De son côté, la Roumanie s'est efforcée d'obtenir des tarifs avantageux pour ses produits agricoles et forestiers. La production des céréales est en Grèce d'environ 750.000 tonnes pour une consommation de plus de 1.500.000 tonnes. Le pays doit donc importer chaque année de 500 à 750.000 tonnes. Or, dans cette quantité de céréales importées par la Grèce, la Roumanie ne figure que pour 5 % environ.

La plus grande partie de cette importation de céréales vient des pays d'outre océan. Par la convention du 1er septembre 1931, la Roumanie a obtenu des réductions de tarifs, qui vont de 22 à 75 % pour les bêtes à

Tabac .....	28,50 %
Fruits frais et séchés .....	17,94 »
Coton .....	11, »
Céréales (grains et farine).....	3,72 »
Laines .....	3,12 »
Tapis .....	2,64 »
Beurre.....	5, 8 »
Animaux sur pied .....	5, »
Produits résineux.....	4,77 »
Bois et ouvrages en bois.....	2,31 »

Puis viennent des exportations de graines oléagineuses, d'antimoine, de combustibles et d'huiles minérales.

Les principaux clients de la Turquie sont : l'Italie (21,81 %), l'Allemagne (13,26 %), la France (12,64 %), les Etats-Unis (9,91 %), l'Angleterre (9,63 %) et la Grèce (7,36 %).

Les importations de la Turquie en 1930 se décomposent ainsi qu'il suit:

Tissus de coton.....	18,33 %
Fer et acier .....	13,71 »
Denrées coloniales.....	9,77 »
Machines .....	7,93 »
Tissus de laine .....	5,66 »
Huiles minérales .....	4,74 »
Papier.....	3,56 »
Peaux et ouvrages en peau .....	2,91 »
Caoutchouc et matériel en caoutchouc .	2,86 »
Fils de coton .....	2,56 »
Véhicules.....	2,16 »

Viennent ensuite de petites importations de produits chimiques et pharmaceutiques, de cuivre et d'alliages de cuivre, de verres à vitres, de tissus de lin et de chanvre, de céréales (graminées).

Les principaux fournisseurs de la Turquie sont : l'Allemagne (15,28 %), l'Italie (12,50 %), l'Angleterre (12,23 %), la France (10,40 %), les Etats-Unis (6,69 %) et la Russie (6,38 %).

Au cours de la II<sup>me</sup> Conférence balkanique, l'avis fut émis qu'il soit procédé à l'étude des conditions dans lesquelles pourrait être réalisée une *Union douanière balkanique*.

En effet, la résolution de la Commission économique recommandait, de créer un comité permanent d'échanges commerciaux interbalkaniques, qui aurait pour mission d'étudier le commerce d'importation et d'exportation des céréales et des autres produits des Etats balkaniques entre eux, d'élaborer des formules spéciales de nature à aider, dans la plus large mesure possible, les échanges de produits entre les Etats balkaniques et de préparer un *projet de Convention pour l'unification des régimes douaniers* et la création d'une *Union douanière partielle*.

Cette résolution présentait le caractère pratique des mesures destinées à améliorer le processus d'échanges entre les pays balkaniques, à supprimer les obstacles s'opposant encore à leur libre développement et à aplanir les voies vers une *Union douanière partielle*, susceptible d'exercer

La Yougoslavie importe surtout :

Tissus de coton .....	9,31 %
Fils de coton .....	7,15 »
Machines et instruments agricoles .....	6,70 »
Articles en fer .....	4,91 »
Tissus de laine .....	4,85 »
Articles électro-techniques .....	2,85 »
Charbons .....	3,85 »
Peaux brutes .....	2,84 »
Coton brut .....	2,43 »
Pétrole brut .....	2,20 »
Café .....	1,90 »
Fer brut et semi-fabrique .....	1,74 »

Puis viennent les tissus de soie, le matériel de chemin de fer, les tuyaux en fer, les fils de laine, les graines oléagineuses, la laine, les fils de soie, le riz, etc.

Les principaux fournisseurs de la Yougoslavie sont : la Tchécoslovaquie (17,60 %), l'Allemagne (17,55 %), l'Autriche (16,82 %), l'Angleterre (5,92 %), la Hongrie (5,83 %), la France (3,87 %) et la Roumanie (3,20 %).

Pour stimuler les échanges de marchandises roumano-yougoslaves, il faudrait, en premier lieu, organiser rationnellement et compléter les moyens de transport entre les deux pays, soit par le Danube, soit par voie de terre, de manière à permettre un accroissement du trafic

En second lieu, une meilleure connaissance de la situation réciproque et des nécessités économiques des deux pays serait infiniment désirable.

*Les échanges de marchandises turco-roumains.*— En comparant la production turque et la production roumaine, on observe que, bien qu'elles soient assez sensiblement différentes, les échanges entre les deux pays sont peu actifs.

Les exportations roumaines en Turquie s'élèvent à 197 millions de lei, soit 0,69 % de nos exportations totales et nos importations de Turquie atteignent 148 millions de lei, soit 0,80 % de nos importations totales. La Roumanie envoie en Turquie du pétrole et des dérivés du pétrole, des bois, du sucre et des sucreries. La quantité de céréales qu'elle y expédie est à peu près insignifiante et les animaux vivants ne représentent qu'à peine une valeur de 4 millions 1/2 de lei.

Puis viennent le ciment et quelques produits chimiques. La Roumanie importe de Turquie, d'abord, des fruits et des produits coloniaux ; en second lieu, des produits alimentaires (notamment du poisson), du tabac pour 15 millions de lei, de la houille pour 27 millions, des automobiles pour 9 millions, etc., etc.

Les exportations générales de la Turquie se présentaient comme suit en 1930 :

de vues préalable avec les autres Etats balkaniques, en vue d'assurer l'application d'une politique commerciale commune pour la protection efficace de tous les produits balkaniques.

B. — *Création d'un «Comité permanent intergouvernemental pour les échanges commerciaux interbalkaniques, lequel serait chargé de l'élaboration des détails de la Convention ci-dessus».*

Si les principes de ce projet de convention économique peuvent réunir les suffrages de la majorité et même, peut-être, de l'unanimité des pays adhérents, le taux de réduction de 50 % sur les tarifs conventionnels minima, la proportion de 75 % de la valeur des importations du pays respectif et les modalités des calculs sont susceptibles de discussion.

En tous cas, l'institution du *tarif préférentiel interbalkanique* par voie de convention serait le premier pas dans le domaine des réalités pratiques.

\* \* \*

Au point de vue de la *collaboration économique interbalkanique*, il y a lieu de souligner le fait que, pour suggestives qu'aient été les résolutions et les recommandations des deux Conférences qui se sont réunies jusqu'à ce jour, elles ont eu, étant donné leur caractère, une influence capitale sur la formation d'un *état d'esprit* tout à fait favorable à un rapprochement ; et cet état d'esprit, aplanissant peu à peu les aspérités subsistantes encore entre les peuples, a ouvert largement les voies à l'œuvre de collaboration.

Ainsi s'est formé un esprit balkanique, différent de celui qui existait jadis, un esprit qui s'applique à réaliser les nombreux desiderata formulés dans les conférences antérieures.

D'autre part, cet *esprit balkanique*, d'essence *nouvelle*, né des nobles idées de paix et de fraternisation, a préparé l'opinion publique tout entière de cette partie du Sud Est européen, ce qui permettrait de mettre en œuvre, avec beaucoup plus de facilité, certaines formules de caractère pratique, au nombre desquelles nous citerons, en dehors de l'Union douanière partielle :

- 1) une Union postale interbalkanique,
- 2) une Union monétaire,
- 3) une Union ferroviaire,
- 4) une Chambre de Commerce interbalkanique,
- 5) une Bourse interbalkanique des céréales et des marchandises.

Une série d'autres organisations et institutions pourrait encore contribuer, dans le cadre de cette collaboration, à la réalisation de certains projets de caractère pratique. Tels seraient *les musées commerciaux, les musées ambulants, les offices de propagande économique internationale, les instituts de documentation et d'information, les foires interbalkaniques de marchandises, les expositions d'échantillons, etc.*

Mais nous insistons spécialement sur l'action de la Chambre de Commerce interbalkanique et sur celle des musées et des foires.

La Chambre de Commerce interbalkanique devrait être conçue comme un organisme ayant une viabilité complète, *en relations étroites avec toutes les Chambres de Commerce nationales*, comme un organisme d'initiative, d'information, de documentation et de liaison à l'intérieur comme à l'extérieur du bloc balkanique. C'est à une telle Chambre que raviendrait

son action, non seulement à l'intérieur du bloc balkanique, mais aussi dans les relations avec les autres Etats d'Europe.

Si la Conférence fut unanime à reconnaître la nécessité de l'*Union économique des Etats balkaniques*, elle ne put recommander la constitution d'une *Union douanière* que sous la forme *partielle* annoncée plus haut.

Les raisons en étaient assez bien fondées : une formule radicale eût provoqué dans chaque Etat intéressé une brusque répercussion économique, avec ses multiples conséquences financières et sociales. Ces difficultés eussent peut-être, dans les circonstances présentes, empêché même la formule réduite de l'«*Union douanière partielle*» avec l'application du *régime préférentiel* de la part de chaque Etat pour les produits de provenance balkanique et avec le bénéfice d'une *orientation commune* dans la politique du commerce extérieur.

Ainsi conçue, l'*Union douanière partielle* devra immédiatement exercer son action en vue de :

1) l'unification des régimes douaniers par la mise en harmonie des intérêts divergents, au moyen de compensations sur la base de l'entente collective, avec application des tarifs préférentiels ;

2) l'unification de la nomenclature douanière interbalkanique, qu'une commission de spécialistes pourrait réaliser sans grandes difficultés ;

3) la simplification et la réduction au minimum des formalités administratives et douanières ;

4) la simplification des formalités de police sanitaire et vétérinaire.

Il est bien certain que le réajustement de la politique douanière de chaque Etat en particulier à la politique douanière interbalkanique, sous le rapport du double objectif du protectionnisme industriel et de l'intérêt fiscal, ne saurait être une opération d'une telle facilité et qu'il ne pourrait se faire que par des ententes partielles, d'un Etat à un autre d'abord, puis d'un Etat à la collectivité balkanique.

Mais on peut espérer qu'en commençant par d'autres travaux moins malaisés, l'*Union douanière partielle*, ayant à sa disposition la formule des *tarifs préférentiels*, réussira dans la suite à opérer ce *réajustement*.

L'esprit de sincère *collaboration dans le domaine économique* hâtera la réalisation de l'*Union douanière partielle*.

D'ailleurs, le groupe hellénique a également formulé une proposition concrète sous la forme suivante :

A. — *Conclusion d'une convention économique unilatérale sur les bases suivantes :*

1) Institution d'un tarif interbalkanique préférentiel comportant des réductions d'environ 50% sur les tarifs conventionnels minima.

2) Application de ce tarif préférentiel aux exportations de chaque pays vers l'autre pays, jusqu'à concurrence d'un pourcentage de 75 % de la valeur des importations de ce même pays en provenance le l'autre.

3) Pour le calcul de cette proportion de 75 %, il serait de même tenu compte de la valeur du fret payé à la marine commerciale de chaque Etat, ainsi que des revenus provenant de placements financiers.

4) Avant de conclure un accord commercial avec les pays extrabalkaniques, chaque Etat balkanique serait tenu de procéder à un échange

*Balkanique*, dont les principaux éléments seraient : un système unitaire de tarifs directs, une politique commune de transports, etc.

Parmi les principaux travaux à réaliser dans le sens d'une unification du système ferroviaire balkanique, il y aurait lieu :

1) de construire une liaison, sur une courte distance, entre Sofia et Salonique, la liaison avec le Pirée et Athènes se trouvant ainsi établie.

2) de construire un pont sur le Danube à Rusciuc, pour établir une liaison directe entre Dantzig (Gdynia), Varsovie, Lwow, Cernauti, Bucarest et Giurgiu, avec Sofia, Athènes et Istanbul.

3) d'établir une liaison directe entre Bucarest et Belgrade, éventuellement par Turnu-Severin (Negotin).

4) d'établir une liaison avec l'Albanie par Monastir — Gradsco, de manière que l'Albanie soit reliée directement, par la ligne Nish-Skoplje — Salonique, avec Athènes, Salonique, Istanbul, Belgrade, et le reste de l'Europe.

5) d'établir des liaisons suffisantes avec les ports Yougoslaves (Belgrade-Kotor, Belgrade-Split, Nish-Sarajevo-Susak).

6) de créer des liaisons entre la Bucovine et l'Ardéal et des lignes qui joignent la Roumanie à la Pologne.

\* \* \*

En ce qui concerne les *transports par le Danube*, ils se heurtent aujourd'hui à de grandes difficultés, dues au formalisme exagéré et aux obstacles opposés par les Etats riverains. Pour donner à cette artère fluviale son importance naturelle, il importe que, par une *entente commune*, on arrive à éliminer tous les empêchements de ce genre. Il ne faut pas oublier que, pour les pays balkaniques, le Danube présente, particulièrement en ce qui concerne les marchandises lourdes, (céréales, machines, bois, pétrole), un intérêt exceptionnel, attendu que c'est la voie fluviale qui convient le mieux à ces matières, aussi bien comme moyen de transport que sous le rapport du bon marché du fret.

\* \* \*

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bucarest, qui suit avec le plus vif intérêt les solutions que la Conférence recommandera pour tous ces problèmes, est décidée à collaborer, avec le groupe roumain tout entier, à leur réalisation.

Convaincue de l'intérêt considérable que représente l'idée du front économique balkanique, pour toutes les classes productrices et pour la prospérité de chaque pays en particulier, notre Chambre ne doute pas que le succès final couronne un jour ces efforts, qui sont destinés à assurer une vie nouvelle au Sud-Est européen.

la mission importante de créer une «Bourse interbalkanique de céréales et de marchandises», d'organiser des foires, des musées, des collections d'échantillons, etc.

Pour notre part, nous sommes tout prêts à donner à cette Chambre interbalkanique tout notre appui et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bucarest s'offre à mettre à sa disposition dès maintenant ses services de documentation et d'information sur toutes les questions les plus diverses et sur les initiatives intéressant la collaboration balkanique.

Dans le cadre des questions économiques, la Conférence aura à examiner une série d'autres problèmes, intéressant les transports et les voies de communication par eau et par terre, problèmes qui sont d'une importance capitale pour les Etats balkaniques.

Aux spécialistes de la Conférence incombera l'importante mission de rechercher et de trouver les moyens par lesquels le système des transports pourrait être complété, unifié et rationalisé.

En effet, les Balkans manquent d'un système de communications capable de favoriser le développement d'une vie économique, même réduite. Les chemins de fer, surtout dans le sud-est de la péninsule et en Albanie, sont très rares ou inexistant. Dans leur état actuel, les routes ne peuvent être utilisables que pour la traction animale.

Il est vrai que la traction automobile a bien pénétré en certains endroits, mais beaucoup trop tôt par rapport à la situation des routes, qui ne sont pas adaptées à ce genre de communication. Les transports par eau, qui sont d'une très grande importance pour les Balkans, n'ont pas été considérés avec une attention suffisante par les divers pays des Balkans, à l'exception de la Grèce.

Les lacunes du système des transports des Balkans pourraient être comblées par une série de grands travaux publics.

En commençant par le système routier, il importe de donner une attention spéciale aux routes qui relient les principales villes de l'intérieur d'un pays et aux routes qui relient les capitales et les principales villes des pays balkaniques entre elles. Il n'existe, par exemple, aujourd'hui, aucune voie automobile directe entre Bucarest et Sofia, ni entre Bucarest et Belgrade. C'est là une circonstance qui, non seulement nuit grandement à l'activité touristique, mais encore empêche une bonne connaissance réciproque des peuples. Sans doute ces travaux, étant de proportions considérables, exigeront-ils beaucoup de temps et surtout de vastes capitaux qui, par ces temps de crise, ne pourront être que très difficilement trouvés.

Quant aux *chemins de fer*, la première chose à faire serait de les raccorder, tant à l'intérieur des Etats qu'entre les Etats balkaniques.

Ainsi, il est de l'intérêt général balkanique d'unifier le système ferroviaire de la Yougoslavie et de la Roumanie lequel est, ainsi qu'on le sait, fortement orienté vers les pays de l'Europe Centrale, en raison du fait que ces systèmes appartenaient avant la guerre au système ferroviaire austro-hongrois. Il importe ensuite de créer des liaisons et des raccordements de ces systèmes nationaux entre eux, afin de créer une *unité balkanique rationnelle*. Ce n'est qu'à la suite et sous la condition de cette rationalisation qu'il sera possible de créer une *Union ferroviaire*

c) De même on pourrait établir, sur la base des discussions et des travaux collectifs qui auront lieu, une attitude commune à l'égard des problèmes d'actualité et à l'égard de la politique et des intérêts économiques des autres pays.

Enfin on pourrait y débattre la possibilité de la création d'un front économique unique en ce qui concerne les produits exportables

Nous estimons que l'on pourrait organiser une action concertée des organisations des pays faisant partie de l'Union quant à l'exportation des produits du sol.

Après discussions on a inséré dans la résolution concernant les questions économiques un alinéa qui recommande :

*«Le développement des organisations des producteurs de chaque pays en des coopératives de vente et la création de groupes coopératifs nationaux, réunis à leur tour en une «union coopérative interbalkanique».*

Dans ce cadre une conférence préparatoire a eu lieu à Sofia les 10, 11 et 12 décembre 1931 entre les représentants de l'Union générale des coopératives agricoles bulgares et les représentants de la Centrale Coopérative d'Importation et d'Exportation de Bucarest, dont la résolution est annexée.

Brièvement exposée la résolution préconise :

1. La création d'un bureau central coopératif des pays agricoles du centre et du sud-est de l'Europe pour la vente à l'exportation de leurs céréales.

2. L'intervention près des gouvernements respectifs de chaque organisation centrale coopérative agricole pour déterminer le gouvernement à accorder les facilités à l'exportation exclusivement par l'entremise des coopératives.

Ces résolutions devaient, selon le protocole, être examinées de plus près à une conférence qui devait se réunir à Bucarest et à laquelle devaient être invités aussi les représentants de la coopération agricole de Yougoslavie.

Les 16 et 17 avril 1932 se sont réunis à Bucarest, au siège de l'Office National de la Coopération Roumaine, les délégués de la coopération agricole de Bulgarie, de Yougoslavie et de Roumanie, pour étudier les problèmes communs du mouvement coopératif agricole de ces trois pays.

Le Bureau s'est constitué comme suit : M. le Prof. I. Raducano, président, MM. Djordjevic et Ilyitcheff, vice-présidents, le Prof. Gromoslav Mladenatz, secrétaire.

Dans la première séance nous avons donné lecture du rapport général concernant l'objet de la réunion, dont nous reproduisons textuellement les parties les plus importantes :

L'objectif de la réunion est donc encadré dans la conception coopérative et dans les solutions qu'elle nous offre pour la rationalisation de l'économie mondiale par la création de rapports directs entre les consommateurs et les producteurs organisés en coopératives.

La soudure de ces deux catégories de coopératives devra se faire par une concentration de chacune de ces catégories en organisations nationales d'abord et puis en organisations internationales de produc-

## Les relations Inter-coopératives

Présenté par le Prof. GROMOSLAV MLADENATZ  
 Directeur général de l'Office National de la Coopération Roumaine

Après la guerre mondiale les différentes réunions coopératives internationales — notamment les congrès de l'Alliance Coopérative Internationale, ainsi que de la Commission spéciale de la Coopération agricole — ont insisté sur l'importance du système coopératif comme facteur de rationalisation de l'économie mondiale, par la création de relations économiques directes entre les organisations coopératives des différents pays.

Un nouveau stimulant en cette direction a été la création à Genève, sous la présidence de feu Albert Thomas, directeur du Bureau International du Travail, d'un *Comité inter-coopératif*, formé des représentants de l'Alliance Coopérative Internationale et de la Commission spéciale de la Coopération agricole auprès de la Commission Internationale d'Agriculture, comité qui a commencé une étude minutieuse des relations dans ce domaine et des méthodes appliquées, afin d'établir un programme plus général.

Les efforts des coopérateurs s'harmonisent aussi avec les efforts tendant vers la rationalisation de l'économie européenne, qui a formé surtout l'objet de la première conférence internationale réunie entre le 4 et 23 mai 1927 à Genève et due à l'initiative de la Société des Nations.

Mais la réalisation de ce plan général doit être facilitée par la création de blocs économiques, ou tout au moins d'ententes régionales. Ceci a été l'objet de différentes réunions internationales régionales, telles que les conférences des pays agricoles, des pays du bassin danubien, ainsi que les conférences balkaniques.

Le travail inter-coopératif doit par conséquent se développer — lui aussi — d'abord dans ces cadres plus modestes, mais d'autant plus efficaces. C'est ainsi qu'à la Deuxième Conférence balkanique, réunie l'année dernière à Istanbul, un rapport rédigé par M. le Prof. Ion Raducano (Roumanie) fut soumis à l'assemblée par un groupe de coopérateurs des différents pays y représentés, rapport qui suggérait la création d'une Commission spéciale de coopération à l'occasion de chaque conférence annuelle.

Le but de cette commission était précisé de la manière suivante :

a) Par des communications réciproques et par des exposés publiés dans le Bulletin de l'Union, les membres de la Commission pourraient se documenter systématiquement et de façon précise sur la structure et l'organisation de chacun des mouvements, sur le régime légal, sur la force financière, économique et sociale, sur les résultats obtenus, sur la contribution du mouvement vers la rationalisation du mécanisme économique, ainsi que sur les nécessités de l'approvisionnement par l'importation et les possibilités d'exportation ;

b) Cette documentation serait le premier pas vers la création de relations économiques directes, autant que possible concentrées et permanentes, entre les organisations coopératives nationales ;

qui, à partir de 1931, a été réduit à l'exportation du blé. Il est exercé par la société «Prizad». La Hongrie s'est engagée dans la même voie, mais sous une forme plus atténuée, par la société «Futura». En Roumanie on avait formé le projet d'une Société Nationale pour le commerce des céréales, qui n'est pas encore réalisée.

L'interventionnisme dans l'économie rurale est à l'heure présente un phénomène général que nous rencontrons d'un côté et de l'autre de l'Atlantique. Mais, tandis qu'en Europe il s'appuie plutôt sur la forme capitaliste des entreprises, en Amérique ce sont les organisations coopératives des producteurs dont il se sert.

Grâce à cette organisation coopérative le prix du blé au Canada a été en 1931 de 68 cents le bushel, c'est-à-dire 4.10 lei le Kgr, donc le double du prix que pourrait obtenir le paysan roumain. Le prix des céréales au Canada est en général de 15—20.000 lei par wagon plus élevé que le prix des céréales roumaines, yougoslaves et bulgares. Cette différence ne peut pas être expliquée entièrement par la supériorité de la qualité.

Cette réunion est le premier essai sérieux d'établir un front commun des pays de cette partie de l'Europe.

La réunion veut contribuer à cette rationalisation de l'économie européenne dont nous venons de parler. Afin de pouvoir réaliser cette rationalisation, il faudra organiser au préalable les économies nationales. Il faudra que dans chaque pays on réalise une concentration des opérations d'importation et d'exportation. On peut y parvenir soit par une intervention directe de l'Etat, qui se charge de l'organisation d'une institution centrale de commercialisation, soit par l'organisation des parties intéressées, surtout pour les pays agricoles, par la création d'une institution spéciale pour l'exportation des produits agricoles.

Cette voie c'est la solution coopérative. Le commerce coopératif présente entre autres le grand avantage qu'il est organisé avec la participation et au profit des producteurs et des consommateurs mêmes, en éliminant le trop grand nombre d'intermédiaires, qui rendent le régime actuel antiéconomique.

Le système coopératif est, sans aucun doute, supérieur au régime étatiste du point de vue de la direction et de la technique des opérations. Bien sûr nous ne pouvons pas nier qu'il se présente en quelque sorte en état d'infériorité vis-à-vis du commerce privé, qui jouit d'une liberté de mouvement plus grande. Un des objectifs de notre préoccupation devra donc être de rechercher les meilleures méthodes d'organisation technique, pour que les institutions coopératives puissent mettre à la disposition de l'échange des produits un instrument bien outillé, pour pouvoir remplacer avec succès le commerce privé qui, dans les conditions actuelles, surtout en ce qui concerne les produits agricoles, n'a pu satisfaire aux nécessités de l'économie générale.

L'objectif de notre réunion est de rechercher — dans le cadre des grands problèmes de la rationalisation de l'économie mondiale — les solutions les mieux appropriées aux intérêts des organisations que nous représentons. Ces intérêts nous conduisent sans faute à envisager et à préparer une organisation collective. Aux séances que nous tiendrons

teurs et consommateurs. Les relations entre de telles organisations seraient plus faciles.

En dehors du problème de la meilleure mise en valeur de la production agricole, nos efforts cherchent également une solution en vue de la concentration de l'approvisionnement en produits nécessaires à nos agriculteurs, dans le même but de concentrer les nécessités de consommation, de rationaliser cette consommation et de rendre meilleur marché les produits, en évitant la concurrence entre les organisations coopératives nationales et internationales intéressées.

Notre action est stimulée par les effets de la crise économique ressentie par l'entière économie mondiale et spécialement par l'économie agricole. L'intensité de la dépression économique est ressentie d'une manière inégale. Elle s'accroît à mesure que la production agricole n'est pas organisée d'après le système coopératif, spécialement en ce qui concerne la mise en valeur.

Nos travaux présentent un intérêt tout particulier pour l'économie des pays danubiens, appuyée principalement sur l'agriculture.

Les pays du bassin du Danube, c'est à-dire la Bulgarie, la Tchécoslovaquie, la Roumanie et la Yougoslavie, dominés par l'économie agricole, ont une situation des plus difficiles. Leur production de céréales (blé, seigle, orge, avoine et maïs) est de 29.348.698 tonnes dont 3.529.526 tonnes ont été exportées, d'après les données de l'Institut International d'Agriculture.

L'exportation de ces pays a diminué en moyenne de 60% de sa valeur. Elle ne trouve aucune compensation équivalente dans la baisse des produits industriels, que ces pays doivent importer. Cette situation a amené la ruine des producteurs agricoles des pays du bassin du Danube, ruine qui tend à entraîner même l'appauvrissement de leurs populations.

Dans cette situation, afin de maintenir l'équilibre européen et d'empêcher maintes conséquences sociales que la situation économique peut déterminer, les pays de l'Occident ont pris quelques mesures, mais pour la plupart sous forme de projets et peu efficaces. Le principe coopératif de ne se baser que sur soi-même s'applique donc de la même façon à l'individu qu'à la collectivité.

Dans la situation actuelle des économies nationales, l'intervention de la collectivité, au delà des considérations théoriques qui la justifient ou la rejettent, est un fait. Cette intervention s'accroît de plus en plus dans tout les domaines de la vie économique sous différentes formes et aspects.

L'intervention de l'Etat s'est produite et même en une large mesure dans l'agriculture. Après que les formules classiques se soient montrées inefficaces, l'Etat a avisé à des formes plus concrètes pour donner une aide effective à cette branche de la production.

Nos pays sont donc également influencés par l'interventionnisme de l'Etat. La Bulgarie a institué un monopole qui a été appliqué en 1930 pour l'exportation et seulement pour le blé. Par l'achat à des prix plus élevés, le monopole a contribué à la hausse des prix pour les marchés. La Yougoslavie avait institué un monopole du commerce du blé en 1930.

aux exigences de ces marchés, il est recommandé de ne réserver à l'exportation que de la marchandise de première qualité et des standards usités dans le commerce mondial des céréales. Le reste devra être commercialisé à l'intérieur du pays.

„Ledit organisme sera également chargé de l'approvisionnement en commun des principaux articles qui font l'objet d'une transaction importante, comme par ex. machines et outils agricoles, ficelle de Manille, sulfate de cuivre, etc. soit par l'achat en commun, soit par la communication réciproque des sources et des conditions d'achat obtenues, ainsi que par l'établissement de conditions générales unitaires, qui soient acceptées par les institutions participantes. Cet organisme commun aura également à faciliter le financement à des conditions convenables des opérations mentionnées. Il sera de même chargé de faciliter l'échange réciproque de marchandises entre les institutions nationales participantes.

„Chacune de ces institutions nationales représentera dans son pays les intérêts des autres institutions participantes, ayant la représentation générale pour tous les articles dont ces institutions sont acquéreurs ou fournisseurs sur le marché respectif.

„Cet organisme sera constitué sous la forme d'un "Bureau intercoopératif des pays danubiens,, ayant provisoirement son siège à Bucarest, auprès de la Centrale Coopérative d'Importation et d'Exportation (9, rue Sf. Ionica).

„En vue de la constitution de ce Bureau une assemblée formée par des délégués, dûment chargés de pouvoirs, des institutions nationales participantes, devra avoir lieu immédiatement après l'adoption de la présente proposition par les organes compétents de ces institutions. La Centrale Coopérative d'Importation et d'Exportation à Bucarest sera chargée de convoquer l'assemblée constitutive.

„Dans le but de connaître réciproquement les besoins et les conditions d'existence des mouvements coopératifs agricoles des trois pays participants, l'Office National de la Coopération Roumaine est chargé de recueillir, de systématiser et de communiquer le matériel informatif utile, comme aussi d'exécuter les travaux préparatoires pour les réunions futures.

„Dès maintenant le Bulletin de la Coopération Roumaine aura à réserver une partie spéciale de documentation dans ce domaine, qui sera rédigée avec la collaboration de toutes les institutions participantes.

„Pour la réalisation d'un rapprochement plus effectif des organisations participantes, ainsi que pour mieux connaître les méthodes de travail employées, la réunion recommande qu'aux assemblées générales, aux congrès ainsi qu'à d'autres réunions d'importance de chacune des organisations, les délégués des autres organisations coopératives agricoles participantes soient invités à prendre part. De même il serait désirable que chacune des institutions participantes attache des employés, choisis parmi son personnel, auprès des autres institutions.

„La présente résolution sera soumise à l'approbation des organes compétents des institutions participantes.

„La réunion estime nécessaire qu'à cette action commune soient invitées à participer aussi les organisations coopératives des agriculteurs des autres pays du sud-est de l'Europe. Dans ce but le texte de la présente résolution sera communiqué aux institutions coopératives à caractère agricole de ces pays, (en premier lieu à la coopération agricole de la Hongrie).

„Il serait souhaitable que les futures réunions aient lieu dans ce cadre élargi,,.

nous aurons à rechercher justement la modalité pratique pour réaliser les trois desiderata suivants :

1. la concentration de l'exportation coopérative des produits agricoles des pays danubiens ;
2. la concentration de l'importation des produits nécessaires à l'économie agricole ;
3. l'établissement de relations directes et permanentes entre les organisations coopératives centrales de ces pays, en vue de l'échange réciproque des produits.

A la suite des débats une commission spéciale chargée par le Bureau à rédigé une *résolution* adoptée à l'unanimité par la réunion et que nous reproduisons in extenso :

*„Les délégués de la coopération agricole de Bulgarie, de Yougoslavie et de Roumanie, ayant examiné dans la réunion qui a eu lieu à Bucarest les 16 et 17 avril 1932, les problèmes communs des organisations coopératives agricoles des pays respectifs, problèmes qui ont formé l'objet des travaux de la réunion, sont tombés d'accord sur ce qui suit :*

*„La solution coopérative de la crise économique actuelle est seule capable de satisfaire les intérêts des producteurs et ceux de l'économie générale, par le fait qu'elle assure la rationalisation, l'amélioration, ainsi que la mise en valeur de cette production, tant au profit du producteur que du consommateur.*

*» Afin de parvenir à cette rationalisation, il est nécessaire en premier lieu de réaliser une concentration sur le plan national, par la création d'un organisme coopératif central unique de commercialisation dans chacun des pays représentés.*

*„ Sur cet organisme devra s'appuyer toute mesure d'intervention de la part de l'Etat tendant à encourager et à défendre la production agricole nationale.*

*„ Vu que seules les organisations coopératives donnent la possibilité de faire profiter entièrement le producteur agricole de toute différence de prix réalisée par suite de l'intervention des autorités publiques, comme par ex. les primes à l'exportation, les conventions sur la base des tarifs préférentiels, les contingents, etc., la réunion considère qu'il est de l'intérêt de l'économie nationale que ces avantages de la part de l'Etat soient accordés exclusivement par l'entremise des organisations coopératives.*

*„ En vue de la réalisation d'un front commun des organisations coopératives agricoles de la Bulgarie, de la Yougoslavie et de la Roumanie, en ce qui concerne leurs relations avec les pays importateurs de produits agricoles, ainsi que pour éviter la concurrence entre ces organisations sur les marchés extérieurs, la réunion propose la création d'un organisme commun à caractère permanent. Cet organisme aurait, au début, la tâche de s'occuper de la mise en valeur des céréales.*

*„ Il aura spécialement la mission de concentrer l'offre et la vente des céréales exportables. Il aura à s'occuper de la manipulation, par des moyens communs, de la marchandise (transport, assurance, surveillance, etc.).*

*„ Ses efforts devront tendre à l'unification des méthodes et de la technique des opérations, pour aboutir à un régime de contrats, usances et qualité uniformes.*

*„ Pour que la marchandise offerte sur les marchés internationaux par les institutions coopératives des pays participants corresponde au plus haut degré*

# LES BALKANS

REVUE MENSUELLE

(ALBANIE — BULGARIE — GRÈCE — ROUMANIE — TURQUIE — YOUGOSLAVIE)

Publiée sous les auspices de la Conférence Balkanique et avec l'appui  
de la Dotation Carnegie pour la Paix Internationale.

Éditions "FLAMMA",  
Rue Vouliç 8

ATHÈNES

X. LEFCOPARIDIS  
Directeur

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

Troisième Année<sup>(1)</sup>

Vol. III (Nos 1 à 7)

Ont collaboré à ce volume :

	Page
S. E. M. <i>Al. Papanastasiou</i> , ancien président du Conseil, Athènes . . .	3
<i>Agapitos</i> (Sp.), président de l'Office de Tourisme hellénique . . .	285
<i>Ardavanu</i> (N. R.), publiciste, Bucarest . . . . .	442
<i>Asserin</i> (Mme M. L.), femme de lettres, Athènes . . . . .	228
<i>Balabanov</i> (Alex.), professeur à l'Université de Sofia . . . . .	499
<i>Chiritzesco-Arva</i> (M.), député, professeur à l'Académie des Hautes études agronomiques . . . . .	585
<i>Danailov</i> (Luben), avocat, membre du Conseil de l'Union Interna- tionale des avocats, Sofia . . . . .	14
<i>Damianoff</i> (Dr A.), publiciste, Sofia . . . . .	488
<i>Dascalov</i> (P. N.), député de Sofia . . . . .	376
<i>Dontchev</i> (Nic.), publiciste, Sofia . . . . .	234
<i>Droumev</i> (Ange), inspecteur de Culture physique, Sofia . . . . .	22
<i>Evelpidi</i> (C.), député, agronome, Athènes . . . . .	379
<i>Gaziadès</i> (C.), publiciste, Istanbul . . . . .	446—536
<i>Hikmet Féridoun</i> , homme de lettres, Istanbul . . . . .	401
<i>Ibrahim Fazil</i> , professeur à la Faculté de Droit d'Istanbul . . . . .	201

---

<sup>(1)</sup> Notre revue ayant été fondée au mois d'octobre 1930, le premier et le deuxième volumes de notre collection s'arrêtent aux mois de septembre 1931 et 1932, respectivement. Afin de faire désormais coïncider nos premiers numéros annuels avec le premier mois de l'année, nous nous proposons de prolonger notre troisième année en cours, à titre exceptionnel, jusqu'au mois de décembre 1933; la troisième année de la revue comprendra ainsi 15 numéros divisés en deux volumes, dont le premier s'achève avec cette livraison.

J'ai eu l'honneur d'exposer devant la *Commission spéciale de la Coopération agricole*, réunie en juillet écoulé à Lausanne, l'objet et les résultats de la réunion inter-coopérative de Bucarest.

Après avoir donné lecture des parties les plus importantes de la résolution adoptée à cette dernière réunion, j'ai précisé l'objectif principal de l'action entreprise par les unions coopératives nationales participantes à la réunion de Bucarest :

*La création d'un organisme commun qui puisse assurer une politique de vente unitaire, ainsi que l'échange rationnel des marchandises des institutions coopératives de ces pays.*

J'ajoutais que cette action des organisations coopératives mentionnées se développe également en accord avec les efforts faits par les Gouvernements de ces pays afin de réaliser une action concertée pour l'écoulement de leurs céréales sur les marchés européens.

Dans la rédaction de la résolution on est parti de la constatation que—en dehors de toute spéculation théorique—l'interventionnisme dans le domaine de l'économie rurale est un fait à peu près général des deux côtés de l'Océan.

La convocation de l'assemblée constitutive du Bureau commun préconisé par la motion de Bucarest, a été retardée à cause d'événements d'ordre général.

En terminant mon exposé sommaire, j'ai précisé qu'un tel bloc économique régional est loin d'avoir un caractère agressif ou tout au moins d'autarchie territoriale. Par les accords régionaux on s'efforce tout simplement de faire les premiers pas vers la réalisation d'une coopération économique organique des institutions coopératives de l'Europe.

\* \* \*

Nous estimons que la réunion présente est appelée à compléter les travaux préparatoires pour la création d'une *Union coopérative permanente des pays balkaniques*.

Cette union aura à stimuler la réalisation d'un *bloc économique*, ayant un double rôle :

1. l'établissement de relations permanentes entre les institutions centrales de commerce coopératif de chaque pays participant ;
2. la concentration de l'exportation des produits coopératifs ainsi que de l'importation des marchandises, nécessaires aux sociétés coopératives.

L'existence dans la plupart de nos pays d'organismes de vente à caractère étatiste, voire de monopoles, est un fait qui, à l'heure actuelle, présente des difficultés à la réalisation du programme dressé.

En attendant, il serait d'une grande utilité de faciliter aux coopérateurs de chacun de ces pays la possibilité de se documenter d'une façon précise sur les organismes et les faits coopératifs des autres pays.

C'est à cette fin que nous terminons notre exposé par la proposition, qu' à la future réunion balkanique un ou plusieurs coopérateurs qualifiés de chaque pays participant présentent un rapport documenté sur le régime légal des sociétés coopératives du pays respectif, sur la structure du mouvement, sur sa force financière et commerciale, sur la contribution de l'organisme coopératif à la rationalisation du mécanisme économique, ainsi que sur les possibilités d'exportation et les nécessités d'importation.

## II. Questions économiques et sociales.

<i>Dr S. Sévérine</i> : L'exportation du blé russe et sa répercussion sur l'exportation du blé bulgare . . . . .	Page 17
<i>Ibrahim Fazil</i> : L'évolution de la politique commerciale et financière en Turquie. . . . .	201
<i>A. M. Logothétis</i> : La crise économique grecque — Le règlement des dettes privés envers l'étranger . . . . .	217
<i>C. Evelpidi</i> : Economie nationale et finances de la Grèce . . . . .	379
<i>Rennie Smith</i> : Qui payera les dettes : L'Europe ou l'Amérique . . . . .	478

## III. Médecine — Hygiène.

<i>Dr D. Sotiriadis</i> : La presse médicale et la collaboration sanitaire . . . . .	20
<i>Dr A. Tanagras</i> : La parapsychologie en Grèce . . . . .	222
<i>Dr Ar. Cousins</i> : L'évolution de la médecine en Grèce (l'enseignement, l'organisation sanitaire, l'exercice de la médecine) . . . . .	323

## IV. Tourisme — Athlétisme.

<i>Ange Droumev</i> : La culture physique et Jean Chryssaphis . . . . .	22
<i>X. L.</i> : Bucarest, (Fragments d'un carnet de voyage) . . . . .	31

## V. Arts et Lettres.

<i>D. Mentzélou</i> : L'activité littéraire de la jeunesse grecque . . . . .	24
<i>T. Vaphiadis</i> : Figures littéraires : Théodor Trayanov . . . . .	28
<i>Nouréidine Djémal</i> : L'Ecole des Beaux Arts d'Istanbul — Son histoire, son organisation actuelle . . . . .	225
<i>M. L. Asserin</i> : Quelques physionomies de la littérature bulgare. . . . .	228
<i>Nic. Dontchev</i> : L'état présent de la prose bulgare. . . . .	234
<i>Bogdan Raditsa</i> : Les contrastes tragiques de l'esprit balkanique : I. La position des Balkans. II. Le témoignage yougoslave. A la recherche d'un espoir . . . . .	313-482
<i>Hikmet Féridoun</i> : Les tendances de la nouvelle littérature turque . . . . .	401
<i>Georges Pratsicas</i> : Figures littéraires : Lambros Porphyras. . . . .	403
<i>Al. Balabanov</i> : Le paysan bulgare et la poésie . . . . .	499
<i>Dr St Shundi</i> : Figures littéraires : Lagush Poradeci . . . . .	502

## VI. Pages de Littérature balkanique.

<i>Choix de poèmes yougoslaves (F. Prechern, M. Rakitch, I. Duchitch, Ot. Youpantchitch, M. Churchin, M. Boitch, traduits par L. Meurville, S. Petrovitch, M. Ibrovats, M. Dunan, L. Tesnière)</i> . . . . .	239
<i>Poètes grecs de langue française : E. Athanassiadès</i> . . . . .	248
<i>Gala Galaction</i> : Le violon de Hugolin (trad. de M <sup>lle</sup> Sar. Cassuan) . . . . .	413
<i>Choix de poèmes yougoslaves (S. Kragnechevitch, Vl. Nazor, Sibe Militchitch, traduits par M<sup>me</sup> Y. I. et M. Ibrovats)</i> . . . . .	421

## VII. Revue du mois.

### Informations politiques :

Albanie . . . . .	37-250-426-518
Bulgarie . . . . .	38-250-428-518

	Page
<i>Karanikas</i> (Constantin), publiciste, Athènes . . . . .	152-260-436-531
<i>Kousis</i> (Dr Arist.), membre de l'Académie d'Athènes, professeur à l'Université . . . . .	323
<i>L.</i> (X.) . . . . .	3 <sup>1</sup>
<i>Logothétis</i> (A. M.), ancien Conseiller-légiste de la Chambre de Commerce d'Athènes. . . . .	217
† <i>Mentzélou</i> (Dim.), homme de lettres, Athènes. . . . .	24
<i>Mladenatz</i> (Prof. Grom.), Directeur général de l'Office de la coopération roumaine . . . . .	624
<i>Natchi</i> (G. D. L.), publiciste, Tirana . . . . .	10-212
<i>Nourédine Djémal</i> , Istanbul . . . . .	225
<i>Oiceano</i> (C), président à l'Association des industriels du Pétrole, Bucarest . . . . .	469
<i>Pétaloudis</i> (Sp.) publiciste, Athènes . . . . .	497
<i>Philippacopoulos</i> (Ph.), Athènes. . . . .	295
<i>Popesco</i> (Stel.), licencié de l'Académie des Hautes études Commerciales, Bucarest . . . . .	
<i>Pratsikas</i> (Georges), homme de lettres, Athènes. . . . .	403
<i>Raditsa</i> (Bogdan), attaché de Presse à la Légation de Yougoslavie, correspondant de l'Agence «Avala» à Athènes . . . . .	313-482
<i>Raducano</i> (I.), ancien ministre, Bucarest . . . . .	307
<i>Sévérine</i> (Dr Georges), publiciste, Rome . . . . .	17
<i>Shundi</i> (Dr St.), publiciste, Tirana . . . . .	502
<i>Smith</i> (Rennie), ancien député à la Chambre des Communes . . . . .	477
<i>Sotiriadis</i> (Dr Damien), Athènes . . . . .	20
<i>Spiropoulos</i> (Jean), professeur à l'Université de Salonique . . . . .	291
<i>Stoicovici</i> (V. V.), Secrétaire général de la Chambre de Commerce de Bucarest . . . . .	606
<i>Studiti</i> (Mme Agnès), Athènes . . . . .	304
<i>Tanagras</i> (Dr A.), président de la Société de recherches psychiques hellénique. . . . .	222
<i>Téodoru</i> (Radu), Directeur à la Caisse Autonome des Monopoles de l'Etat roumain . . . . .	5
<i>Vaphiadis</i> (T.), publiciste, Athènes . . . . .	28

### I. Politique — Droit — Histoire.

	Page
<i>A. Papanastasiou</i> : La troisième Conférence balkanique . . . . .	3
<i>G. D. L. Natchi</i> : L'Union des Eglises et le mouvement balkanique . . . . .	10
<i>Luben Danailov</i> : Mentalité balkanique . . . . .	14
<i>G. D. L. Natchi</i> : Les facteurs impersonnels de la révolution albanaise . . . . .	212
<i>P. N. Dascalov</i> : La politique extérieure de la Bulgarie . . . . .	376
<i>Dr A. Damianoff</i> : La Petite Entente . . . . .	495
*** : La Presse Grecque — Esquisse historique — Etat actuel . . . . .	505

	<i>Page</i>
L'exportation de produits pétrolifères roumains dans les pays balkaniques ( <i>G. Ociceano</i> ) . . . . .	469
La création d'une Chambre d'Agriculture Interbalkanique. . . . .	572
Le problème du sel ( <i>Radu Teodoru</i> ) . . . . .	582
La collaboration des Etats balkaniques dans le domaine des sciences agricoles ( <i>Chiritzesco-Arva</i> ) . . . . .	585
Vers une Entente balkanique ( <i>Stel. Popesco</i> ) . . . . .	595
Considérations relatives aux problèmes inscrits à l'ordre du jour de la III <sup>me</sup> Conférence balkanique ( <i>V. V. Stoicovici</i> ) . . . . .	606
Les relations intercoopératives ( <i>Gromoslav Mladenatz</i> ) . . . . .	624
<i>Errata — Mises au point</i> . . . . .	456 475

---

	Page
Grèce . . . . .	41-252 429-521
Roumanie . . . . .	48-253-431-524
Turquie . . . . .	49-254-431-525
Yougoslavie . . . . .	50-255-433 526

*La Vie Economique et Sociale :*

Albanie . . . . .	434-529
Bulgarie . . . . .	52-258-344-530
Grèce : Chronique financière de M. C. Karanikas . . . . .	52 260-436-531
Roumanie . . . . .	56-265
> Chronique financière de M. N. Ardavanu . . . . .	442
Turquie . . . . .	57 265-539
> Chronique financière de M. G. Gaziadi . . . . .	446-537
Yougoslavie . . . . .	58 267-454-541

*Arts et Lettres :*

Albanie . . . . .	452
Bulgarie . . . . .	62-452 543
Grèce . . . . .	62-268-452-543
Roumanie . . . . .	454
Turquie . . . . .	63-271-455-544
Yougoslavie . . . . .	63-455-544

*Le Mouvement vers l'Union . . . . .* 64-70-285-456-545

*La coopération internationale . . . . .* 66-279 463-556

*Bibliographie — Journaux et Revues . . . . .* 68-267-481-568

### VIII. Documents

publiés avec l'appui de la Dotation Carnegie pour la Paix Internationale.

*La Troisième Conférence Balkanique.*

A. Compte rendu des travaux . . . . .	70
B. Les résolutions . . . . .	172
C. Les observateurs . . . . .	197
D. L'hospitalité roumaine . . . . .	198
<i>La Chambre de Commerce et d'Industrie interbalkanique . . . . .</i>	273

*Mémoires soumis à la 3<sup>e</sup> Conférence :*

*I. Groupe hellénique (suite et fin).*

Communications maritimes et terrestres balkaniques ( <i>Sp. Agapitos</i> ). . . . .	285
Rapport sur le Pacte Balkanique ( <i>J. Spiropoulos</i> ) . . . . .	291
Rapport sur le développement en commun des communications et des transports maritimes balkaniques ( <i>Ph. Philippacopoulos</i> ) . . . . .	295
La traite des femmes en Grèce ( <i>A. Studiti</i> ) . . . . .	304

*II. Groupe roumain.*

Les pays balkaniques et la dépression économique mondiale ( <i>I. Raducano</i> ) . . . . .	307
--	-----

toute façon à une réduction substantielle des armements actuels. L'échec de la Conférence, — et il faudrait considérer comme un échec les maigres résultats acquis au cours de l'été dernier, ou son ajournement prolongé — serait un véritable désastre. Ce serait à nouveau la course aux armements, qui rendrait plus profonde et plus douloureuse encore la crise dont souffre présentement le monde. L'Allemagne se prévaut du fait que les Alliés n'auraient pas rempli leurs obligations, pour se libérer définitivement des clauses militaires du Traité de Versailles. La France et ses alliés accuseraient l'Allemagne d'avoir violé ses engagements. Il résulterait de ce conflit une tension internationale qui mettrait certainement la paix en péril et à tout le moins constituerait un obstacle insurmontable à cette collaboration loyale des peuples qui serait l'unique moyen de mettre un terme à la crise et au chômage. Nous n'exagerons rien en affirmant que l'échec de la Conférence, c'est la chute dans le chaos.

Le Bureau International de la Paix ne saurait cependant se borner à cet avertissement. Il déclare une fois de plus qu'une réduction des armements, même substantielle, ne sera qu'un simple palliatif tant que subsisteront les armées nationales. Le seul, l'unique moyen d'assurer définitivement la paix en matière de désarmement, c'est d'une part le désarmement total des nations, l'abolition complète non seulement des armées de terre, mais de toutes les marines de guerre et de toute aviation militaire, — d'autre part la création d'une force exécutive confiée à un organisme international à l'action duquel ne pourrait s'opposer aucun Etat en rupture de Pacte».

Pour la Comité Directeur :

Le Président **H. La Fontaine**, Le Secrétaire Général **H. Golay**

### Union interparlementaire.

La commission économique permanente de l'Union interparlementaire s'est réunie du 13 au 15 Mars, à Venise, pour arrêter les projets de résolutions qu'elle soumettra au prochain congrès de l'Union, convoqué à Madrid,

La commission avait notamment à délibérer :

a) sur le problème de la réglementation internationale de la production et son adaptation aux besoins de la consommation (sur rapport du sénateur hongrois M. Sterenyi, ancien ministre).

b) sur la réglementation de l'émigration et de la colonisation dans les pays à population clairsemée (sur rapport de M. A. Mylonas, député grec, ancien ministre).

Les débats sur le premier point n'aboutirent pas à une conclusion unanime. Le président de la commission et quelques membres se sont prononcés en faveur du retour graduel en principe à la libre économie et à la libre concurrence dans les relations internationales, tout en reconnaissant la nécessité temporaire, en raison de la crise, de l'intervention des Etats. Par contre, les délégués polonais, français, yougoslave et grec, sur la proposition de ce dernier, ont expressément soutenu le principe d'une économie raisonnablement dirigée qui n'étoufferait pas l'initiative privée et qui n'aurait pour limite que l'intérêt social.